Université Mouloud MAMMERI, Tizi ouzou
Faculté des sciences économiques, de gestion et des sciences commerciales
Département des sciences commerciales.

Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences commerciales
Spécialité : Finance et Commerce Internationale

Thème :

Intégration économique régionale en Afrique : état des lieux et perspectives

Présenté par :

Mme HESSAS Lynda

Devant les membres du jury composé de:

- Mme Louisa AMZIANE, Maitres de conférences classe A à l'UMMTO. **Présidente.**
- Mme Lynda OUENDI, Maitres de conférences classe A à l'UMMTO. **Rapporteur.**
- Mme Djedjiga KICHOU, Maitre Assistante classe A à l'UMMTO. **Examinatrice.**

Année universitaire : 2022/2023.

Remerciements

Au terme de ce modeste travail, je tiens à remercier ma directrice de mémoire Mme OUENDI Lynda pour toute l'aide et tout le soutien qu'elle m'a prodigués.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance envers les membres du jury, qui ont eu l'amabilité de lire et d'évaluer ce travail.

Je tiens à exprimer mes remerciements et ma reconnaissance à ma famille et mes amis, ainsi qu'à tous ceux qui m'ont aidé, m'ont soutenu et encouragé, de près ou de loin dans la réalisation de ce mémoire.

Abréviations et Acronymes

ACB : Banque centrale africaine
ACM : Marché commun africain
AEC : Communauté économique africaine
AIB : Banque africaine d'investissement
AIF : Fonds d'intégration africaine
AMRII : indicateur multidimensionnel de l'intégration régionale en Afrique
APE : Accords de partenariat économique
APR : Assemblées parlementaires régionales
BAfD : Banque africaine de développement
BDEAC : Banque de développement des États de l'Afrique centrale
BEAC : Banque des États de l'Afrique centrale
BIAT : Initiative «Stimuler le commerce intra-africain (BIAT)»
CCRT: Catastrophe Containment and Relief Trust
CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC : Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)
CEMAC : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEN-SAD : Communauté des États sahélo-sahariens
CER : Communauté économique régionale
COMESA : Marché commun pour l'Afrique orientale et australe
COPAX : Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale
COVID-19 : Maladie à Corona virus 2019
CUA : Commission de l'Union africaine
EAC : Communauté de l'Afrique de l'Est
EACSO : Organisation des services communs de l'Afrique de l'Est
EAMI : Institut monétaire de l'Afrique de l'Est
EAMU : Union monétaire de l'Afrique de l'Est
EAPI : Institut parlementaire d'Afrique de l'Est
FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMA : Fonds monétaire africain
TIC : Technologies de l'information et de la communication
IGAD : Autorité intergouvernementale pour le développement
IGADD : Autorité intergouvernementale pour le Développement et contre la Sécheresse
FMI : Fonds monétaire international
LPA : Plan d'action de Lagos
LVBC : Commission du Bassin du Lac Victoria
NEPAD Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ODD : Objectifs de développement durable
OMC : Organisation mondiale du Commerce**.**
OMS : Organisation mondiale de la Santé
ONUDI : Organisation des Nations unies pour le développement industriel
OUA : Organisation de l'Unité africaine
PAM : Programme alimentaire mondial (PAM)

PAP : Parlement panafricain
PME : Petites et moyennes entreprises
PNUD : Programme des Nations unies pour le développement
RAIP : Plan régional d'investissement agricole
SACU : Union douanière d'Afrique australe
SADC : Communauté de développement de l'Afrique australe
TEC : Tarif extérieur commun
UA : Union africaine
U E : Union européenne
UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine
UMA : Union du Maghreb arabe
UMOA : Union monétaire ouest-africaine
UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance
UPA : Université panafricaine
ZEP : Zone d'échanges préférentiels
ZLE : Zone de libre-échange
ZLECAf : Zone de libre-échange continentale africaine
ZMAO : Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest

Sommaire

Remerciements **1**
Abréviations et Acronymes **2**
Introduction générale **6**
Chapitre 1 : conceptualisation de l'intégration économique régionale **11**
Introduction chapitre 1 ..... **11**
Section 1 : Intégration économique régionale : Principe et fondement théorique **12**
Section 2 : Les différentes formes de l'intégration économique régionale **15**
Section 3 : Les enjeux de l'intégration économique et monétaire **23**
Conclusion chapitre 1 ..... **25**
Chapitre 2 : Les différentes intégrations économiques régionales en Afrique **27**
Introduction chapitre 2 ..... **27**
Section 1 : Aperçu historique sur l'évolution de l'intégration économique en Afrique : **28**
Section 2 : Les principales communautés économiques régionales africaines : **34**
Section 3 : Autres communautés économiques régionales. **48**
Conclusion chapitre 2 ..... **51**
Chapitre 3 : Etat des lieux, obstacles et perspectives pour l'intégration Africaine **53**
Introduction chapitre 3 ..... **53**
Section 1 : Etat des lieux et réalisations des Communautés économiques régionales en Afrique **54**
Section 2 : Obstacles et défis à surmonter **66**
Section3 : Perspectives et recommandations à l'égard de l'intégration économique Africaine **70**
Conclusion chapitre 3 ..... **73**
Chapitre 4 : La ZLECAf et L'Agenda 2063 ..... **75**
Introduction chapitre 4 ..... **75**
Section 1 : Historique et objectifs de la ZLECAf **76**
Section 2 : L'état des lieux de la ZLECAf **79**
Section 3 : Les perspectives : L'agenda 2063 ..... **86**
Conclusion chapitre 4 ..... **94**
Conclusion générale **96**
Bibliographie **99**
Liste des tableaux : **105**
Liste des illustrations : **106**
Liste des Cartes géographiques : ..... Erreur ! Signet non défini.
Annexes **108**
Table des matières **117**

Introduction générale

Introduction générale

Le commerce international a évolué entre les pays au fil du temps, créant ainsi certaines organisations dont le but est de superviser et d'instaurer des réglementations qui régissent les pratiques commerciales entre les économies. En 1947, la signature des accords du GATT avait pour objectif d'encourager les échanges commerciaux internationaux des marchandises, en baissant significativement les droits de douane mettant fin aux politiques protectionnistes de l'époque. Les pays les plus puissants d'occident comme les Etats-Unis d'Amérique et la Grande Bretagne mais aussi certains pays européens ont considéré que l'ouverture des marchés produira des avancées importantes en termes de coopération entre Etats souverains.

Nous remarquons ces dernières décennies, l'émergence de plusieurs organisations régionales commerciale et économique. Ainsi des accords ont été signés entre certains pays géographiquement proches dans le but de se regrouper sous forme de blocs économiques dont les processus peuvent aller d'une simple coopération sectorielle à une profonde union économique dont les décisions et les actions influencent considérablement les structures économique des Etats membres.

La théorie classique de l'intégration régionale a vu ses débuts avec l'économiste J.Viner (1950) qui explique les enjeux de l'union douanière et ses conséquences sur l'échange international ; il démontre que la formation d'une union douanière en imposant un tarif extérieur commun, engendre deux effets possibles, l'un de détournement des échanges, au détriment des pays non-membres, et l'effet de création des échanges à l'avantage des pays membres de l'union. Ils mettent en évidence l'importance de l'instauration d'une union douanière sur les économies des pays-membres. Par ailleurs, d'autres économistes se sont penchés sur l'importance de l'intégration régionale tel que : Lipsey (1957) analyse les effets de bien-être, Cooper et Massell (1965) s'intéressent aux privilèges que 1'union douanière procure aux pays-membre.[1]

Bien qu'il y ait un grand nombre de blocs régionaux, la majorité des accords régionaux entre eux se limitent à des associations superficielles, n'engageant les Etats membres qu'à travers des zones de libre-échange ou d'union douanière. La nature relativement peu coercitive de ces deux configurations économiques interrégionales, incite les différentes nations à s'y engager, en renonçant à certains avantages obtenus unilatéralement, afin d'accéder à d'autres privilèges économiques et établir des relations politiques profitables[2].

La théorie de l'intégration économique internationale ne met pas en évidence les conséquences résultantes des transformations liées à la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires

[1] https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2001-3-page-81.htm consulté le 02/02/2023

[2] Sadoudi Tarik, thèse de magister intitulée « Dynamique de l'intégration économique régionale au sein de l'Union Européenne : avancées, limites et perspectives »université tizi ouzou,

montrant qu'elles ne se focalisent que sur les profits générés du nouveau processus de production sur chaque pays proprement parlant. Il s'agit de savoir si le renforcement des unions économiques régionales devraient atténuer ou non les disparités de croissance et les écarts de développement entre les régions les constituants[3].

Les mouvements d'indépendances des pays africains ont motivé le phénomène d'intégration économique en Afrique avec la création de l'organisation de l'Unité Africaine en 1963, qui a favorisé les échanges et les relations économiques et politiques en s'organisant en coopération multilatérales entre différents pays du continent africain.

Partout dans le monde, on constate qu'un processus de régionalisation s'est mis en place avec l'avènement et l'accélération de la mondialisation, comme par exemple l'ALENA (Accord de libre-échange nord Américain), le MERCOSUR (Marché commun d'Amérique latine), ASEAN (Association des pays d'Asie du sud-est) et l'UE l'union Européenne.

Après une période d'inactivité pendant les années 1980 dans les différents pays de ce bloc, on peut remarquer une reprise dans la formation de plusieurs intégrations économiques régionales en Afrique au début des années 1990. Elle est considérée comme un moyen pour parvenir à bénéficier des opportunités économiques, politiques, culturelles et commerciales qui s'avère indispensables à la gouvernance et à la souveraineté africaine.

En 1994, la communauté économique africaine fut créée avec la signature du traité d'Abuja puis ont suivis plusieurs autres communautés économiques accréditées par l'OUA dont le but est d'établir des relations économiques, politiques et commerciales entre les différentes régions d'Afrique avec la perspective de faciliter la mobilité des marchandises, des capitaux et des personnes, aussi d'améliorer le niveau de croissance économique dans le continent. Malgré les efforts fournis. L'évolution des différentes intégrations régionales fut ralentie par les multiples problèmes d'ordre économiques, politiques et sécuritaires.

Le 09 juillet 2002, l'Union Africaine (UA) fut créée à la place de l'organisation de l'unité Africaine (OUA), avec les mêmes pays membres, son principal objectif est l'intégration économique des pays du continent africain. En dépit du fait que l'intégration économique régionale en Afrique fut freinée pendant une période importante, plusieurs années après, la ratification des accords qui mettent en place la zone de libre-échange continentale Africaine ZLECAF dont la mission est de développer les activités commerciales, industrielles et infrastructurelles en réduisant les barrières douanières des pays de la zone.

[3] Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest, https://idrc-crdi.ca/sites/default/files/openebooks/818-x/ consulté le28/05/2023 à 09h47.

La dynamique intégratrice a comme membres des Etats vulnérables et particulièrement fragilisés par les désastres de la colonisation, cette tendance au rapprochement entre voisins s'est vite propagée sur le plan économique, politique, démographique, culturel et social…

Cependant, et sur bien des points, les pays membres présentent un certain nombre d'instabilité et de faiblesses, susceptibles de leur être fatales, c'est pourquoi les pays membre de l'UA se sont réunies en formant une zone de libre-échange continentale pour s'entre-aider et parés à ses différents problèmes en trouver des solutions collectives[4].

Choix et intérêt du sujet :

L'intérêt à traiter le thème de l'intégration économique en Afrique est de pouvoir mettre en avant la volonté des pays africains à s'unir dans le but de créer la plus grande zone de libre-échange continentale dans le monde malgré toutes les disparités et les limites rencontrées entre les états membres. C'est un défi colossal à relevés, compte tenu de la mondialisation et du niveau des autres zones d'intégration économiques tel que l'Union Européenne (UE)

Objectifs du sujet :

Bien que le continent africain soit le continent le plus aisé en termes de ressources naturelles, les pays africains sont toujours dans un état de sous-développement évident, nous chercheront à comprendre quels sont les avancées faites et les obstacles rencontrés pour identifier les vrais problèmes qui freinent le développement et la croissance économique de l'Afrique, ainsi que les différentes recommandations proposées par des institutions telles que l'Union Africaine.

Problématique de recherche:

Au travers de ce travail, il sera question de clarifier, un tant soit peu, la complexité de cette intégration économique régionale atypique, en essayant de revenir sur les avancées concrètes, les limites, et les perspectives prévues.

Ainsi, nous apporterons quelques éléments de réponses à l'interrogation qui se pose pour cette Union particulièrement :

- *Quelles sont les avancées et les perspectives de l'intégration économique régionale en Afrique?*

[4] L'Union africaine : Dernières avancées au titre de la ZLECAf, https://www.visaopenness.org/fr/nos-constatations/lunion-africaine-dernieres-avancees-au-titre-de-la-zlecaf/ consulté le 12/09/2023 à12h31.

Méthodologie de recherche :

Notre démarche pour ce mémoire sera théorique et conceptuelle. D'un point de vue empirique, la démarche déductive est privilégiée, en utilisant divers rapports et documents. Nous allons présenter les divers concepts de l'intégration économique régionale, nous aborderons le processus d'intégration économique en Afrique. Et quelles en sont les principales conclusions concernant l'état des lieux et les réalisations accomplies par les différentes communautés africaines sous la supervision de l'union africaine.

Structure de travail :

Pour pouvoir approcher d'une manière significative la problématique de l'intégration en Afrique, le présent travail se compose de quatre (04) chapitres.

Le premier chapitre, traite du concept de l'intégration économique régionale, des différentes formes d'intégration économique régionale et de leurs avantages et inconvénients.

Le deuxième chapitre, aborde le sujet de l'intégration économique régionale en Afrique, ses caractéristiques, les différentes communautés économique régionales du continent africain, leur objectifs initiales, ainsi que leur perspectives à venir.

Le troisième chapitre, parle des obstacles et des perspectives et recommandations à l' intention de l'intégration africaine.

Enfin, le quatrième chapitre, traitera de la zone de libre-échange du contient Africain ZLECAf, des réalisations et des projets à venir dans le cadre de ce traité, ainsi que de l'Agenda 2063 et de ses différentes aspirations.

Chapitre 1 : Conceptualisation de l'intégration économique régionale

Chapitre 1 : conceptualisation de l'intégration économique régionale

Introduction chapitre 1

L'intégration régionale est l'une des plus importantes questions et préoccupations des économistes qui s'interrogent sur la régionalisation et les mutations de l'économie mondiale et leur impact sur la mondialisation et de la globalisation d'un point de vue géostratégique[5].

La régionalisation prend en considération la dimension spatiale et les conditions de développement des pays dans le cadre de la mondialisation, car dans certains cas, il y a d'importantes disparités entre eux. En dépit du fait que la première finalité de l'intégration économique est la complémentarité ainsi que l'homogénéité, les conséquences les plus évidentes de la mondialisation sont les risques systémiques. C'est aussi perçu comme un choix stratégique en se concentrant sur la reconstruction et la stabilisation automatique pour parvenir à une croissance généralisée.[6]

Dans ce chapitre on va se concentrer sur les aspects réels et globaux de l'intégration économique. Nous allons évoqués les divers concepts de l'intégration économique régionale de manière générale. Nous allons voir quelques définitions de l'IER et en abordés les différents fondements théorique, les différentes formes d'IER comme la classification de l'intégration économique régionale de l'économiste Bela BALASSA (1962), aussi les différents avantages et inconvénients des IER sur les économies des pays.

[5] Le conseil du plan, « intégration économique régionale, impact sur le monde », éditions Boeck université, 2000, p.58

[6] Idem p.60

Section 1 : Intégration économique régionale : Principe et fondement théorique

Beaucoup d'économistes, tels que J.F PERROUX, J.TINBERGEN et B.BALASSA se sont intéressés à l'intégration régionale en particulier au début des années 1950, puisque c'est une période ou la pratique du libre-échange s'est significativement développée.

1-1 Définitions et Concepts de l'intégration économique régionale

De nombreux pays privilégient actuellement les politiques d'intégration commerciale pour promouvoir leur commerce extérieur. La démarche consiste en la suppression de toutes les entraves commerciales (douanière ou non-douanière) entre plusieurs nations, généralement voisines, tout en les conservant avec le reste du monde.[7]

Une des plus importantes définitions de l'intégration économique régionale a été énoncée au début des années 1950 par J. TINBERGEN (1954) : « l'intégration est la création de la structure de l'économie internationale la plus désirable grâce à la levée des obstacles à son opération optimale et l'introduction de tous les éléments pour favoriser la coordination et l'unification »[8]

- Selon Bela BALASSA (1962): « l'intégration est un processus de mesures destinées à supprimer les discriminations entre les entités économiques, appartenant aux différents pays » [9]

- Selon A.MARSHALL (1965): « c'est la combinaison entre les unités motrices et leur environnement, avec des conséquences économiques plus ou moins bénéfique. »[10]

- Selon Jean-Marc SIROEN (1970) : « l'intégration régionale permet de créer des liens entre des pays proches géographiquement entre lesquels les relations économiques tendent à s'affranchir des frontières politiques. Cette régionalisation prend des formes institutionnelles variées mais qui ont toujours pour objectifs de lever les obstacles aux échanges commerciaux au sein de la région »[11].

[7] Brahim GUENDOUZI, « Relations économiques internationales », éditions El maarifa, 2008, p58
[8]https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2001-1-page-15.htm. Consulté le 08/06/2023 à 10h07.
[9] Bela BALASSA, "The theory of economics integration", Ed George Allen and Unwin, London, 1962
[10] Alfred MARSHALL, "
[11]https://www.cairn.info/regionalisation-de-l-economie-mondiale--9782707144294-page-3.htm. Consulté le 10/06/2023 à 11h15.

On peut alors dire que l'intégration régionale est le regroupement de différents pays, motivés par leur rapprochement géographique, par leur histoire, par l'importance des échanges, afin de former un espace économique, social, culturel selon les accords entre les pays membres.
On peut aussi définir l'IR comme la construction d'un ensemble cohérent qui met en commun leurs efforts afin de faire face à un certain nombre de défis qui pourraient être difficiles, ou impossibles s'ils étaient séparés « l'union fait la force ».[12]

1-2 Fondements théorique de l'intégration économique

La théorie classique et néo-classique de l'échange international trouve tous ses fondements dans le concept de l'avantage absolu d'A. SMITH, et de l'avantage comparatif de D. RICARDO. Cette notion permet de montrer en quoi le libre-échange est meilleur que le protectionnisme est pourquoi les pays ont intérêt a se spécialise dans les secteurs où ils disposent d'un tel avantage. On observe que dans ce modèle, en passe d'une situation d'autarcie où l'offre et la demande nationale sont en équilibre dans chaque pays, vers une situation de libre-échange où les facteurs de production sont immobile et les marchandises sont mobiles donc on constate que les prix relatifs sont proportionnelles à la quantité de travail contenu dans chaque bien et que les rendements d'échelles sont constants mais aussi qu'il n'y a pas d'économies d'échelles.[13]

Vient ensuite le modèle HOS qui met en avant les différentes dotations en facteurs de production (travail et capital) variant d'un pays à l'autre. Ce modèle suppose que les biens sont mobiles et les facteurs de production sont immobiles comme pour le modèle Ricardien, mais en précisant que les technologies de production sont identiques dans chaque pays, aussi, plus le facteur travail est abondant, plus les salaires/horaires sont élevés. Donc un pays à intérêt à se spécialiser dans un secteur ou les facteurs de production sont les plus abondants. L'apport de P.A.SAMUELSON montre que lorsqu'il y a échange international entre deux pays, le prix du facteur le plus abondant augmente à cause de la demande en excès pour ce facteur qui est d'habitude bon marché en situation protectionniste, et il remarqua aussi, que le prix du facteur rare baissait du fait que son offre était plus importante.[14]

[12] ASSOUMATINE Far Justine, GOMES Iames Marcos, Mémoire de master intitulé « Analyse et Appréciation d'une Zone d'Intégration Régionale : Cas de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine(UEMOA) » Uni M. Mammeri, tizi ouzou, 2018, p26-28
[13] B.Guendouzi, idem, p22à25
[14] Michel RAINELLI, « La nouvelle théorie du commerce internationale », éditions Casbah, Alger, 1999, p11-12

La théorie classique de l'intégration économique régionale a vu le jour à partir de la pensée pionnière de J.Viner (1950) qui s'intéresse aux effets de l'union douanière sur l'échange international ; celui-ci montre que la formation d'une union douanière, qui se traduit par l'institution d'un tarif extérieur commun, engendre deux effets possibles, l'un de détournement des échanges, au détriment des pays non-membres, et l'autre de création des échanges au profit des pays membres de l'union. C'est en fonction de ces deux effets que l'on peut juger de l'incidence et des conséquences économiques de l'union douanière[15]

A partir des années 1960, certains économistes comme Mundell (1961) introduit le concept de zone monétaire optimale jusqu'à même arrivé à la création d'une union monétaire. Pour pouvoir atteindre un tel niveau d'intégration, il faudrait s'intéresser à la relation coûts/avantages mais aussi aux mouvements des facteurs de production des biens et services et des politiques d'ajustement structurelles au sein de l'union[16].

1-3 Les déterminants de l'intégration économique

Pour créer un espace commercial, certains facteurs sont favorables et d'autres défavorables. Parmi les éléments à prendre en compte pour reconnaître les facteurs qui soutiennent ou ralentir l'évolution de l'intégration. On distingue les facteurs suivants [17] :

1-3-1 Facteurs économiques et sociaux

Les similitudes concernant la langue, la religion et les croyances, les valeurs sociales, la proximité culturelle, et les comportements des individus favorisent l'intégration.

Il y a certain facteur économiques sur lesquels reposent l'issue d'un processus d'intégration économique entre deux ou plusieurs pays. Pour arriver à former une intégration économique, il faut avoir un niveau de développement économique relativement comparable que l'on retrouvera dans chaque pays susceptibles de vouloir intégrer un bloc commercial. Au risque de vouloir proposer de mettre en place une intégration entre pays donc le niveau de développement économique est

[15]ASSOUMATINE Far Justine, GOMES Iames Marcos, OP.CIT, p26-28
[16] https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2001-3-page-81.htm
[17] ASSOUMATINE Far Justine, GOMES Iames Marcos, Idem p14-15

incompatible risquerait de ralentir les pays les plus avancés, ayant aussi un niveau d'interdépendance et de complémentarité.

1.3.2 Facteurs politiques et institutionnels

Pour la réussite d'une intégration régionale il ne suffit pas de créer des blocs économiques géographiquement proches. C'est-à-dire que la proximité géographique et l'existence d'une continuité territoriale entre les pays permet aux zones géographiques homogènes pour faciliter la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux…

L'existence d'une volonté d'approfondir le degré d'intégration économique vers la sphère politique en mettant en place une politique commune qui vise à regrouper et homogénéiser les potentialités respectives de chaque pays et de minimiser les différences entre eux, par une création de nouvelles institutions politiques afin d'harmoniser les politiques entre les pays membres de l'union et veiller à la bonne exécution des projets commun. Cette entité permettre d'affronter les concurrents étrangers et de mettre en place des règles à suivre pour les pays membres.

Section 2 : Les différentes formes de l'intégration économique régionale

Les différents formes d'intégration économiques sont classées selon le degré d'intégration comme l'a constaté B.BALASSA, mais nous retrouvons aussi d'autres formes d'intégration que l'on va énumérer ci-dessous :

2-1 Classification selon l'économiste Bela BALASSA

Bela BALASSA (1962) distingue cinq degré d'intégrations qui sont classées par ordre d'intensité croissante[18] :

2-1-1 La zone de libre-échange :

C'est une association entre des pays qui décide d'éliminer progressivement les barrières au commerce intra régional, mais ils maintiennent des politiques commerciales indépendantes vis-à-vis des pays Tiers. Une zone de libre-échange dispose idéalement d'un tarif zéro entre les pays

[18] https://books.google.com/books?id=z3yJCvYXaesC consulté le 02/02/2023 à15h24.

membres, mais ceux-ci définissent individuellement les barrières avec les pays Tiers sans prendre en considération les intérêts des autres partenaires du bloc commercial. Il est nécessaire dans ce cas, d'établir les critères définissants la nationalité d'un produit pour bénéficier de la politique tarifaire régionale. Exemple d'une zone de libre-échange : ALENA (association de libre-échange nord-américaine).

2-1-1 L'union douanière :

Elle se définit comme une zone de libre-échange où les pays membres déterminent une politique commerciale commune vis-à-vis des pays Tiers. Les partenaires adoptent un tarif extérieur commun pour une politique sectorielle commune applicable aux pays extérieurs à l'union douanière. Dans ce cas, le certificat d'origine n'est pas nécessaire car tous les produits d'importation sont soumis aux mêmes règles dans l'ensemble de l'union. L'union douanière complète est limité strictement à la définition de B BALASSA sont rares. Par exemple, malgré sa dénomination, Mercosur (marché commun d'Amérique du sud) reste pour l'instant une union douanière incomplète.

2-1-2 Le marché commun :

C'est union douanière avec libre circulation des facteurs de production. La main-d'œuvre, le capital peuvent se déplacer sans aucune restriction entre les pays de la région. Même si la dénomination de communauté économique européenne exprime un degré d'intégration plus intense, l'exemple qui se rapproche le plus de la définition du marché commun.

2-1-4 L'union économique :

C'est un marché commun est marqué par l'harmonisation des politiques économiques des Etats membres. L'établissement de l'union économique parachève l'unification des marchés, les pays membres deviennent effectivement des régions à l'intérieur d'un marché unique dès lors que l'on établi des autorités économiques central. La souveraineté économique est ainsi transférée à l'autorité centrale.

2-1-5 L'union économique et monétaire :

C'est la phase ultime de l'intégration, elle a pour objectif la création d'une zone de libre-échange entre les partenaires, la mise en place de politiques économiques communes et éventuellement la création d'une monnaie commune. C'est une étape très difficile à atteindre car les pays sont contraints à céder une partie de leur souveraineté. Actuellement, beaucoup d'économistes préconisent ces nouveaux termes pour caractériser les nouvelles étapes d'intégration encore plus poussée.

2-1-6 L'union politique ou aux confédérations :

Elle suppose l'unification des politiques monétaires, fiscales et sociales. La mise en place d'une autorité commune serait le seul dépassement institutionnel envisageable, lorsque les membres se transforment juridiquement en un pays unique.

Tableau 01 : les étapes de l'intégration économique régionale.

Etapes	ZLE	UD	MC	UE
Abolition des droits de douanes	X	X	X	X
Tarifs douaniers communs		X	X	X
Libre circulation des capitaux			X	X
Harmonisation des politiques économiques				X

SOURCE : B.GUENDOUZI, « Relations économiques internationales », éditions elmaarifa, 2008, p 60.

2-2 Le renouveau théorique l'intégration économique régionales

Outre la conception des années 1950 de J. Viner, l'intégration régionale ne porte pas seulement sur les échanges commerciaux, mais elle concerne les mouvements de facteurs de production (capital et travail), l'élaboration de politiques et d'un climat institutionnel commun montre l'importance et le rôle des organisations et des règles, de la nouvelle géographie économique, et de l'économie politique internationale.

On retrouve plusieurs conceptions comme[19]:

2-2-1 La conception libérale :

C'est une conception fondée sur le prince du libre-échange et des facteurs de production. Dans la théorie statique, l'effet de création de commerce et de détournement de commerce sont mis en avant. Et dans la théorie dynamique, on se focalise sur les économies d'échelles et les types de

[19] SAADA Lynda, Intégration économique et crises : Le rôle et l'impact de la monnaie unique vis-à-vis des économies de l'Union Européenne, mémoire de magister en sciences économiques, université M.MAMMERI, tizi ouzou, 2014, p62-64

marché. Appliquer à une zone intégrée, les pays devrait échangés entre eux et créer des politiques commerciales communes pour faciliter le processus.

2-2-2 La conception volontariste :

Le concept de l'intégration régionale est de séparer les économies pour les protéger de la mondialisation au moyen de dispositifs de l'état et de politiques dirigistes : prix administrés, fort taux de protection des industries régionales, différentiation des prix intérieurs et extérieur, protection des industries pour des spécialisations intra régionales. Tous ses efforts visent à la modification des dimensions spatiales et à la réduction des inégalités de développement.

2-2-3 La conception institutionnaliste :

L'intégration économique se focalise sur l'élaboration d'un système commun de politique par les pouvoirs publics en relation avec les secteurs privés.
Les institutions sont des entités qui facilitent la coopération de ses membres. Elles stabilisent et sécurisent l'environnement, permettant la crédibilité des politiques.

2-2-4 La conception politique ou diplomatique :

L'intégration régionale et les convergences d'intérêts économiques se traduit souvent par des transferts de souveraineté, de promouvoir la production de biens publics à des niveaux régionaux et de trouver des moyens d'éviter les conflits politiques.

2-2-5 La conception industrielle et territoriale :

La conception industrialiste de l'intégration économique se base sur les conduites des firmes globales concernant leurs stratégies de développement à niveau régional. Cette intégration productive s'appuie sur une organisation régionale en réseaux, une division régionale du travail et une internalisation croissante des échanges.

Graphique 01 : Récapitulation des étapes d'intégration économique régionale.

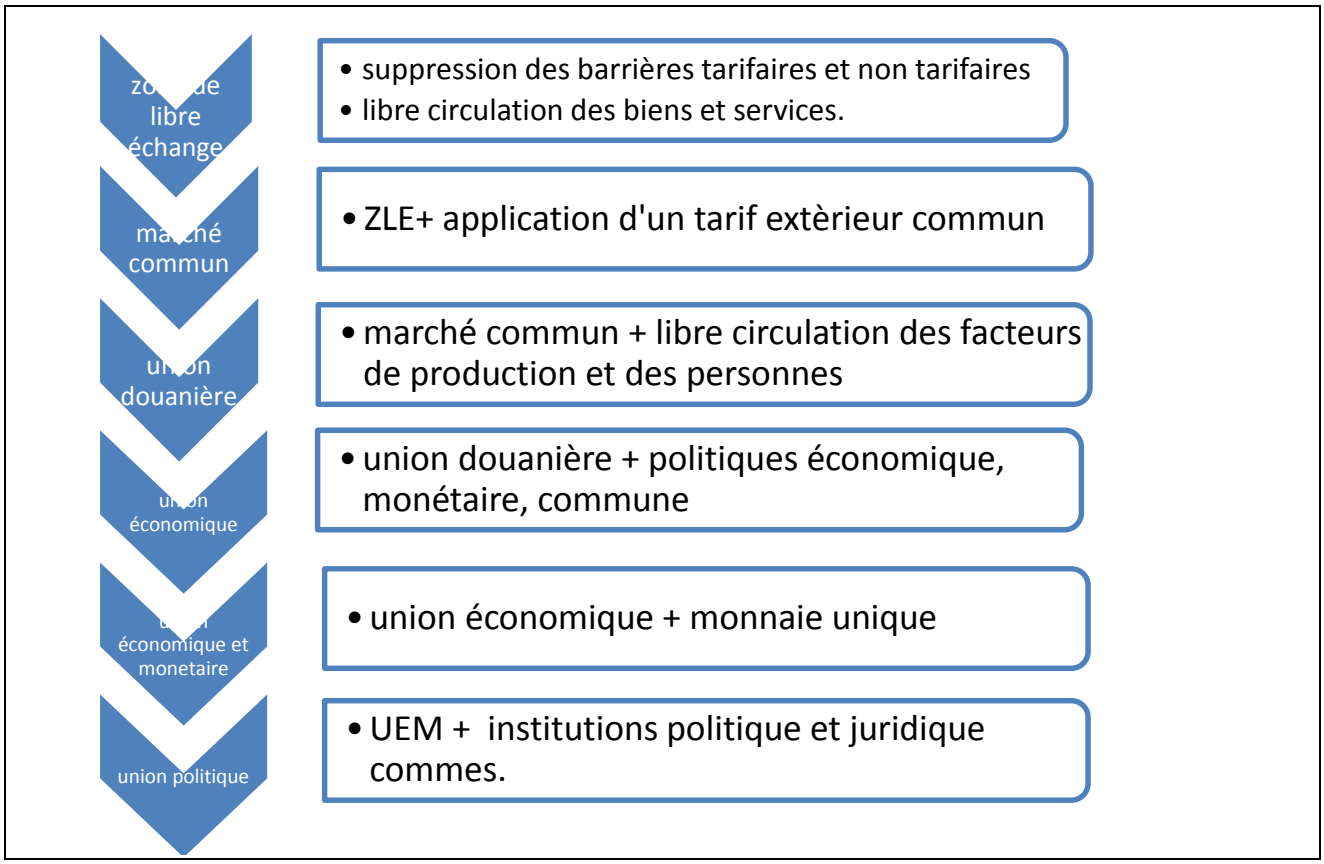

Adapté de : https://www.kartable.fr/ressources/ses/theories/quelle-est-la-place-de-lunion6europeenne-dans-leconomie-globale-1/10623.

2-3 Les zones d'intégrations régionales dans le monde :

Avec les mutations économiques enregistrées dernièrement, on assiste à la mise en place de blocs économiques ayant pour objectif de se renforcer et de se distinguer. C'est ainsi qu'apparaissent[20] :

L'UE l'union européenne, l'ALENA alliance de libre-échange Nord Américaine, de l'ASEAN en Asie du Sud Est, et de l'UA en Afrique, le MERCOSUR en Amérique du Nord et du Sud.

Beaucoup des accords sont simplement des zones de libre échange ou de l'union douanière. Et de nombreux accords de coopération entre pays sont restés sans suite.

Nous allons les reclassées selon leur degré d'intégration :

Tableau 02 : exemples de zones d'intégration économique régionale

Zone de libre échange	ASEAN et ALENA
Union douanière	La Communauté Andine, La communauté d'Afrique de l'est
Marché commun	Le MERCOSUR, Le COMESA
Union économique	L'Union européenne, La communauté des Caraïbes
Union économique et monétaire	L'Union européenne.

Source : adapté de : SOUSSI Fatima Zohra, De l'intégration économique régionale vers un nouvel ordre mondial Les pays du Maghreb quelles perspectives, MEMOIRE DE MAGISTER EN SCIENCES ECONOMIQUES, université d'Oran.

[20] SOUSSI Fatima Zohra, De l'intégration économique régionale vers un nouvel ordre mondial Les pays du Maghreb quelles perspectives, MEMOIRE DE MAGISTER EN SCIENCES ECONOMIQUES, université d'Oran, 2012. p31-32

Carte 01 : les zones d'intégration régionale dans le monde.

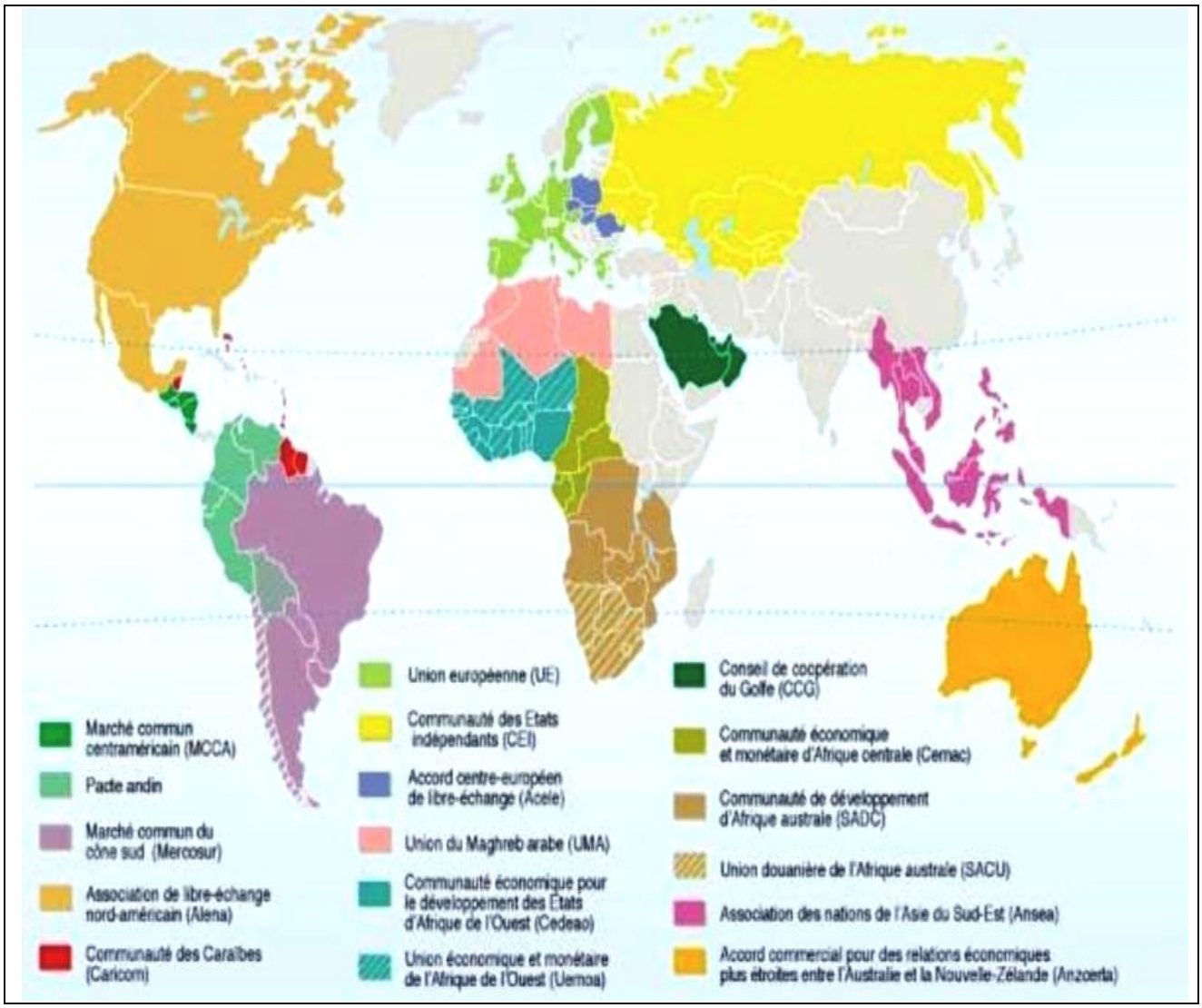

Source : https://www.pimido.com/blog/nos-astuces/zones-integration-economiques-regionales-25-05-2020.html

Section 3 : Les enjeux de l'intégration économique et monétaire

Les enjeux d'une intégration économique comprennent les avantages et les inconvénients qui en ressortent pour les pays-membres

3-1 Les avantages de l'Intégration économique régionale

Il y a divers avantages à faire partie d'une intégration économique régionale[21] :

3-1-1 Création d'opportunités commerciales.

L'ouverture des marchés offre un plus grand panel de biens et de services à moindre coût à cause de la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires. La réduction des taxes et des prix permet d'augmenter le pouvoir d'achat des citoyens. Les consommateurs des États membres peuvent acquérir des biens et services moins cher, encourager l'augmentation des échanges commerciaux entre les pays ce qui induira une augmentation leur productivité et leur compétitivité.

3-1-2 Intégration politique.

L'intégration est une stratégie nécessaire pour les pays qui forment une intégration économique. Ils acquièrent une plus importante influence politique pour la solution aux problèmes d'instabilité et de conflits politique qui peuvent affecter une région.

3-1-3 Avantages économiques et financiers.

L'intégration économique est extrêmement bénéfique pour l'économie et les marchés financiers car elle facilite l'ouverture des marchés à la concurrence étrangère en facilitant la libre circulation des capitaux, de la main d'œuvre et des facteurs de production. Les entreprises seront plus prédisposées à emprunter de capitaux pour investir d'avantage.

[21]Commission de l'UA, Rapport sur l'intégration en Afrique, juillet 2011, p18-19.

3-1-4 Opportunités commerciales et sociales

Le libre-échange et la mobilité des facteurs de production entre les pays membres d'une intégration contribuent à agrandir la taille des marchés ce qui les encourage à être plus compétitifs et les amène vers une concurrence parfaite. L'expansion du marché ainsi que l'augmentation des investissements dans le pays implique une plus grande diffusion de la technologie qui va crée encore plus d'opportunités d'emplois pour les personnes qui se déplacent d'un pays à l'autre pour trouver du travail[22].

3-2 Les inconvénients de l'Intégration économique régionale :

Les effets négatifs de l'intégration économique régionale ont été remarqués, comme :

3-2-1 Sur le plan économique

Les intégrations économiques sont parfois source d'instabilité sur le plan économique à cause du faites qu'il t ait un renforcement des inégalités au lieu de les abolir en particulier dans les pays les moins développés où certains pays se voir exploité par d'autres pays plus d'avancer voyant leurs économies entravées ne bénéficiant d'aucune aide.

3-2-2 Sur le plan politique

Si on prend l'exemple de la zone euro, la majorité des Etats membres ont dû renoncer à leur souveraineté nationale c'est-à-dire que la banque centrale de chaque pays n'a plus la possibilité d'émettre sa propre monnaie nationale à l'exception de la Grande-Bretagne et du Danemark qui ont gardé cette souveraineté.

3-2-3 Sur le plan social

Sur le plan social, cela concerne les flux migratoires, les populations des pays sous-développés immigrants vers les pays les plus développés. Ce qui engendrera une perte importante de main-d'œuvre pour les premiers et provoquera une charge sociale plus importante pour ces derniers. Ce qui va créer des tensions sociales au sein même du bloc régional.

[22] https://www.memoireonline.com/01/19/10497/m_Integration-economique-regionale-et-dynamique-de-la-croissance-economique-dans-la-sous-region-d4.html/

Conclusion chapitre 1

Depuis les années 1950, un mouvement d'intégration régionale des pays géographiquement proche est né, il est basé sur des relations commerciales dont le but est de libérer les marchés des pays membres en supprimant les barrières douanières, ce qui à encourager l'accélération de la formation d'unions économiques entre les pays les cinq continents comme : L'ALENA en Amérique du nord, MERCOSUR en Amérique latine, ASEAN en Asie du sud-est, et l'UE en Europe…

Il est difficile de prouver que le libre-échange va assurer la réussite d'une intégration économique régionale, pour garantir son succès, un certain nombre de pays doivent remplir des conditions spécifiques pour s'intégrer en mettant en place une stratégie d'intégration qui consiste à mettre en place des réformes nécessaires pour assurer la convergence des pays sur le plan commercial, économique, politique…

Après plusieurs années de tentatives infructueuses, l'Afrique a pu créer certains blocs régionaux entre ses différents pays. Malgré leur volonté, les difficultés et les problèmes rencontrés demeurent présents, et le commerce intra-africain reste assez faible en dépit du fait que les richesses des pays d'Afrique sont considérables. Sauf que les économies du continents ne semble pas baisser les bras et ont pris l'initiative de créer plusieurs communautés économiques régionales dont la finalité est de parvenir à trouver des solutions pour dépasser les obstacles existants afin d'améliorer la croissance économique et de promouvoir les échanges commerciaux entre les pays africains.

Chapitre 2 : Les différentes intégrations économiques régionales en Afrique

Chapitre 2 : Les différentes intégrations économiques régionales en Afrique

Introduction chapitre 2

Actuellement, on constate une mise en place d'une nouvelle organisation économique mondiale en d'autres termes, on parle de la mondialisation où les sphères économique et financière ont connu des mutations importantes, particulièrement dans le domaine du commerce international, ce qui à encourager la formation de blocs économiques régionaux entre les pays géographiquement proche.

La volonté de l'Afrique a formé des intégrations économiques sont nombreuses, on remarque qu'en 1963, l'Organisation de l'Union Africaine (OUA) a vu le jour après l'indépendance de la majorité des pays d'Afrique. Aujourd'hui l'UA, a en tête la mise en place d'une union Douanière pour commencer. En 1994, avec la ratification du traité d'Abuja, la Communauté Economique Africaine (CEA) fut créée, offrant un cadre plus élaboré pour l'intégration continentale, et les communautés économiques régionales (CER) sont les piliers sur lesquels repose toute la réalisation de la CEA.

Lorsque nous observons de près les autres CER, nous pouvons identifier certains facteurs qui ralentissent le processus d'intégration africaine. On constate qu'il n'est pas linéaire comme il a été recommandé par l'analyse économique inspirée par les modalités définies par B. Balassa[23].

Dans ce chapitre nous allons voir un aperçu historique de l'intégration économique en Afrique, quels sont les progrès réalisés depuis la création de l'OUA ? Quelles sont les différentes communautés économiques régionales établies sur le continent Africain, ainsi que leurs principaux objectifs ?

[23] Le conseil de l'UA, rapport sur l'intégration de l'union Africaine, 2020

Section 1 : Aperçu historique sur l'évolution de l'intégration économique en Afrique :

L'approche africaine concernant l'intégration économique diffère de l'approche théorique mentionnée dans le chapitre précédent. Les Communautés économiques régionales (CER) sont le pilier de l'Union Africaine, elles doivent suivre les objectifs proposées dans le Traité d'Abuja. Nous allons voir l'historique et l'évolution de l'UA et une description des différentes des CER de l'Afrique en vue de l'intégration économique.

1-1 Le sommet panafricain d'Addis-Abeba (mai 1963) :

Après la signatures de plusieurs chartes auparavant, une rencontre se fait entre (30) chefs d'états d'Afrique qui sont : L'Algérie, le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, les deux Congo, la Cote d'Ivoire, le Dahomey, l'Ethiopie, le Gabon, le Ghana, la Guinée, la Haute volta, le Liberia, la Libye, Madagascar, la République Arabe unie, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, l'Ouganda, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra-Leone, la Somalie, le Soudan, le Tanganyika, le Tchad et la Tunisie, à Addis-Abeba en Ethiopie, du 23 au 25 Mai 1963. Le Maroc avait décliné l'invitation, quant à la République sud-africaine et le Togo, ils n'ont pas été conviés.
Les clauses discutées pendant la conférence sont :

> « La création de l'Organisation de l'Union Africaine (OUA) prenant en compte la charte signée à Lagos, en Janvier 1962, qui a comme objectif de renforcer l'unité et la solidarité des états membres et d'offrir les meilleures conditions de vie aux peuples Africains.
> Et aussi de défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance des pays Africains mais aussi, favoriser la coopération internationale selon les conditions imposées par la Charte de l'ONU et de la déclaration universelle des droits de l'homme. »[24]

1-2 Les initiatives des années 1970 et 1980

Les mauvais résultats obtenus des stratégies initiales de développement établis après l'indépendance des pays africains ont conduits à l'organisation de nombreuses sessions de réflexion

[24] Philipe DECRAENE, « Le Panafricanisme » 5e édition, collection que sais-je no 847, Presse universitaire de France, Vendôme, 1976, p 57-58-59 Editions

consacrées à l'amélioration du continent dans plusieurs domaines, mais certaines contraintes ont finis par mettre des obstacles qui ont aussitôt paralysé cette évolution pendant les années 1970.[25]
Avec la Conférence de Monrovia (1979) qui a précédé l'adoption du Plan d'Action de Lagos (PAL) et de l'Acte Final de Lagos (AFL) (1980) en est des exemples typiques, plus précisément : « La conférence tenue à Monrovia au Libéria, était le résultat de plusieurs réunions organisées par les dirigeants africains, sur l'indépendance économique du continent. Pendant leurs réunions, il a été remarqué que si l'Afrique devait être manifestement débarrassée de la misère et de la pauvreté, elle devait compter sur elle-même[26]. Ce qu'informais la Déclaration d'Addis-Abeba de 1973 à pour la commémoration du 10ème anniversaire de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). La déclaration était focalisait essentiellement sur l'incapacité de la communauté internationale de créer des conditions favorables au développement de l'Afrique pour assurer l'intégration économique, culturelle et sociale de l'Afrique, en cultivant l'image de l'autosuffisance et d'autonomie économique vis-à-vis des intérêts du Nord et en réduisant l'extrême dépendance actuelle de nos pays envers l'exportation des nos produits et une maitrise interne des facteurs et des moyens de production[27] ».

1-3 Le Traité d'ABUJA portant sur la création de la communauté économique Africaine (CEA) et la déclaration de Syrte.

Le Plan d'Action et l'Acte Final de Lagos avaient à leur tour généré le Traité d'Abuja en1991 qui est entré en vigueur en 1994, portant sur création de la Communauté Économique Africaine. En d'autres termes, on peut les énumérés comme suit [28]:

- favoriser l'autonomie des pays africains en se concentrant sur la coopération régionale et sous régionale à travers des démarches structurées dans les domaines prioritaires et secondaires de manière à générer un flux important de capitaux et de biens de consommation pour faire face aux besoins locaux spécifiques ;

- Internaliser les biens, les facteurs et les moyens de production en comptant sur les points forts et les avantages continentaux, régionaux et sous régionaux ;

[25]Kouassi N.R. « L'itinéraire du processus de l'intégration africaine ». Revue africaine de l'intégration. Vol 1 No 2 2007, p 1-20. Citer dans le rapport sur l'intégration en Afrique 2011 sur https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/12553-wd-sia_frenche.pdf
[26] https://www.congovirtuel.com/page_rapport_travaux/page_memoire_lionzo.php
[27] Kouassi N.R. Idem, p21-22
[28] Kouassi N.R. Idem, p 23-24

- Encourager la coopération économique et technique avec les pays en développement au préalable, avant la coopération internationale, et abolir le système de l'intégration économique façonnée par les économies occidentales basées sur l'internationalisation et la multinationalisation des économies régionales.

- Abolir et même restructurer la division internationale du travail en vue de réduire les effets du abolir le commerce inégal en restructurant et en établissant une nouvelle division régionale et internationale du travail en prenant en compte les avantages comparatifs en termes de coûts et de dotation en ressources naturelles, et de main d'œuvre nécessaire.

- Développer une nouvelle approche concernant les échanges commerciaux qui favorise la coopération inter régionale et intra régional, tel que le troc entre les Etats de la région;

- Consolider l'union et la coopération entre les institutions déjà existante et mettre en place plusieurs stratégies sous-régionales en créant des institutions pour les concrétiser.

- Création d'un Consortium de producteurs pour soutenir les organisations régionales des pays exportateurs des matières premières afin de fixer les prix des matières premières qui seront exportés vers les pays industrialisés consommateurs.

-Développement des moyens de transports et communications, de l'industrie, l'agriculture, l'énergie, l'éducation, la science et technologie, le commerce, la monnaie et les finances qui seront répartis en six (06) étapes, puis il sera nécessaires de fixer un délai limité pour la réalisation des objectifs d'intégration économique du continent.

- Le Traité d'Abuja constituait, à travers ses objectifs, une opportunité historique pour les pays africains de promouvoir leurs activités économiques. Ce Traité constitue donc une nouvelle stratégie misant à faire progresser l'Afrique dans son ensemble, et plus particulièrement sur son avenir économique et politique.

- Les CEA représentent les fondements économiques de l'Union Africaine, s'en appuient sur les piliers que symbolisent les communautés économiques régionales (CER) suivantes :

1- La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;

2- Le Marché Commun pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe (COMESA) ;

3- La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) ;

4- L'Union du Maghreb Arabe (UMA) ;

5- l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) ;

6- La Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) ;

7- La Communauté des États Sahélo-sahariens (CEN-SAD) ; et

8- La Communauté de l'Afrique de l'EST (CAE).

Le quatrième congrès extraordinaire de l'OUA qui s'est déroulé en septembre 1999, qui à été adoptée par les chefs de gouvernement des pays membres de l'OUA à Syrte (Lybie) le 11 juin 2000, date à laquelle l'Acte constitutif de l'Union africaine fut adopté aussi. Cette résolution abouti à une nouvelle organisation visant à consolider la paix et de la stabilité du continent, et à la création de toutes les institutions prévues dans le traité [29]:

- La Banque africaine centrale
- L'Union monétaire.
- La Cour africaine de justice.
- Le Parlement panafricain à mettre en place dès l'an 2000.
- La consolidation et le renforcement de toutes les Communautés économiques régionales.

1-4 Acte constitutif de l'Union africaine

Lors du Sommet de Lomé, au Togo, L'Acte constitutif de l'Union africaine a été adopté en 2000 et est entré en vigueur en 2001. Il a été signé par les chefs d'État et de gouvernement Africains pour la création de l'Union africaine et son fonctionnement avec un cadre juridique bien organisé visant à poursuivre les aspirations de l'OUA de manière plus élaboré[30].

1-5 L'Agenda 2063

Après avoir fait une rétrospective des travaux effectués depuis la création de l'OUA à ce jour. Les chefs d'états et gouvernements Africains ont décidés de poursuivre leurs activités en adoptant une nouvelle stratégie panafricaine pour améliorer le développement du continent dans plusieurs secteurs et ce, afin de maintenir l'intégration, l'unité et la prospérité de l'Afrique

Une nouvelle vision conçue par les chefs d'états à été tracée et l'initiative de l'Agenda 2063 à vue le jour.

Ce dernier est composé de sept (07) aspirations et de quatorze (14) projets phares façonnés dans le but d'encourager encore plus l'autonomie africaine pour se mettre au même niveau que la dynamique mondiale et en adoptant une démarche plus structurée et plus organiser , mettant l'accent sur l'unité sociale, l'autofinancement, encourager la participation de la femme et le développement de projets culturelles pour la jeunesse africaine[31].

[29]Commission de l'Union Africaine, Rapport de l'intégration régionale africaine 2019 « VERS UNE AFRIQUE INTÉGRÉE, UNIE ET PROSPÈRE, Voix des CER ».2021.p8

[30] Idem, p8

[31] Idem, p8

Tableau 03 : récapitulatif de l'Historique de l'intégration régionale en Afrique

Année	Réalisation
1963	Intégration du continent africain en tant que volonté lors de l'Inauguration de l'OUA
1979	Le marché commun de l'Afrique est cité pour la première fois dans la Déclaration de Monrovia
1980	Marché commun détaillé dans le plan de Lagos
1991	Union douanière continentale proposée dans le Traité d'Abuja
1999	La Déclaration de Syrte, acte constitutif de l'UA visant à accélérer le processus d'intégration de l'Afrique
2000	Création de l'Union africaine avec pour objectif l'intégration
2012	Adoption du Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain et la feuille de route permettant d'établir la ZLEC
2015	Signature de l'Accord relatif à la ZLEC Les négociations sur la ZLEC sont lancées à l'Assemblée de l'UA
2016	Le sommet de l'UA réaffirme son engagement à accélérer les procédures concernant la ZLEC
2017	Signature à (Kigali /Rwanda) des accords de la ZLECAf et de la libre circulation des personnes.
2019	Seuil de ratification par 22 pays requis pour l'entrée en vigueur de l'Accord avait été atteint (52 États membre de l'UA ont maintenant signé l'Accord).
2021	L'accord de la ZLECAf devient opérationnel

Source : ALLALI, S. (2022). Aperçu sur l'évolution de la notion « l'intégration régionale »: focus sur la Zone de libre-échange Continentale Africaine (ZLECAf). International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 3(3-1), 230-241. https://doi.org/10.5281/zenodo.6603763

Carte 02 : situation des différente CER sur le continent Africain 2013

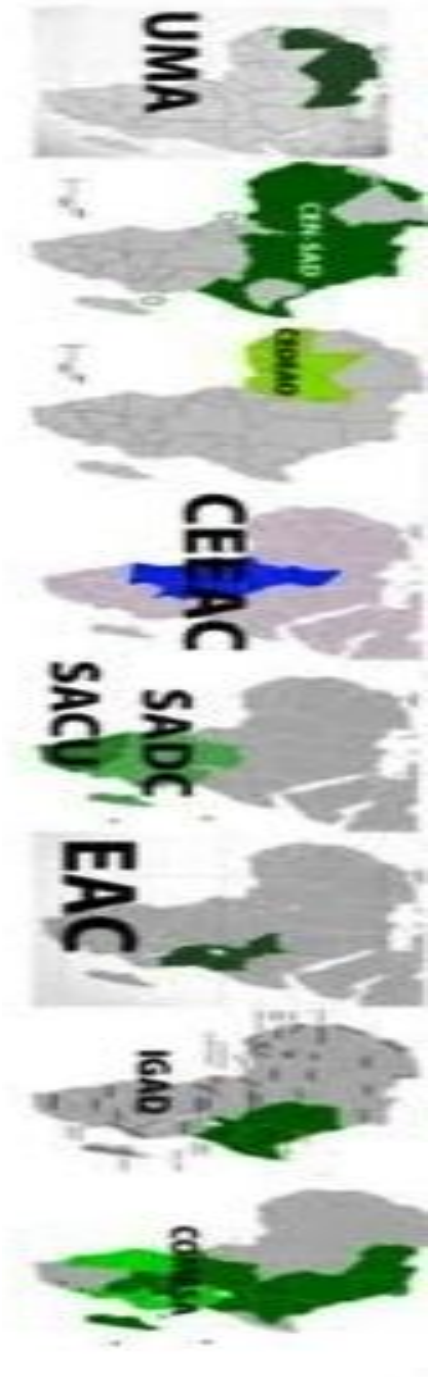

Source : http://europavarietas.orgcsdp/cooperation_regional_et_transfrontalier_en_afrique consulté le 13/09/23 à 15h03

Section 2 : Les principales communautés économiques régionales africaines :

Toutes les communautés économiques régionales se sont développées pour faciliter l'intégration économique des pays membres, après la ratification du traité d'Abuja ces unions ont formées la communauté économique Africaine (CAE) dans le but de former un marché commun continental.

2-1 L'union du Maghreb Arabe UMA :

L'UMA a été créée le 17 février 1989 à Marrakech, Maroc, en 1989, le Traité constitutif a été signé par les cinq (05) Chefs d'États maghrébins (Algérie – Libye-Mauritanie- Maroc- Tunisie). Une réunion à été tenue auparavant par les cinq (05) Chefs d'États maghrébins à Zeralda (Algérie) pour former une commission en charge de définir les solutions pour faciliter la création d'une Union entre les cinq (05) pays du Maghreb arabe. Les activités de cette commission ont constitué un programme de travail de l'UMA à court et à moyen termes. Suite à la signature du Traité, le Sommet de Marrakech a adopté un décret relatif à la création de l'UMA avec un programme d'activité de l'Union. Le Conseil des Chefs de l'État ainsi que l'ensemble des Institutions prévues ont été mises en place, à savoir Le Secrétariat Général de l'UMA, basé à Rabat, Le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères (CMAE) …etc.

Bien que l'initiation de plusieurs projets, économiques et institutionnels et de projets communs, certains manquements subsistent ce qui a conduit à un ralentissement du processus d'intégration.

Sur plus d'une trentaine conventions d'intégrations que l'UMA a signées[32].

Tableau 04: L'UMA en chiffre, année 2020

Superficie (y compris les cours d'eau)	9,278 millions de km_2
Population	360 millions
PIB	630 milliards de dollars E.U
Siège	Rabat, Maroc
Date de création	1989
Langues officielles	français, arabe
Secrétaire général	M. Taieb Baccouche de Tunisie

Source : Commission de l'UA, rapport sur l'intégration Africaine, État de l'intégration régionale en Afrique : promotion du commerce intra-africain pour le redressement post-COVID déc. 2020.

[32] Journal of Economics Sciences Institute /Vol:32 N°:02 Année:2020 Pages (3942/3133).

- **Objectifs de l'UMA :**

La politique commune vise à réaliser des objectifs ayant comme perspectives la réalisation d'une zone de libre échange avec la suppression de toutes les barrières tarifaires et non tarifaires, puis, d'un espace douanier unifié entre les pays membres aussi, fixer un tarif extérieur commun ; développer un marché commun qui permet l'intégration des économies et encourager la circulation des facteurs de production et des personnes entre pays membres du Maghreb arabe.

Ces objectifs sont[33] :

1. Etablir une union étroite et une collaboration diplomatique basée sur la communication entre les états membres sur le plan international.
2. Conserver l'indépendance de chaque pays de l'union sur le plan de la défense;
3. Encourager le développement industriel, agricole, commercial, infrastructurel et social de l'union et élaborer des programmes et des projets communs à mettre en place sur le plan économique ;
4. L'établissement d'une coopération visant à encourager l'enseignement aux différents niveaux, en se dotant de moyens nécessaires notamment par l'échange des enseignants et des étudiants, et la création d'institutions culturelles et d'un institut maghrébin de recherche.

2-2 Communauté des états sahélo-sahariens (CEN-SAD) :

La Communauté des Pays Sahélo-sahariens (CEN-SAD) a été créée à Tripoli en Lybie sous la direction de Mouammar ELKADHAFI , le 4 février 1998., elle composée de 26 pays : Bénin, Burkina Faso, République Centrafricaine, Comores, Côte d'Ivoire, République du Tchad, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Gambie, Kenya, Libéria, Libye, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Nigéria, Sao Tomé et Principe, Sénégal, Sierra Leone, La République Démocratique de Somalie, Soudan, Togo et Tunisie. La CEN-SAD est la plus grande organisation régionale concernant le nombre d'États, de densité de sa population et de sa superficie. Les économies de la plupart des pays de la CEN-SAD dépendent essentiellement du secteur Agricole qui contribue à environ 30% du produit intérieur brut (PIB). Mais malgré son importance, ce secteur manque

[33] Journal of Economics Sciences Institute /Vol:32 N°:02 Année:2020 Pages (3942/3133). https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/258/23/2/140932/consulté le 03/05/2023 à 08h57

d'investissements. Les pays de la CEN-SAD dépendants des ressources naturelles, Le commerce des produits agricole, l'élevage ainsi que la pêche qui devraient être plus exploités.[34]

Tableau 05 : La CEN-SAD en chiffre, année 2020

Superficie (y compris les cours d'eau)	13,56 millions km2
Population	626,8 millions
PIB (Prix courants du marché)	1350,7 milliards de dollars US
Siège (Temporaire)	N'Djamena, Tchad
Siège (Permanent)	Tripoli, Libye
Création	1998
Langues officielles	Français, anglais, arabe, portugais
Président du Sommet	Président Idriss Déby Itno du Tchad
Secrétaire général	Ambassadeur Ibrahim Sani Abani du Niger

Source : Commission de l'UA, rapport sur l'intégration Africaine, État de l'intégration régionale en Afrique : promotion du commerce intra-africain pour le redressement post-COVID déc. 2020.

- **Objectifs de la CEN-SAD :**

La CEN-SAD a pour but de réaliser les objectifs suivants le traité d'Abuja[35] :

- mise en œuvre de la stratégie économique globale de développement de l'investissement dans les domaines de l'Agriculture, de l'Industrie, des Affaires Sociales, Culturelles, Énergétiques et de l'environnement qui serait intégrée dans les plans nationaux de chaque membre et de l'union.
- Élimination de tous les obstacles qui empêchent l'Unité des États en facilitant la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens, des marchandises et des services … ;
- Encourager la mise en place de transport terrestre, aérien et maritime et les télécommunications entre les états –membres de l'union, et encourager le commerce extérieur;
- Accorder aux ressortissants des États membres, les même droits et privilèges prévus dans chaque Etat membre et encourager le droit de résider, de travailler et d'exercer une activité économique;
- Coordination des systèmes pédagogique, dans l'éducation et la formation à des niveaux culturel, scientifique et technique.

[34] Commission de l'union Africaine, Rapport sur l'Etat de l'intégration en Afrique, 2011, p 175. https://au.int/sites/default/files/documents/40071-doc-africanintegrationreport-frenchjan28.pdf
[35]Commission de l'UA, Rapport sur l'état de l'intégration en Afrique, 2011, p97-98

2-3 Communauté économique des états d'Afrique centrale (CEEAC)

La CEEAC a été créée en Octobre 1983 quand l'Union douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) a obligé les membres de la communauté d'élargir la zone commerciale en union économique. Composée actuellement de onze (11) États d'Afrique Centrale : Angola, Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Rwanda et Sao Tomé-et-Principe et le Tchad. La CEEAC est devenue opérationnelle en 1985 mais à connu un ralentissement important suite aux problèmes politique et économique rencontrés par les différents pays membres. La CEEAC lors d'une Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a crée, un Conseil des Ministres, un Secrétariat Général et une Commission Consultative.

Les secteurs les plus développés sont l'Agriculture, et les secteurs informels, mais malgré les efforts, la productivité reste très faible. En ce qui concerne l'économie, l'Afrique Centrale est caractérisée par un une grande quantité de ressources comme: le café, cacao, coton, caoutchouc, bananes, tabac. L'élevage y est également pratiqué, et le bois constitue la deuxième exportation. Les ressources du Sous sol : pétrole, cuivre, cobalt, diamants, nickel, or, étain, phosphates, uranium, manganèse et fer.[36]

Tableau 06 : la CEEAC en chiffre, année 2020

Superficie (y compris cours d'eau)	6,6 millions de km2
Population	182 millions
PIB (prix courants du marché)	210 milliards de dollars E.U.
Siège	Libreville, Gabon
Création	1983
Langues officielles	français, portugais, espagnol
Président du Sommet	Président Ali Bongo du Gabon
Président de la Commission de la CEEAC	Gilberto Da Piedade Verissimo, de l'Angola

Source : Commission de l'UA, rapport sur l'intégration Africaine, État de l'intégration régionale en Afrique : promotion du commerce intra-africain pour le redressement post-COVID déc. 2020.

- **Objectifs de la CEEAC**

Le but de la CEEAC est de réaliser un Marché Commun de l'Afrique Centrale, relever le niveau de vie et maintenir une stabilité et une autonomie économique. Lors de la Conférence qui s'est

[36]Rapport sur l'état de l'intégration en Afrique, 2020, p

déroulée en 1999 à Malabo, en Guinée équatoriale, la communauté a fixé ses objectifs principaux qui sont[37] :

- Le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité qui sont essentiels pour le développement économique et social. En février 1999, les Etats membres de la CEEAC ont créé le Conseil de Paix et de Sécurité en Afrique Centrale (COPAX) pour maintenir et consolider la paix et la sécurité en Afrique Centrale. Le Protocole du COPAX, qui est devenu un organisme officiel en 2004 à cause des conflits qui se sont poursuivis de façon incontrôlable dans les pays membres de la CEEAC après leur indépendance. Un appui de l'UE, sera la mise en place qui fournira une aide spécialisé au CEEAC. Qui a pour objectif de donner à la CEEAC les capacités de médiation dans les conflits impliquant les États membres;
- Développement physique, économique et intégration monétaire ; tandis que le financement de l'organisation n'a pas montré des résultats probants ;
- Développement d'une culture de l'intégration humaine ; et
- Mise en place d'un mécanisme autonome de financement de la CEEAC.
- Création de programmes notamment pour la libéralisation du commerce, la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux ;
- Dans le domaine des infrastructures, des transports et des communications, la CEEAC a développé un plan directeur flexible, inclusif et dynamique ainsi qu'un plan retraçant les priorités adoptées au plan du NEPAD pour le développement des transports à court terme. Les autres portent sur le développement de l'énergie, de la technologie, de l'information et communications.[38]
- Création des dispositifs de protection et de surveillance de l'environnement avec la gestion des ressources en eau en 2015, la CEEAC établie le Système d'économie verte en Afrique centrale (SEVAC) pour une meilleure organisation de l'écotourisme, l'hydroélectricité, l'économie solaire, l'agro-industrie, économie du bois et des zones protégées. Aussi elle a créée un Fonds pour l'économie verte de l'Afrique centrale (FEVAC) et un Système de lutte contre le braconnage en Afrique centrale (SYLABAC)[39].

2-4 La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) :

Le Traité portant sur la création de La Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) a été signé le 30 novembre 1999 et il est entré en vigueur le 7 juillet 2000, après sa ratification par les trois (03)

[37] Commission de l'UA, rapport sur l'intégration Africaine, Déc.2020
[38] Rapport sur l'état de l'intégration en Afrique 2011, Idem, p99-100
[39] Commission de l'UA, rapport sur l'intégration africaine, déc. 2020, p47

États membres fondateurs qui sont le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. La République du Rwanda, le Soudan du sud et la République du Burundi ont adhéré au Traité de la CAE le 18 juin 2007, à partir du 1er juillet 2007, elle est devenue une organisation régionale intergouvernementale dont le siège se situe à Arusha en Tanzanie.

En 2001, la CAE a mise en œuvre de projets et programmes de développement institutionnel et à formée une l'Union douanière en janvier 2005. La stratégie de développement entre 2006 et 2011 visait à renforcer l'Union douanière avec la mise en place du marché commun de l'Afrique de l'Est, l'approfondissement du développement infrastructurel, l'industrialisation, agricole et rural et le programme de développement du Bassin du Lac Victoria, la CAE s'engage dans l'édification d'un bloc économique et politique puissant et viable.[40]

Tableau 07 : l'CAE en chiffre, année 2020.

Superficie (y compris les cours d'eau)	2,5 millions de km2
Population	177 millions d'habitants (2019)
PIB (prix courants du marché)	193,7 milliards USD (2019)
Siège	Arusha, Tanzanie
Première création	1967
Effondrement	1977
Rétablissement	7 juillet 2000
Langue officielle	anglais
Président du Sommet	President Paul Kagame of Rwanda
Secrétaire général	Ambassadeur Libérat Mfumukeko du Burundi

Source : Commission de l'UA, rapport sur l'intégration Africaine, État de l'intégration régionale en Afrique : promotion du commerce intra-africain pour le redressement post-COVID déc. 2020.

- **Objectifs de la CAE :**

Elle se focalise sur la productivité en encourageant les investissements, l'industrie, les infrastructures régionales, notamment les routes, les chemins de fer, les télécommunications, le tourisme et le commerce, la pêche mais aussi encourage le développement durable. Les pays de la CAE s'attachent à la bonne gouvernance, l'économie de marché et la prédominance de la loi, de la paix, et de la sécurité, pour encourager le développement régional et à international. L'objectif principal de la Communauté de l'Afrique de l'Est est d'améliorer le niveau de vie des populations pour la prospérité et l'unité de la communauté. Elle exploite ses points forts afin de renforcer et d'approfondir l'intégration dans les domaines politique, économique, et social comme la libre

[40]Rapport sur l'état de l'intégration en Afrique 2011, Idem p194-195

circulation des personnes des biens et services et des capitaux et des travailleurs pour en récolter des avantages réciproques. La perspective initiale était de créer une Union Douanière, ce qui s'est concrétisé en 2005 avec l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires et l'application d'un tarif extérieur commun, puis, un Marché commun ; ensuite une Union Monétaire pour enfin arriver à l'étape ultime de la Fédération politique. Pour ce fait, en 2005, l'Union douanière est devenue pleinement opérationnelle le 1er janvier 2010 ; lancé le marché Commun le 1er juillet 2010 et engagé des négociations devant aboutir à la création d'une Union monétaire en 2013, et ensuite d'une fédération politique des États de l'Afrique de l'Est.[41]

2-5 Le Marché Commun pour l'Afrique de l'Est et Australe (COMESA) :

Le Marché Commun pour l'Afrique de l'Est et Australe a été créé en 1993, pour succéder à la Zone d'Echanges Préférentiels pour l'Afrique de l'Est et Australe (ZEP), le 8 décembre 1994 après la ratification du Traité qui avait été créée en 1981. Les États membres du COMESA sont au nombre de vingt-et-un (21) qui sont : la Libye, Madagascar, le Malawi, le Burundi, l'Egypte, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, Maurice, le Rwanda, les Seychelles, le soudan, le Swaziland, les Comores, la République Démocratique du Congo, Djibouti, l'Ouganda, la Zambie aussi le Zimbabwe. Le COMESA a pour but l'aboutissement des dispositions du Traité de la ZEP, qui envisageaient la mutation de la ZEP en un marché commun dix ans après l'entrée en vigueur du Traité portant création de la ZEP. La conception du COMESA est celle d'une communauté économique entièrement intégrée, pour la prospérité, la compétitivité internationale.[42]

Tableau 08: la COMESA en chiffre, année 2020

Superficie (y compris les cours d'eau)	13,8 millions km_2
Population	570 millions
PIB (Prix courants du marché)	420 milliards de dollars US
Siège social	Lusaka, Zambie
Établi (comme COMESA)	1994
Établi (comme ZEP)	1981
Langues officielles	Anglais, Français, Arabe
Président de l'Autorité	Président Andry Rajoelina de Madagascar
Secrétaire générale	Mme Chileshe Mpundu Kapwepwe de la Zambie

Source : Commission de l'UA, rapport sur l'intégration Africaine, État de l'intégration régionale en Afrique : promotion du commerce intra-africain pour le redressement post-COVID déc. 2020.

[41]Rapport sur l'état de l'intégration en Afrique, Idem, p196

[42] https://www.jeuneafrique.com/depeches/113237/politique/les-19-pays-africains-du-comesa-se-dotent-dune-union-douaniere-2/consulté le 12/06/2023 à 14h06

- **Objectifs du COMESA**

Le Traité portant sur la création du COMESA, qui fixe son programme, concerne un certain nombre de secteurs et d'activités qu'elle s'est fixée comme objectifs à long terme, telles que :

- le commerce des marchandises et des services, commerce électronique ;
- Maintenir la paix et la sécurité;
- le développement des infrastructures (aériennes, routières, ferroviaires, maritimes, transports terrestres, TIC, énergie);
- Développer La zone de libre échange assure la libre circulation des biens et des services produits à l'intérieur du COMESA sans aucune barrières tarifaires et non tarifaires et ce en perspective de former une union douanière pour imposer un tarif extérieur commun ;
- Encourager La libre circulation des capitaux et des investissements appuyée pour créer un milieu favorable pour les investissements dans la région du COMESA ;
- La création de compagnies de réassurance et d'une Chambre de Compensation du COMESA pour créer une union monétaire avec une monnaie commune ; et
- Encourager la libre circulation de personnes, des travailleurs, le droit de résidence et octroi de visas communautaires.[43]

2-6 Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est un regroupement régional de quinze pays (Bénin, Burkina Faso, Cote d'ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Gambie, Ghana, Liberia, Nigéria, Sierra Leone, Cap-Vert et Guinée-Bissau) qui a été fondée en mai 1975 par le traité de Lagos, au Nigéria. Elle a été créée afin d'assurer l'intégration et le développement économique avec la volonté d'évoluer vers une union économique en Afrique de l'Ouest. Elle soutient les relations économiques et la stabilité politique entre les États membres[44].

[43] Rapport sur l'état de l'intégration en Afrique, 2011, Idem169-170
[44] Rapport sur l'état de l'intégration en Afrique, 2011, p26-27

Elle œuvre pour l'harmonisation des politiques monétaires, des politiques économiques, fiscales, budgétaires et autres, pour favoriser le processus dynamique d'intégration économique, sur une base institutionnelle et financière, pour avoir une souveraineté communes.[45]

Confronté à la nécessité d'une réformes structurelles pour limiter les répercutions de la crise économique sur la communauté, les Chefs d'État et de Gouvernement se sont réunis le 16 février 2010 à Abuja lors de la 37ème session ordinaire afin de prendre les mesures nécessaires pour renforcer les réformes structurelles, économiques et financières et la promotion du Secteur Privé, ayant comme projet principale de la réalisation d'un marché commun.[46]

Tableau 09 : La CEDEAO en chiffre, année 2020

Superficie (y compris les cours d'eau)	5,1 millions de km2
Population	381 millions
PIB (prix courants du marché)	669,6 milliards de dollars E.U.
Siège	Abuja, Nigéria
Création	1975
Langues officielles	anglais, français, portugais
Président du Sommet	Le président du Niger, Mahamadou Issoufou
Président de la Commission de la CEDEAO	Dr Jean-Claude Kassi Brou de la Côte d'Ivoire

Source : Commission de l'UA, rapport sur l'intégration Africaine, État de l'intégration régionale en Afrique : promotion du commerce intra-africain pour le redressement post-COVID déc. 2020.

- **Objectifs de la CEDEAO :**

L'objectif fondamental de la CEDEAO est de créer une Union économique instituée de façon progressive, autour des axes principaux d'intervention qui sont [47]:

- la coopération pour une harmonisation du cadre juridique des affaires, des politiques monétaire et budgétaires entre les membres;
- allégement des politiques commerciales avec la suppression des barrières tarifaires, des barrières non tarifaires aux échanges et l'imposition d'un tarif extérieur commun; ainsi que l'harmonisation des politiques fiscales.

[45] Momar-Coumba Diop et Réal Lavergne, L'intégration régionale en l'Afrique de l'Ouest Résultats de la Conférence internationale organisée par le CRDI à Dakar, Sénégal, Publié par le Centre de recherches pour le développement international, 1994, p4

[46] Rapport sur l'état de l'intégration en Afrique, 2011, p26-27

[47] Momar-Coumba Diop et Réal Lavergne, L'intégration régionale en l'Afrique de l'Ouest Résultats de la Conférence internationale organisée par le CRDI à Dakar, Sénégal, Publié par le Centre de recherches pour le développement international, 1994. P4

Les Chefs d'État et de Gouvernement ont réaffirmé leur engagement visant à traduire en actions les objectifs de la Vision de la CEDEAO pour 2020, qui a été adoptée le 15 juin 2007 à Abuja, par :

- Le développement de l'Accord de Partenariat Economique (APE), avec la création du marché commun et d'une monnaie unique de la CEDEAO et le développement des Infrastructures du développement des transports et résoudre les problèmes relatifs à la crise énergétique ;
- La mise en œuvre des programmes relatifs à l'Agriculture et à l'Environnement;
- Harmonisation des politiques macroéconomique, de l'environnement à l'aide d'un programme de développement régional à long terme ;
- La consolidation de la paix et de la sécurité dans la région, et la poursuite des réformes institutionnelles avec le renforcement du processus démocratique en Afrique de l'Ouest.
- Mise en place de l'Union douanière : rendre effectif le fonctionnement de la zone de libre échange par la mise en place du Tarif Extérieur Commun, l'élimination des obstacles à la libre circulation des personnes et des biens et l'élimination des barrières non tarifaires ;
- Faciliter la libre circulation des personnes et améliorer les relations entre les États membres et contribuer au progrès et au développement du continent africain. [48]

2-7 Communauté de développement d'Afrique Australe (SADC) :

Le point de départ de la SADC est la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) a été le précurseur de l'actuelle SADC intervenue le 17 août 1992, avec l'adoption de la déclaration de Windhoek et du traité instituant la SADC. Le traité de la SADC a été modifié le 14 août 2001 afin de réformer ses structures, ses politiques et ses procédures. Elle a pour rôle de développer l'économie, la paix et la sécurité, à réduire la pauvreté et à améliorer le niveau et la qualité de vie des populations d'Afrique australe et à faire progresser la coopération et l'intégration socio-économiques, politique et sécuritaire entre ses 16 États membres qui sont : l'Angola, la République Démocratique du Congo, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, l'Afrique du Sud, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.[49]

[48] Rapport sur l'état de l'intégration en Afrique, 2011, p28.
[49] Commission de l'UA, Rapport sur l'intégration africaine, 2020, p52 à 55.

Tableau 10 : la SADC en chiffre, année 2020.

Superficie (y compris des cours d'eau)	9,3 millions de km2
Population	360 millions
PIB (prix courants du marché)	650 milliards de dollars US
Siège	Gaborone, Botswana
Création (en tant que SADCC)	1980
Création (en tant que SADC)	1992
Langues officielles	anglais, français, portugais
Président du Sommet	S.E. John Magufuli, Président de la République- Unie de Tanzanie
Secrétaire général	Dr Stergomena Lawrence Tax de Tanzanie

Source : Commission de l'UA, rapport sur l'intégration Africaine, État de l'intégration régionale en Afrique : promotion du commerce intra-africain pour le redressement post-COVID déc. 2020.

- **Objectifs de la SADC**

Les objectifs de la SADC sont les suivants[50] :

- développement économiques, alléger la pauvreté et la précarité, soutenir les désavantagés sociaux, relever le niveau et la qualité de la vie des citoyens de l'Afrique australe grâce à l'intégration régionale ;
- Développer les institutions politiques communes ;
- Encourager la mise en place de protocoles en faveur de la paix et la sécurité ;
- Soutenir le développement de l'autonomie et l'autosuffisance communautaire;
- Promouvoir l'emploi productif des ressources de la région ;
- Encourager le développement durable, la protection de l'environnement et des ressources naturelles;
- Développer les secteurs sociale, culturelle, économique, et commerciale.

Apres l'entrée en vigueur de La ZLE de la SADC en janvier 2008 et elle a été lancée de façon officielle en Août 2008 à Sandton en Afrique du Sud. Néanmoins, la ZLE de cette communauté fait encore face à des défis importants menant à des études relatives à la préparation des négociations en vue de la mise en place de l'Union Douanière (UD) de la SADC, à savoir[51] :

- Application d'un tarif extérieur commun;
- Création de plusieurs accords juridiques et institutionnels ;
- L'unification des politiques agricole, sectorielles, et des infrastructures.

[50] Rapport sur l'état de l'intégration en Afrique, 2011, p121.
[51] https://www.fao.org/3/x2095f/x2095f0i.htm

2-8 Autorité Intergouvernementale sur le Développement (IGAD)

L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a succédé à l'Autorité Intergouvernementale sur la sécheresse et le Développement (IGADD). Créée par un accord international en 1986, l'IGADD est une organisation sous régionale avec comme membres, six États souffrant de sécheresse, elle comprend : Djibouti, Ethiopie, Kenya, Somalie et Soudan et l'Ouganda. En 1993, l'organisation s'est élargie avec l'admission de l'Erythrée en tant 7ème membre pour coordonner leurs volontés de développement et alléger les effets de la sécheresse dans la région qui ont causé une importante famine, la dégradation écologique et des difficultés sur le plan économiques[52].

En avril 1995, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, qui s'est déroulée à Addis-Abeba, ont choisis de soutenir l'organisation en instaurant une nouvelle structure organisationnelle avec la signature de l'accord de création de l'IGAD le 21 mars 1996 à Nairobi. Le 25 novembre 1996 à Djibouti, l'IGAD a été ratifié.[53]

Tableau 11 : l'IGAD en chiffre, année 2020.

Superficie (y compris les cours d'eau)	5,2 millions de km_2
Population	282,7 millions
PIB (Prix courants du marché)	253 milliards de dollars US
Siège social	Djibouti
Établi (comme IGADD)	1986
Établi (comme IGAD)	1996
Langues officielles	Anglais, Français
Président du sommet	Premier ministre Abdalla Hamdock du Soudan
Secrétaire général	Dr. Workneh Gebeyehu d'Éthiopie

Source : Commission de l'UA, rapport sur l'intégration Africaine, État de l'intégration régionale en Afrique : promotion du commerce intra-africain pour le redressement post-COVID déc. 2020.

- **Objectifs de l'IGAD**

Les objectifs de l'IGADS sont les suivants :

[52] Rapport sur l'état d'intégration en Afrique, 2011, op-cit, p140
[53] Commission de l'UA, Rapport sur l'intégration Africaine, 2020. P56-57

- Approuver les stratégies conjointes de développement, les politiques macroéconomiques et réaliser les objectifs du Marché Commun pour la (COMESA) et la (CEA) ;
- Combattre la sécheresse et mettre en place des programmes pour prévenir les catastrophes naturelles et d'origine humaine et leurs conséquences ;
- Instaurer le maintien de la paix et la stabilité dans la région et créer un dispositif pour la gestion et le règlement des conflits ;
- Harmonier les domaines social, technologique et scientifique, le commerce, les douanes, les transports et télécommunications, l'énergie, l'Agriculture et ressources naturelles, et promouvoir la libre circulation des marchandises, des services et des personnes et des capitaux dans la région.[54]

[54] Idem, p141.

Carte 03 : situation des différente CER sur le continent Africain 2013.

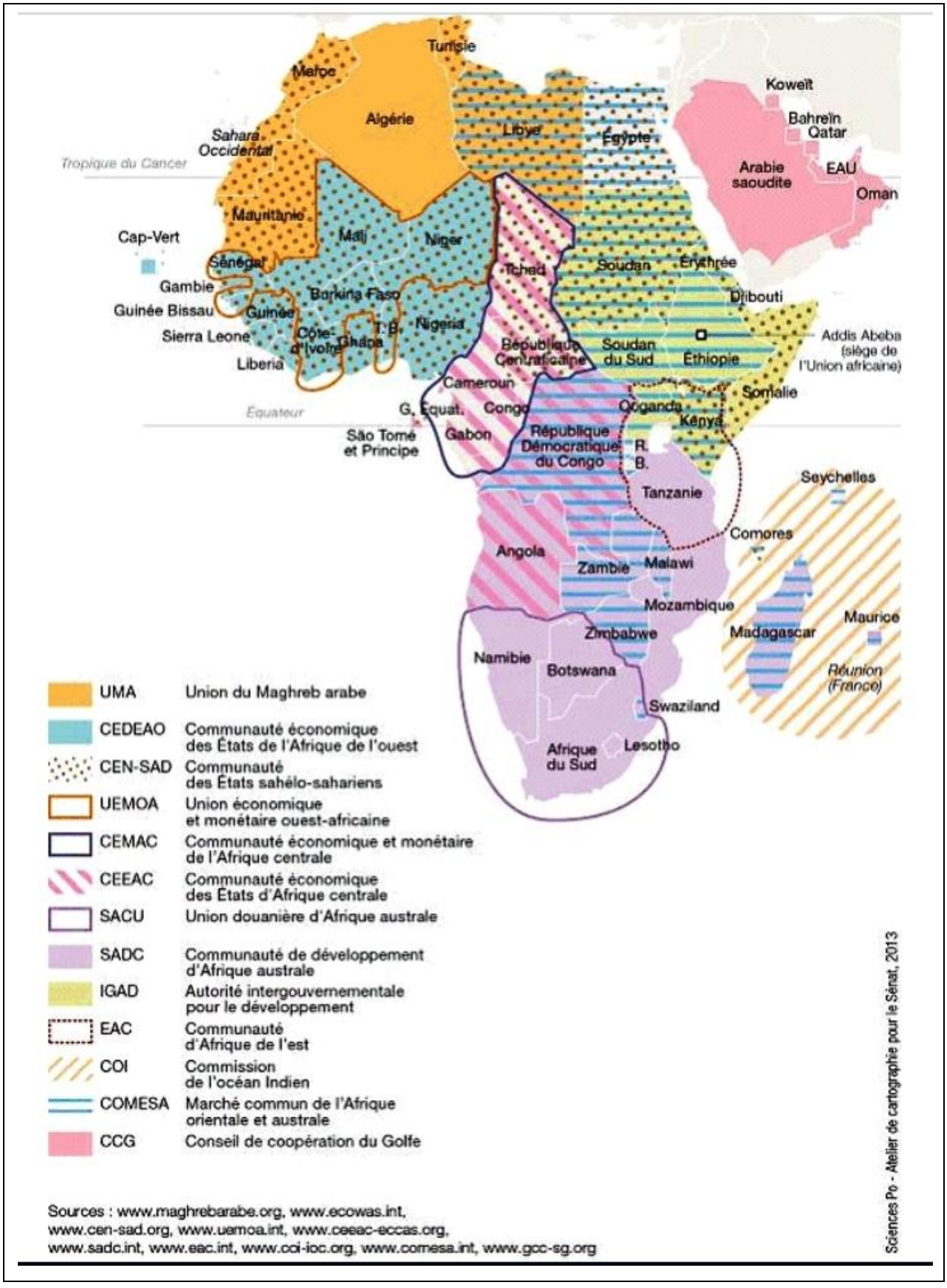

Source : https://www.senat.fr/rap/r13-104/r13-10434.html consulté le 10/09/2023 à 19h46.

Section 3 : Autres communautés économiques régionales.

Bien que les organisations citées ci-dessous ne soient considérés comme des communautés économiques régionales accréditées par l'Union Africaine, elles restent néanmoins importantes de part leurs réalisations et leur impact sur les pays membres de ces organisations :

3-1 Union Economique et Monétaire Ouest Africaine UEMOA :

L'Union économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a été créée le 10 janvier 1994 à Dakar, au Sénégal, elle a pour objectif primordial mise en place d'un espace économique uni et intégré dans lequel sera faciliter la libre-circulation des individus, des biens et services, des capitaux, et des différents facteurs de production, ainsi que la disposition du droit d'exercice et de résidence pour les résidants sur l'ensemble du territoire en Afrique de l'Ouest

On retrouve Huit (08) Etats côtiers et sahéliens, liés par l'usage d'une monnaie commune, le FCFA (le Franc des Colonies Françaises d'Afrique), composent l'UEMOA : le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. A partir du 02 mai 1997, la Guinée-Bissau est devenue le huitième État membre de l'Union. L'UEMOA a comme principales volonté la réalisation de l'intégration économique et monétaire des États membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel à travers l'amélioration de la compétitivité des domaines économiques et la création d'un cadre juridique harmonisé. L'UEMOA comprend des organes de direction, des organes de contrôle, des organes consultatifs et des institutions autonomes.[55]

3-2 La communauté économique des états d'Afrique centrale CEMAC

Le traité de la création de la CEMAC, a été signé le 16 Mars 1999 à Ndjamena, au Tchad, et est rentré en vigueur en juin 1999. Elle constitue une intégration importante au sein des pays de l'Afrique centrale. Les pays membre de la CEMAC sont : le Cameroun, le Congo, le Gabon, la guinée équatoriale, la république centrafricaine et le Tchad. Ses objectifs principaux sont :

- Encourager l'union et la solidarité des peuples des états membres ;
- La création d'un marché commun et la promotion du commerce intra-régionale et des infrastructures communes ;

[55] ASSOUMATINE Far Justine, GOMES Iames Marcos, OP.CIT, *p26-28*

- Instaurer des programmes de développement dans plusieurs domaines comme l'industrie[56].

3-3 Union douanière d'Afrique australe (SACU)

Elle a été créée le 29 juin 1910 à Johannesburg avec pour membre les pays suivants : le Lesotho, le Botswana, Swaziland, Namibie, et l'Afrique du sud, il a été mis en vigueur en 1969 ayant comme principale objectif la promotion des échanges commerciaux et le développement économique. C'est la plus vieille union douanière à travers le monde, elle permet la libre-circulation des marchandises et dispose d'un tarif extérieur commun. [57]

3-4 L'Agence du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique NEPAD

Le NEPAD est un programme planifié par l'UA, il a été signé par les dirigeants des pays Africains le 11 juillet 2001puis, a été adopté le 23 octobre 2001. Son siège est basé en Afrique du sud. Ses objectifs principaux sont : mettre fin à la marginalisation de l'Afrique vis-à-vis du processus de la mondialisation, éradiquer la pauvreté, l'autonomisation de la femme africaine, et encourager la croissance et le développement durable.[58]

Le comité du NEPAD est représenté par les chefs d'états et gouvernements des pays fondateurs à savoir : L'Afrique du sud, l'Algérie, l'Egypte, le Nigéria et le Sénégal. Au cours du sommet qui s'est déroulé à Nouakchott, en Mauritanie, le 18 juillet2018. L'AUDA (L'Agence de développement de l'Union Africaine) fut créée pour dans le but de développer les domaines suivants[59] :

- Développement du capital humain (aide à la jeunesse, création de l'emploi, autonomie de la femme) ;
- L'intégration régionale et la sécurité alimentaire ;
- Les infrastructures (énergie, eau, transport, télécommunication…) ;

[56] http://www.hubrural.org/La-Communaute-economique-des-Etats.html# :~:text=Le Traité instituant la CEMAC, en vigueur en juin 201999.consulté le 11/09/2023 à 22h59.
[57] http://europavarietas.orgcsdp/cooperation_regional_et_transfrontalier_en_afrique consulté le 13/09/23 à 15h03
[58]
[59] https://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/nepad=objectifs_et_priorites_du_NEPAD,dans_le_processus_de_mondialisation. Consulté le 12/09/2023 à 00h19.

- L'industrialisation, les sciences et technologies et l'innovation.

Conclusion chapitre 2

Faire partie d'une intégration régionale est considérée comme le moyen principal d'accroitre le taux de croissance économique d'un pays tout en bénéficiant des privilèges économiques, sociaux et politiques.les difficultés résident dans la recherche de solutions aux contraintes et à surmonter les défis.

Comme nous l'avons vu dans ce chapitre, les pays du continent Africain expriment la volonté de former des zones de libre-échange ou marchés commun…chaque intégration régionale africaine doit tracer des objectifs afin d'assurer son développement dans le but de se mettre au même niveau que les intégrations économiques des pays développés. Toutes les communautés économiques africaines devraient développer les domaines essentiels tel que la maîtrise la libre-circulation des personne et des biens, du systèmes productifs et de la productivité, de la technologie, des politiques structurelles pour faire face aux exigences concurrentielles à l'échelle internationale, sans oublier la mise en place de dispositifs pour faciliter la résolution des problèmes de paix et de sécurité …etc.

Chapitre 3 : Etat des lieux, obstacles et perspectives pour l'intégration Africaine

Chapitre 3 : Etat des lieux, obstacles et perspectives pour l'intégration Africaine

Introduction chapitre 3

Le processus d'intégration régionale montre qu'il est important pour les pays géographiquement proches de former des blocs commerciaux afin d'accroitre le niveau de développement économique des états-membres. Il est primordial d'élaborer des politiques pour un suivi méthodique dans le but de savoir si l'intégration est sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs. Ce suivi nous indiquera également la façon dont les pays membres s'intègrent, les défis rencontrés et les solutions possibles. Pour l'Afrique, le plus important c'est la mise en œuvre d'initiatives d'intégration, de sorte que le développement économique, la réduction de la pauvreté, la stabilité politique et les solutions concernant la bureaucratie soient les principaux but à atteindre.

Dans ce chapitre nous essayerons de faire un état des lieux, dans la première section, pour percevoir l'état des avancées des IER en Afrique, nous aborderons aussi les défis, les perspectives et recommandations pour atteindre leurs objectifs.

Les processus de suivi efficaces pourraient participer à la mise en évidence des déficits pour fournir aux chefs d'états des informations nécessaires pour mettre en place des mesures correctives aux niveaux national, régional et continental, ainsi qu'au secteur privé et à la société civile.

Les exigences du traité d'Abuja peuvent difficilement être satisfaites en Afrique avec les indicateurs actuellement disponibles à partir d'anciennes données, pour que le suivi de l'intégration soit de haute qualité, cela nécessite la mise au point de nouveaux indicateurs, qui nous permettront de mesurer d'une façon plus élaborée, le niveau de développement des CER dans plusieurs domaines[60].

[60] Commission de l'UA, rapport sur l'intégration Africaine, État de l'intégration régionale en Afrique : promotion du commerce intra-africain pour le redressement post-COVID déc. 2020. p 21. Sur le site https://www.au.int consulté le 02/05/2023 à10h55.

Section 1 : Etat des lieux et réalisations des Communautés économiques régionales en Afrique

Un outil de base pour évaluer le processus d'intégration au sein des CER a été établit pour une évaluation basée sur les stratégies, les programmes et les impacts réels des initiatives prises en matière d'intégration régionale au sein des CER en Afrique. Cet outil c'est : L'indice multidimensionnel de l'intégration régionale africaine (AMRII), L'AMRII est un indice composite développé par la CUA et les CER en collaboration avec les agences statistiques nationales et les banques centrales africaines et qui permet d'évaluer les efforts d'intégration des CER par rapport aux objectifs et priorités de l'Agenda 2063, du Traité d'Abuja et des traités régionaux des CER avec lequel l'évaluation se fait en 3 étapes[61] :

- une évaluation globale qui donne une brève perception du niveau d'intégration,
- une évaluation dimensionnelle basée sur les domaines d'intégration sélectionnés lors de la conception de l'AMRII,
- une analyse comparative du niveau d'intégration avec les seuils sélectionnés dans le cadre du développement de l'AMRII.

L'indice est composé de huit (8) dimensions, à savoir : la libre-circulation des personnes, l'intégration sociale, l'intégration commerciale, l'intégration financière, l'intégration monétaire, l'intégration des infrastructures, l'intégration environnementale et l'intégration politique et institutionnelle. Ainsi que trente-trois (33) indicateurs et de seuils pour chacun des indicateurs.

Pour chacune des 8 dimensions, des indicateurs ont évalués le niveau de progrès des CER pour ces différentes dimensions, on distinguer les 2 types d'indicateurs suivants :

- Les indicateurs qualitatifs : décrivent les outils ou instruments d'intégration adoptés, qui doivent être mis en œuvre au cours du processus d'intégration,
- Les indicateurs quantitatifs : font référence à des objectifs directement quantifiables pour lesquels des valeurs sont obtenues lors de la collecte de donnée.

[61] Commission de l'UA, rapport sur l'intégration Africaine, État de l'intégration régionale en Afrique : promotion du commerce intra-africain pour le redressement post-COVID déc. 2020. p 26. Sur le site https://www.au.int consulté le 02/05/2023 à10h55

Graphique 02: Notes moyennes continentales par dimension par rapport aux seuils fixés

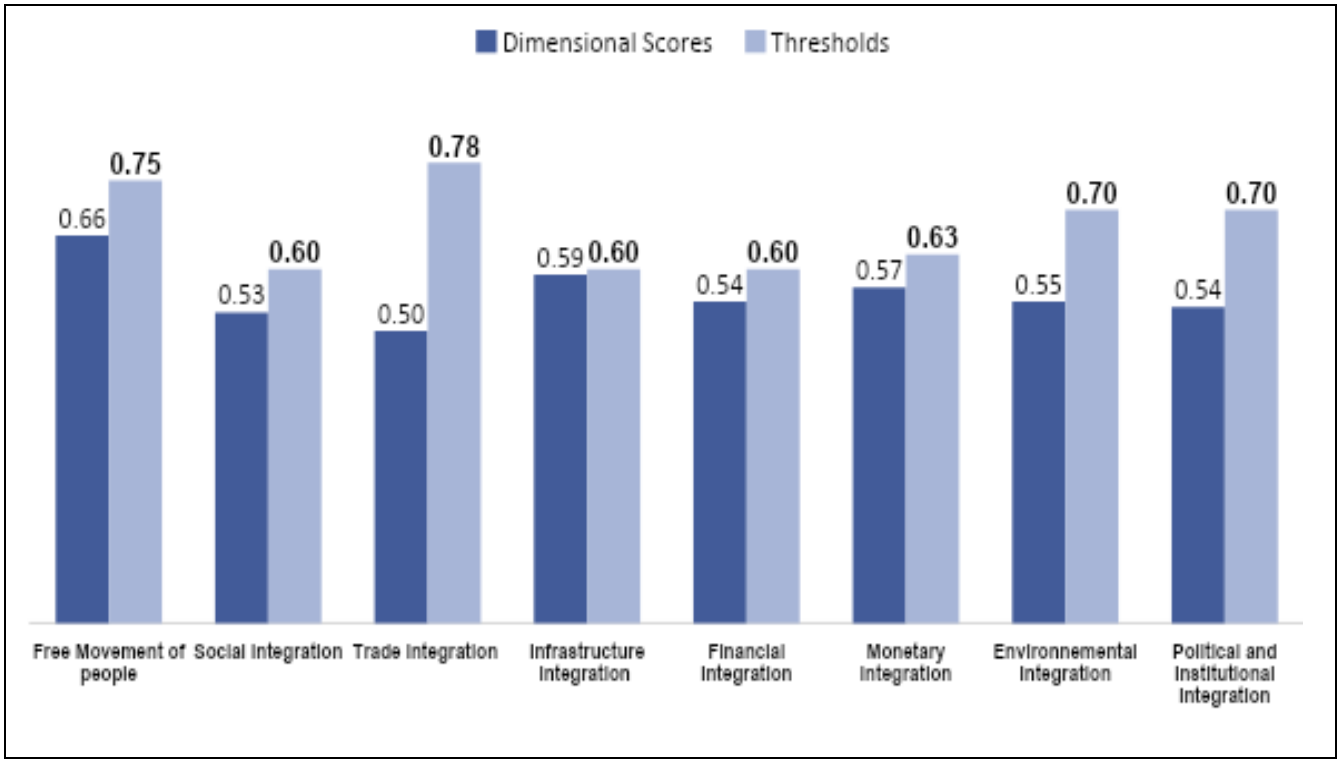

Source: Commission de l'UA, rapport sur l'intégration Africaine, État de l'intégration régionale en Afrique : promotion du commerce intra-africain pour le redressement post-COVID déc. 2020. Sur le site https://www.au.int consulté le 02/05/2023 à10h55.

Voici les notes moyennes continentales par dimension par rapport aux seuils fixés requis pour mener efficacement le programme d'intégration africaine. Les notes moyennes obtenues en prenant la moyenne arithmétique des notes dimensionnelles au niveau des CER sont capitales pour participer efficacement à la réalisation de la Communauté économique africaine et atteindre l'objectif d'une Afrique unie, prospère, pacifique et parlant d'une seule voix. Elles sont comparées aux valeurs contenues dans les objectifs de l'Agenda 2063 et du Traité d'Abuja. Dans cette section, une analyse globale du processus d'intégration sur les différentes CER est réalisée sur la base des dimensions de l'AMRII. Voici un état des lieux concernant différents plans[62] :

[62] Op-cit, p27

1-1 Sur le plan Libre circulation des personnes

Des CER telles que la CEEAC et la CEN-SAD, n'ayant pas mis en œuvre d'outils concrets pour faciliter la libre circulation, ont la chance d'avoir des États membres appartenant à d'autres CER : La CEMAC se trouvant au sein de la CEEAC, tandis que la CEN-SAD appartient à la CEDEAO et à la CEMAC, elles ont fait des progrès notables en signant le Protocole sur la libre circulation des personnes de l'Union africaine lors du Sommet de Kigali en 2018, et le suivent au niveau régional et continental, ce qui contribue à leurs scores appréciables.

Les performances des États membres de la CAE la CEDEAO et l'EAC de l'IGAD, de la CEEAC sont les CER qui ont le plus progressé non seulement en adoptant des cadres juridiques tels que la suppression des visas, l'établissement de passeports communautaires et en facilitant la libre circulation des personnes, mais aussi en les signant, en les ratifiant et en les mettant effectivement en œuvre. [63]

Graphique 03**:** Analyse comparative entre les CER sur la libre circulation des personnes

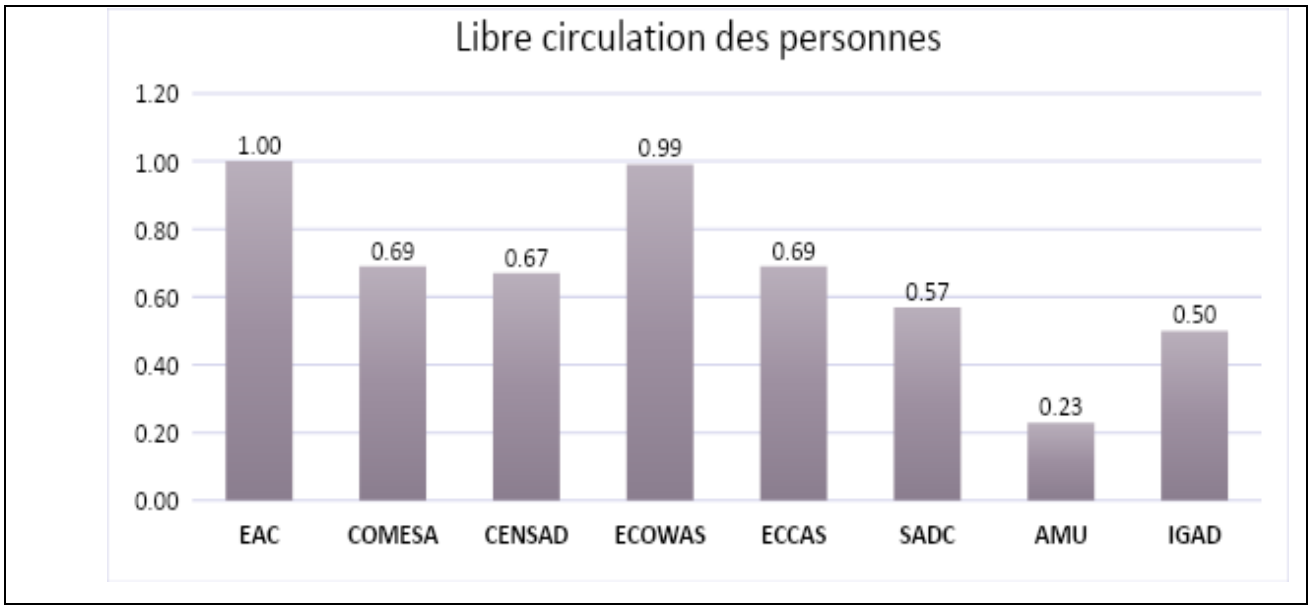

Source : Commission de l'UA, rapport sur l'intégration Africaine, État de l'intégration régionale en Afrique : promotion du commerce intra-africain pour le redressement post-COVID déc. 2020. p 30-31

[63] Commission de l'UA, Rapport sur l'intégration Africaine 2020, p 30-31 sur le site https://www.au.int consulté le 02/05/2023 à10h55.

1-2 Sur le plan politique et institutionnel

L'intégration politique est primordiale dans la quête de paix et de sécurité au sein des CER afin de déclencher un véritable développement. La discrimination raciale en Afrique australe, les nombreuses guerres et conflits externe qui ont frappé le continent ont poussé les CER à orienter leurs mieux s'organiser d'un point de vu politique. C'est dans cet esprit que la CEDEAO, la CEEAC, la SADC abordent la recherche de la paix et de la sécurité et la mise en place d'institutions politiques telles qu'une Cour régionale, un parlement régional et une force armée régionale. Et la CAE prévoit d'établir une confédération politique comme prélude à une fédération politique.
Il apparait clairement que la CAE et la SADC ont fait de l'intégration politique leur priorité absolue, D'autre part, la CEDEAO et la CEEAC maintiennent leurs institutions politiques et bénéficient des avancées politiques des organisations sous-régionales telles que l'UEMOA et la CEMAC qui disposent d'instruments juridiques en la matière, comme : la CEMAC à créer la Force armée FOMAC.
D'autres CER telles que le COMESA, la CEN-SAD et l'UMA ne font pas de cette dimension de l'intégration une priorité. Toutefois, le COMESA inclut dans son traité des dispositions relatives à la paix, à la sécurité et à la stabilité et a créé la Cour de justice du COMESA, ainsi que la mise en place du Conseil de Paix et de Sécurité (COPAX) pour faire face aux nombreux conflits qui déstabilise la région depuis l'indépendance.
Les CER ont également établis une vaste stratégie de paix et de sécurité dans la région couvrant la période 2016-2020. Ce programme vise la prévention, la gestion et la résolution des conflits, les menaces sécuritaires transnationales, la gouvernance, la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme, la reconstruction et le développement post-conflit et les affaires humanitaires, ainsi que la coordination et les questions transversales.[64]

[64] Commission de l'UA, Rapport sur l'intégration Africaine 2020, p 35-36. Sur le site : https:// www.au.int consulté le 02/05/2023 à10h55.

Graphique 04**:** Analyse comparative des CER en matière d'intégration politique et institutionnelle

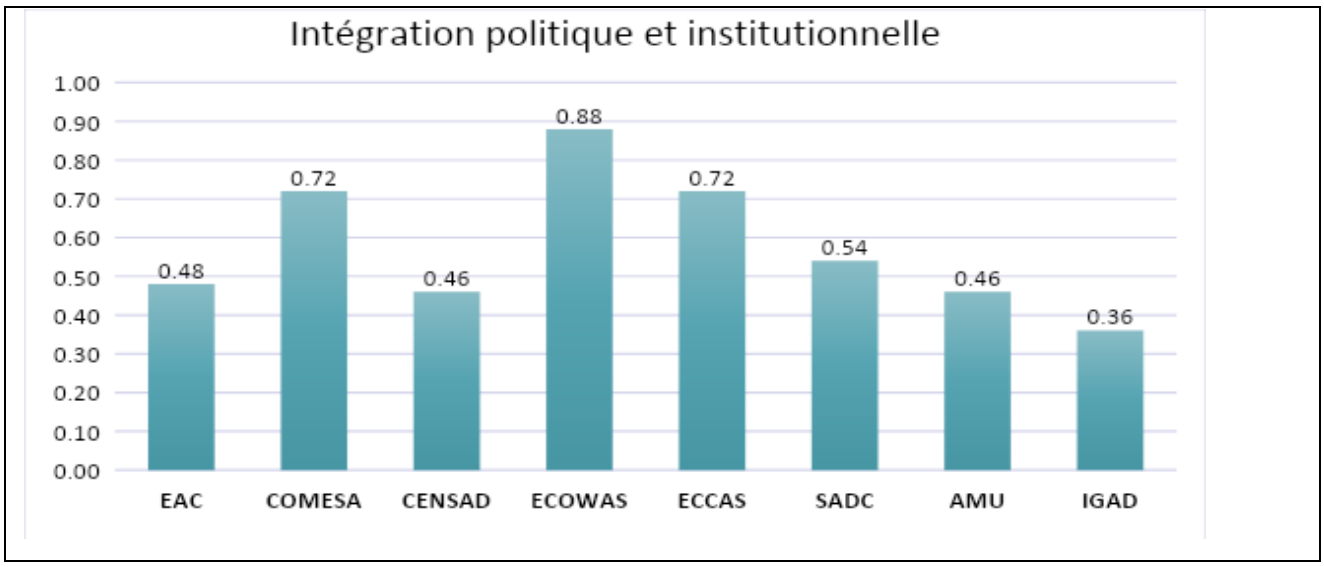

Source: Commission de l'UA, rapport sur l'intégration Africaine, État de l'intégration régionale en Afrique : promotion du commerce intra-africain pour le redressement post-COVID déc. 2020. Sur le site https://www.au.int consulté le 02/05/2023 à10h55

1-3 Sur le plan social

L'intégration sociale est étroitement liée à la libre circulation des personnes pour évaluer les instruments juridiques mis en place pour aider efficacement les populations des CER à se déplacer dans leur région. Les personnes se déplacent pour étudier, pour des événements culturels et même pour faire du commerce, ce qui engendre des interactions et des échanges sociaux ont lieu. Les CER ont élaboré et mis en œuvre de nombreux programmes pour les jeunes et les femmes, l'éducation et l'harmonisation des diplômes universitaires. Certes, la CEEAC, la SADC et l'IGAD ont élaboré des programmes d'intégration sociale et ont fait de l'éducation, de l'autonomisation des femmes et des jeunes des questions prioritaires, mais ces CER sont encore dans la phase de signature et de ratification de leurs protocoles de libre circulation. Cela expliquerait leur score moyen dans la dimension sociale de l'intégration. En fait, la CEEAC, la SADC, le COMESA et l'IGAD ont adopté des protocoles sur la libre circulation, mais il existe de réels obstacles à la mise en œuvre de ces protocoles[65].

[65] Commission de l'UA, Rapport sur l'intégration Africaine 2020, p 31-32. Sur le site https://www.au.int consulté le 02/05/2023 à10h55.

Graphique 05: Analyse comparative des CER dans le domaine de l'intégration sociale

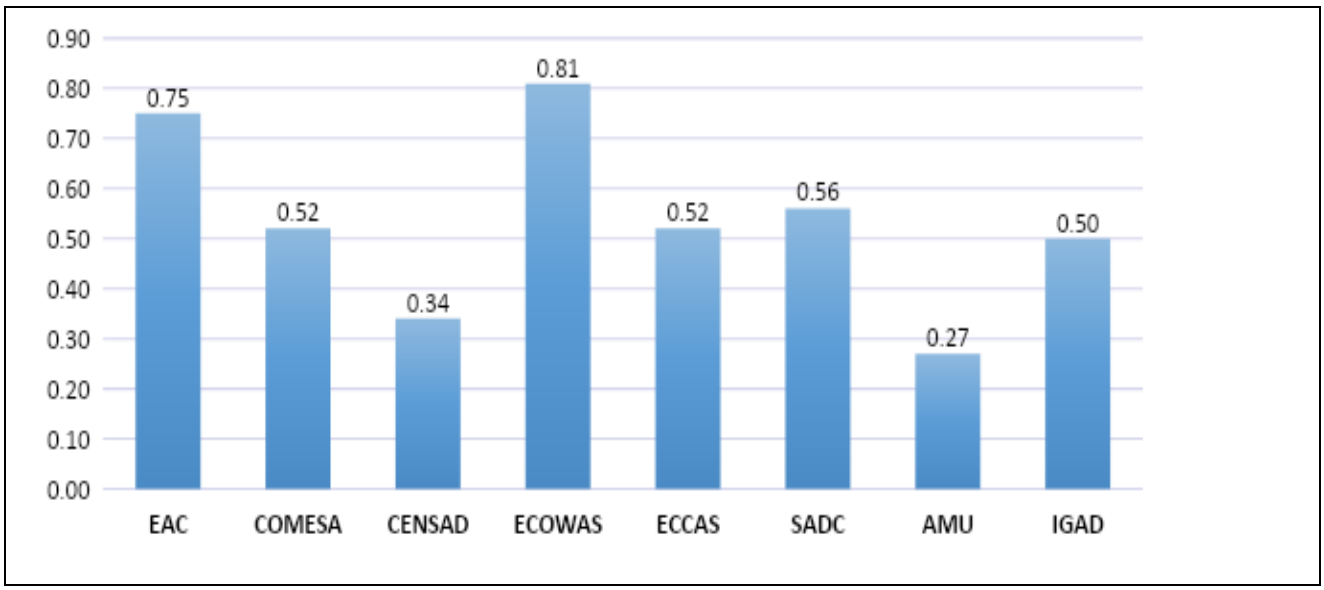

Source: Commission de l'UA, rapport sur l'intégration Africaine, État de l'intégration régionale en Afrique : promotion du commerce intra-africain pour le redressement post-COVID déc. 2020. Sur le site https://www.au.int consulté le 02/05/2023 à10h55

1-4 Sur le plan commercial

En matière d'intégration commerciale, il convient de féliciter la SADC, l'CAE, la CEDEAO et le COMESA pour leurs efforts et performances. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire de leur part. Quant à la CEEAC, la SADC et l'IGAD, elles sont encore à un faible niveau d'intégration commerciale.

Il faut agir pour élever le niveau du commerce intra-régional et mettre en place des unions douanières régionales pour stimuler les échanges commerciaux entre les régions. Il faudrait encourager les chaînes de valeur régionales avec une spécialisation par pays en fonction de l'avantage comparatif, élaboré des politiques d'industrialisation, renforcer le manque d'infrastructures, prendre en compte le commerce informel.

La volonté d'accroître le commerce intra-africain la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) constitue donc une opportunité pour les CER. Tous les États membres de la CEDEAO, de l'CAE, de la CEEAC, de l'UMA et de la SADC ont signé cette convention, qui constitue le cadre continental le plus avancé à ce jour en termes d'intégration commerciale. la CEDEAO, la CEEAC et

l'IGAD ont les ratifications les plus élevées, soit 66,67 %, 54,55 % et 50 % respectivement. Malheureusement, à ce jour, aucun État membre de l'UMA n'a ratifié l'Accord.[66]

Graphique 06: Analyse comparative entre les CER dans l'intégration commerciale

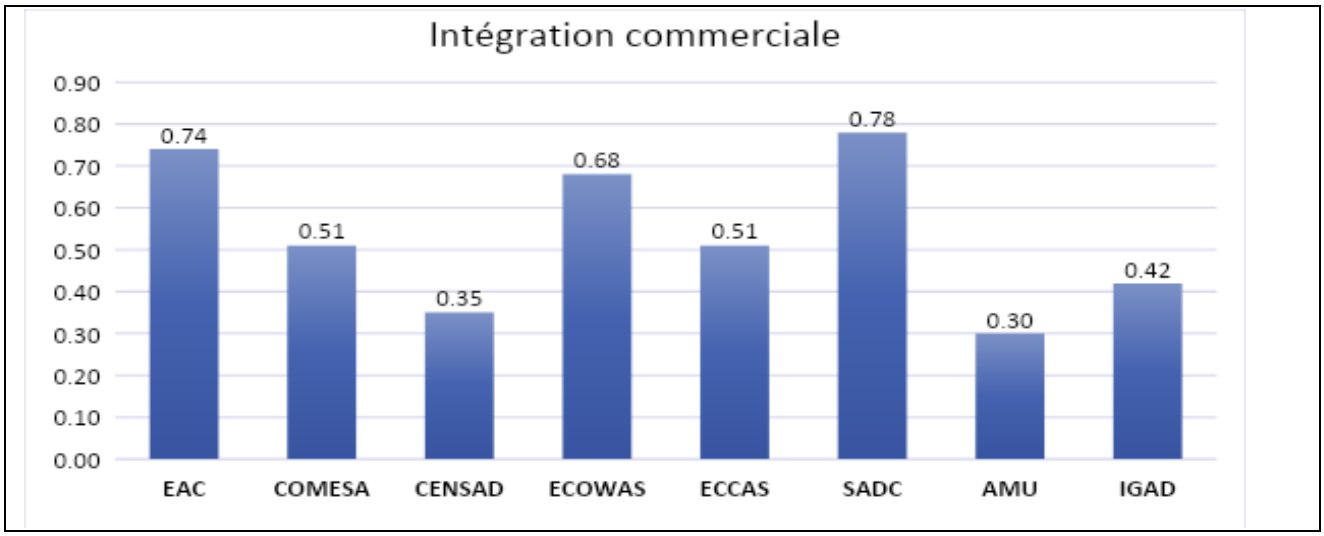

Source: Commission de l'UA, rapport sur l'intégration Africaine, État de l'intégration régionale en Afrique : promotion du commerce intra-africain pour le redressement post-COVID déc. 2020. Sur le site https://www.au.int consulté le 02/05/2023 à10h55

1-5 Sur le plan financier et monétaire

Les CER ayant enregistrées des progrès dans les domaines financiers et monétaire sont l'IGAD et la CEEAC car ils bénéficient de leur double appartenance à d'autres CER, L'IGAD profite du niveau d'intégration des États membres de l'EAC et du COMESA, et la CEEAC profite du niveau d'intégration financière et monétaire au sein de la CEMAC. Le COMESA est à la pointe de la mise en place d'institutions et de programmes régionaux efficaces. Elle dispose d'une commission chargée de la concurrence, de l'institution d'assurance, de la carte jaune qui facilite la circulation des véhicules dans la région, d'un tribunal régional, d'un institut monétaire et d'une chambre de compensation qui gère le système de paiement.[67]

[66] Commission de l'UA, Rapport sur l'intégration Africaine 2020, p 32-33 sur le site https:// www.au.int consulté le 02/05/2023 à10h55.
[67] Idem, p33-34

Graphique 07 : Analyse comparative entre les CER dans le cadre de l'intégration monétaire

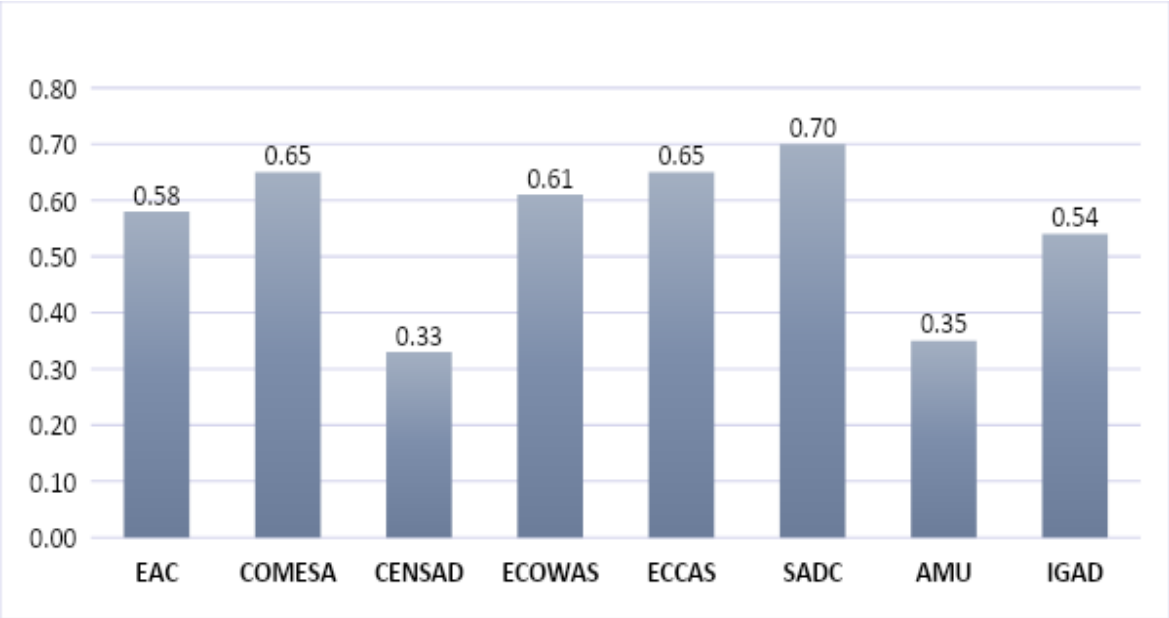

Source : Commission de l'UA, rapport sur l'intégration Africaine, État de l'intégration régionale en Afrique : promotion du commerce intra-africain pour le redressement post-COVID déc. 2020. Sur le site https://www.au.int consulté le 02/05/2023 à10h55

Graphique 08 : Analyse comparative entre les CER dans le domaine de l'intégration financière.

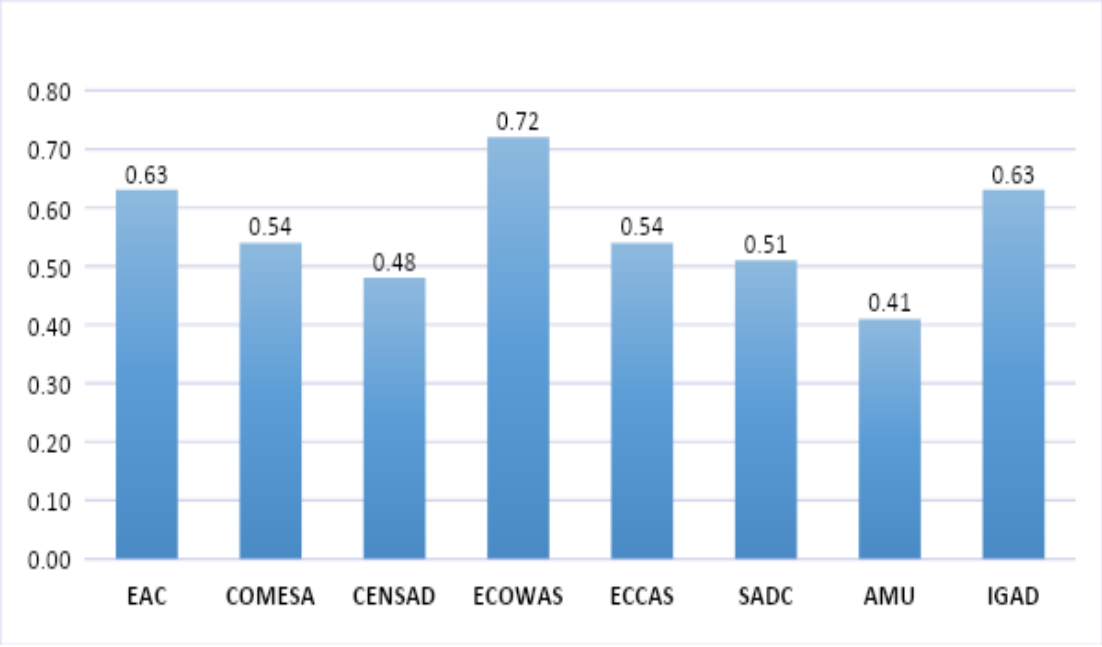

Source : Commission de l'UA, rapport sur l'intégration Africaine, État de l'intégration régionale en Afrique : promotion du commerce intra-africain pour le redressement post-COVID déc. 2020. Sur le site https://www.au.int consulté le 02/05/2023 à10h55.

1-6 Sur le plan Infrastructurel

L'insuffisance des infrastructures est l'un des arguments les plus solides pour justifier la faiblesse de l'intégration régionale en Afrique. Le coût des transports en Afrique est des plus élevés au monde, le transport maritime en Afrique est plus cher que celui provenant de l'extérieur. En raison des fonds nécessaires au Programme continental de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), qui va promouvoir le développement socio-économique et réduire la pauvreté en Afrique à travers un meilleur accès aux réseaux d'infrastructures régionaux et continentaux intégrés et aux services d'accompagnement. Certaines CER ont fait des efforts pour relier un État à l'autre ; un certain nombre d'entre elles ont également des plans directeurs couvrant les infrastructures régionales qui alimentent également le PIDA. Il y a une collaboration étroite entre les États, les CER et l'UA dans la mise en œuvre du PIDA. Ces dernières décennies, les CER ont compris que le commerce intra-régional, le développement financier et la libre circulation des personnes sont étroitement liés à l'existence d'infrastructures de qualité. C'est ce qui justifie les nombreuses initiatives visant à construire des routes et des chemins de fer transfrontaliers. Il en va de même des efforts visant à réduire les frais d'itinérance. Toutefois, il convient de mentionner le retard flagrant de la CEEAC en matière d'infrastructures avec un faible score. Cette CER dispose de plusieurs plans et programmes dans le domaine des infrastructures, mais heurte à plusieurs obstacles, notamment en matière de financement et de volonté politique.[68]

Graphique 09: Analyse comparative des CER en matière d'intégration des infrastructures

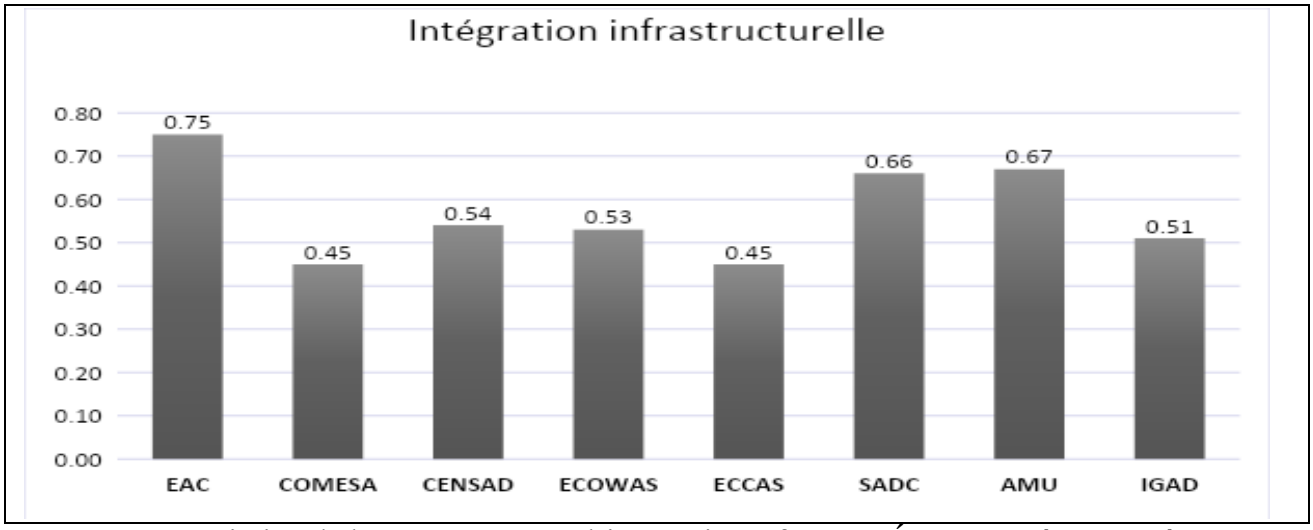

Source : Commission de l'UA, rapport sur l'intégration Africaine, État de l'intégration régionale en Afrique : promotion du commerce intra-africain pour le redressement post-COVID déc. 2020. Sur le site https://www.au.int consulté le 02/05/2023 à10h55

[68] Commission de l'UA, Rapport sur l'intégration Africaine 2020, p 34-35 sur le site https://archives.au.int consulté le 02/05/2023 à10h55.

1-7 Sur le plan Environnementale

L'environnement est une question émergente en Afrique, Cependant, ses impacts se font sentir sur le développement économique et social du continent. Par exemple, en 2019, il y a eu de fortes inondations en Afrique australe. En outre, les fréquentes sécheresses en Afrique de l'ouest ont eu un impact négatif sur les produits agricoles entraînant une insécurité alimentaire et des conflits au sujet des pâturages entre les éleveurs. Alors que la libre circulation est encouragée sur le continent, les changements climatiques pourraient entraînés des conflits sur dus aux déplacements forcés des personnes à cause des catastrophes environnementales.

Cette source d'inquiétude devrait encourager les efforts pour développer une approche cohérente et efficace de la protection et de la gestion de l'environnement en élaborant des plans, programmes et institutions exclusivement consacrés à l'environnement et au climat. La CEEAC et l'IGAD ont mis en place des institutions régionales consacrées à l'environnement et au climat. Une institution de gestion des ressources en eau et d'autres initiatives justifient ce score élevé de la CEEAC dans cette nouvelle dimension de l'intégration pour de nombreux États africains.

Dans toutes les CER, la taxe sur le carbone reste au stade embryonnaire et elle n'est pas appliquée efficacement. Les États devraient se consulter pour une harmonisation régionale de la taxe sur le carbone. La CEEAC, l'IGAD et l'UMA sont plus performantes en matière d'intégration environnementale que les autres CER. Elles ont développés des cadres juridiques et institutionnels pour accélérer l'harmonisation des politiques nationales de leurs États membres.[69]

[69] Commission de l'UA, Rapport sur l'intégration Africaine, 2020, p 35-36 sur https://archives.au.int consulté le 02/05/2023 à10h55.

Graphique 10: Analyse comparative des CER dans l'intégration environnementale

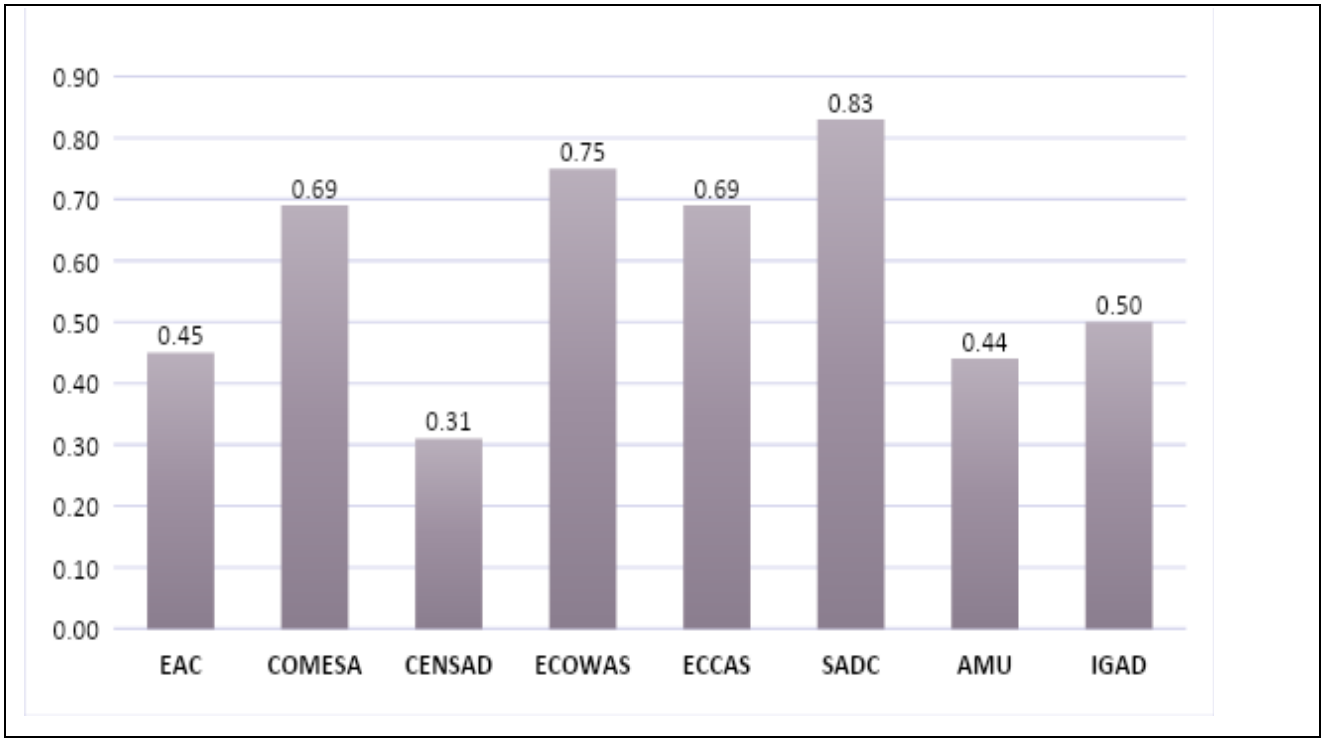

Source: Commission de l'UA, rapport sur l'intégration Africaine, État de l'intégration régionale en Afrique : promotion du commerce intra-africain pour le redressement post-COVID déc. 2020. Sur le site https://www.au.int consulté le 02/05/2023 à10h55

Tableau 12: les acteurs de la ZLECAF au niveau continental

Nom de l'institution	Date de création	Principale mission
L'Union Africaine	2001 à Addis Abeba, Ethiopie	Réalisation de l'unité et l'intégration à travers la mise en œuvre de l'Agenda 2063.
LE NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (NEPAD)	2001 à Lusaka, Zambie	Mise en place d'une vision globale et un cadre politique pour accélérer la coopération et l'intégration économique.
LE PARLEMENT PANAFRICAIN	Mars 2004, Midrand en Afrique du Sud	À terme, l'objectif est que le Parlement ait les pouvoirs législatifs et que les représentants soient élus au suffrage universel direct. Pour le moment, le PAP exerce un pouvoir consultatif et de supervision budgétaire au sein de l'UA.
LA COUR AFRICAINE DE JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	Juin 1998, Ouagadougou, Entrée en vigueur en 2004	Assure la protection des droits de l'homme et des peuples, des libertés et des devoirs. Elle complète et renforce les fonctions de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.
LES INSTITUTIONS STATISTIQUES PANAFRICAINES *(en nombre de deux)* L'institut panafricain de Statistique STATFRIC Centre de formation de Statistique	2018, Tunis, Tunisie En cours de négociations (Cote d'Ivoire).	Harmonisation d'un cadre méthodologique de collecte et de production de donnée. Renforcer les capacités des pays africains dans la production des statistiques du commerce extérieur.
LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES PANAFRICAINES : Le Fond Monétaire Africain (FMA) La Banque Africaine	En cours de négociations	Faciliter la mobilisation et la coopération des ressources intérieures et extérieures. Assurer la stabilité des taux de change entre les monnaies et leur convertibilité mutuelle en vue de la création de la Banque centrale africaine. Promouvoir le développement des

Source: ALLALI, S. (2022). Aperçu sur l'évolution de la notion « d'intégration régionale »: focus sur la Zone de libre-échange Continentale Africaine (ZLECAf). International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 3(3-1), 230-241. https://doi.org/10.5281/zenodo.6603763

Section 2 : Obstacles et défis à surmonter

L'intégration africaine est un objectif qu'une seule institution ou un seul organe ne peut le réaliser à lui seul. Il fait intervenir plusieurs entités aussi bien nationales, régionales 866+**********- continentales. La coordination des activités des différentes parties prenante de l'exécution de l'agenda d'intégration est un défi majeur aujourd'hui pour la réussite de l'intégration africaine qui rencontre certains obstacles tels que[70] :

2-1 Les obstacles financiers et commerciaux

La coordination et la mise en œuvre des projets d'intégrations est loin d'être autonome financièrement et compte sur des parts énormes que les partenaires étrangers lui octroient pour son fonctionnement. Le financement des activités reste faible. Pour la plus part des projets, le financement vient des partenaires fragilisant ainsi les organisations régionales et continentales concernant la question d'autonomie politique. Les financements de partenaires pour la mise en œuvre des plans et des programmes vont jusqu'à 75% du budget total de programmes et de projets. Cela constitue une contrainte pour les États membres les obligeant à faire des compromis sur leurs besoins réels lorsque les objectifs des partenaires ne coïncident pas avec ceux des États africains. En effet, plusieurs projets intégrateurs vieux de plusieurs décennies n'ont pas pu être réalisés faute de financement. C'est le cas du barrage d'Inga, au Congo, dont le processus de construction stagne au niveau des études de faisabilité. La décision de rendre autonome la CUA en demandant à chaque État membre de contribuer au fonctionnement de l'Union dans une proportion de 0.2% de ses importations a été adoptée.

La mise en œuvre de l'Agenda 2063 nécessitant des financements et des ressources énormes, le défi financier restant l'un des obstacles à la mise en œuvre de l'agenda d'intégration en Afrique, les différents acteurs se doivent de coordonner les forces afin de donner une priorité à l'intégration[71]. Ajouter à cela, l'Existence d'obstacles non tarifaires récurrents qui affectent le mouvement des

[70] Commission de l'UA, rapport sur l'intégration africaine, Déc. 2020, p12, sur le site http://www.au.int consulté le 02/05/2023 à10h55.
[71] Commission de l'UA, rapport sur l'intégration africaine, fév.2020, p , sur http://www.au.int. Consulté le 03/04/2023 à 16h51.

marchandises à travers les frontières, ce qui réduit la taille des marchés, ainsi que le faible niveau de productivité[72].

2-2 Les obstacles politiques

Voici certains obstacles sur le plan politique[73] :

- Les conflits internes tels que les guerres civiles ont affecté le rythme de l'intégration, ainsi que l'appartenance des pays membres à plusieurs CER sur le continent n'a pas encouragé l'harmonisation des politiques et la mise en place d'institutions de contrôle;
- Les conflits internes non résolus dans certains pays détournent vers les dépenses militaires les ressources des investissements et activités publics favorisant la croissance.
- Les risques politiques liés aux élections nationales à venir dans certains pays pourraient affecter la confiance des investisseurs et provoquer des sorties de capitaux perturbatrices et faire baisser les investissements[74].

2-3 Les obstacles sociaux

Les obstacles sont peuvent être résumés comme suit[75] :

- La division du travail entre l'UA et les CER manque de clarification, ce qui crée des bouleversements qui vont ralentir la mise en œuvre du calendrier d'intégration[76] ;
- L'ancrage des droits sociaux des populations est faible et les droits de propriété foncière ne sont directement pris en compte dans aucun projet.

Le terrorisme et certaines pandémies, telles que l'Ébola fragilise plusieurs régions africaines provoquant une grande inquiétude qui pousserait les populations à être en perpétuel mouvement. C'est ce qui continue d'ériger des obstacles à la libre circulation dans certaines régions.

2-4 Les obstacles liés aux infrastructures

[72] Comité Technique Spécialisé sur la Finance, les affaires monétaires, la Planification économique et l'Intégration, RAPPORT SUR L'ETAT DE L'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE, 4-6 Mars 2019 Yaoundé, Cameroun, Eco/STC/MAEPI(III)/EXP/1.1, consulté le 28/04/2023 à 16h51 sur https://au.int/newevents.
[73] Comité Technique Spécialisé sur la Finance, les affaires monétaires, la Planification économique et l'Intégration, Idem
[74] Perspectives économiques en Afrique 2023, p 10, sue le site https://www.afbd.org, consulté le 14/09/2023 à 16h36.
[75] Groupe de la banque Africaine de développement, idem.
[76] Comité Technique Spécialisé sur la Finance, les affaires monétaires, la Planification économique et l'Intégration, Idem

La proportion des infrastructures demeure insuffisante en Afrique et plus particulièrement défaillantes lorsqu'il s'agit de celles servant à relier les différents pays. Les infrastructures efficaces relient les différents secteurs économiques, donnent de la cohérence aux processus d'intégration. Elles augmentent la proportion de commerce intra africain en se constituant en élément accompagnateur de la Zone de libre-échange continentale[77].

2-5 Les obstacles Environnementaux

Les catastrophes naturelles et climatiques fragilisent le continent Africain. En 2019, Cinq des dix pays qui se trouve être les plus touchés par le changement climatique et météorologiques se trouvaient en Afrique. Au total, 131 catastrophes liées au changement climatique et aux conditions météorologiques extrêmes ont été enregistrées sur le continent en 2020 et 2021, dont 99 inondations, 16 tempêtes, 14 sécheresses et 2 incendies de forêt. Les catastrophes climatiques ont d'importantes conséquences à long terme sur les conditions de vies des personnes et le développement économique des pays. Les coûts économiques liés aux répercussions causés par les phénomènes météorologiques extrêmes en Afrique ont été estimés entre 7 et 15 milliards d'USD en 2020, et pourraient atteindre 45 à 50 milliards d'USD par an d'ici 2040[78].

[77] Commission de l'UA, fév.2020, idem p15-16
[78] Perspectives climatique blaff

Graphique 11 : schéma mettant en montrant le chevauchement des différentes CER 2016

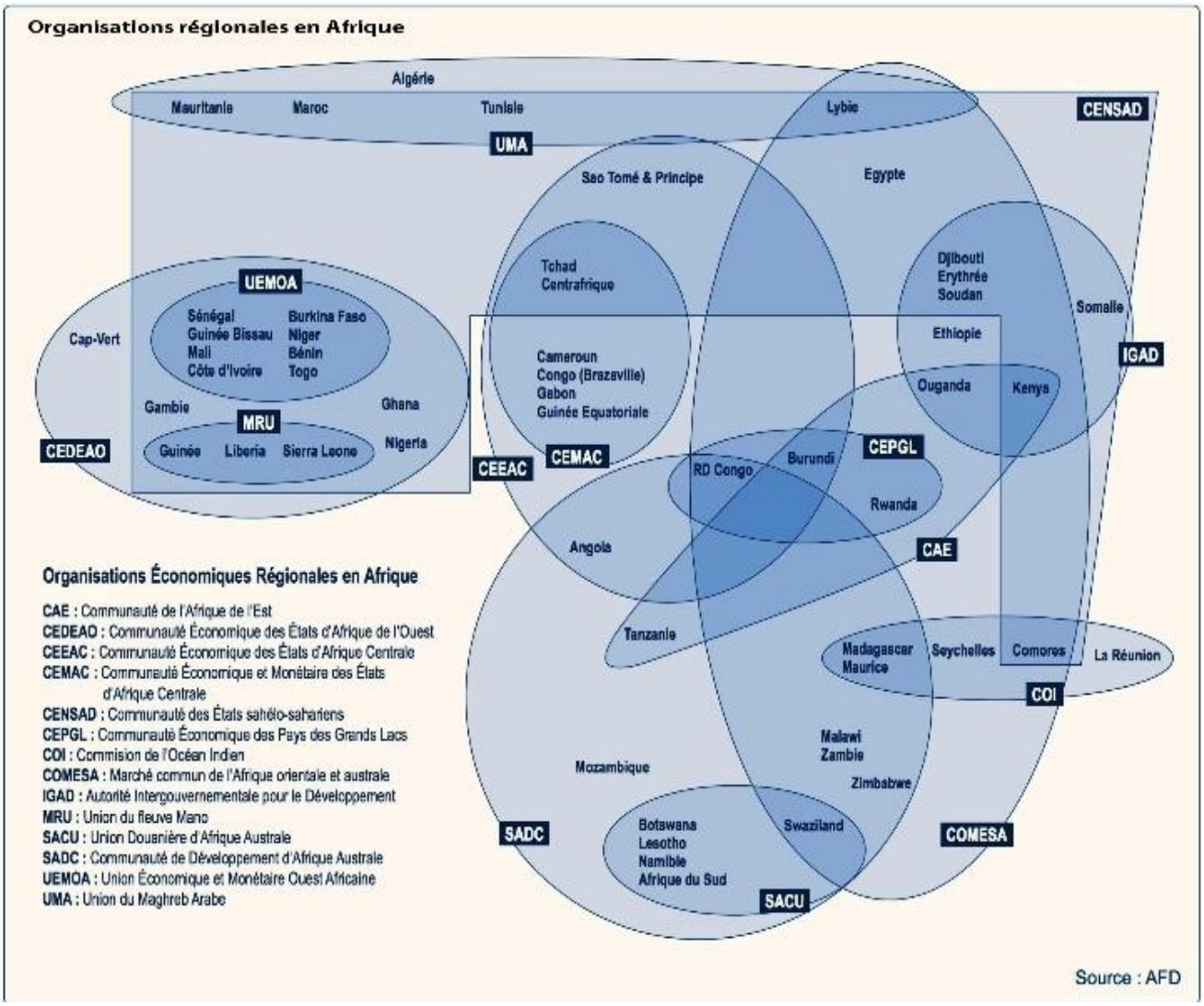

Source : http://europavarietas.orgcsdp/cooperation_regional_et_transfrontalier_en_afrique consulté le 13/09/23 à 15h03

Section3 : Perspectives et recommandations à l'égard de l'intégration économique Africaine

Les perspectives et recommandations énumérés dans ce rapport requièrent que le processus d'intégration connaisse une avancée concrète pour réaliser les buts de l'intégration africaine.

3-1 Recommandations principales

Les recommandations clés de la CUA sont les suivantes[79] :

- La CUA devrait coordonner les activités en faveur de l'intégration afin d'éviter les doubles emplois et les chevauchements d'activités qui réduisent l'efficacité.
- La CUA devrait sensibiliser les pays sur les signatures et les ratifications des traites, des protocoles et des autres instruments juridiques.
- La CUA devrait accentuer la sensibilisation auprès des CER et des États en vue de s'approprier les programmes continentaux comme l'Agenda 2063 et ses projets phares.
- Les CER devraient intensifier leur rôle de piliers de l'intégration régionale en renforçant la sensibilisation auprès des États pour une meilleure implication dans le processus d'intégration.
- La CUA, les CER et les États membres devraient créer les conditions de la prise en compte des questions émergentes telles que le climat, la migration et l'environnement dans le processus d'intégration .

3-2 Recommandations aux états membres

Les États membres devraient s'engager à créer les conditions nécessaires à la libre circulation et au commerce que sont les infrastructures, la diversification de leur production et l'industrialisation. Pour aller de l'avant, plusieurs recommandations méritent d'être formulées. Les États membres devraient [80]:

- Signer, ratifié er et adapter les instruments juridiques de l'UA relatifs aux outils d'intégration du Traité d'Abuja et de l'Agenda 2063.
- Participer pleinement à la mobilisation des ressources intérieures et accélérer la mise en œuvre de la décision de Kigali sur les 0,2 % sur le financement de la CUA, afin de pouvoir financer la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Fonds d'intégration africaine.

[79] Commission de l'UA, fév.2020, idem p 20
[80] Commission de l'UA, fév.2020, idem p136

- Aligner leurs plans de développement nationaux sur les programmes régionaux et continentaux afin n d'en maximiser l'efficacité.
- Rationaliser certaines CER en fusionnant les institutions qui remplissent essentiellement les mêmes fonctions que ses États membres et en en convertissant certaines d'entre elles en institutions spécialisées pour éviter le gaspillage, les conflits et la duplication des efforts.
- Aligner les plans d'action sur l'Agenda pour l'intégration continentale, en prenant en compte le Traité d'Abuja et l'Agenda 2063 ainsi que le programme décennal de mise en œuvre.
- Renforcer leur coopération mutuelle en vue de partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques.
- Développer leur marché local des capitaux afin de lever des fonds pour le financement efficace des infrastructures.
- Être des structures organiques de l'Union africaine, plutôt que de simples éléments constitutifs ayant un rôle terminal. Établir le plus tôt possible de bureaux de liaison permanents à la CUA et au niveau des CER.

3-3 Recommandations pour l'Union Africaine

La Commission de l'Union africaine devrait[81] :

- Continuer à coordonner la mise en œuvre de l'Agenda pour l'intégration africaine tout en effectuant, en collaboration avec les CER, des évaluations annuelles fondées sur l'indice multidimensionnel d'intégration régionale africaine (AMRII) récemment élaboré et adopté.
- Concevoir un programme d'intégration minimal (PIM) qui peut être mis en œuvre sur une ou deux années afin d'accroître la précision de la mise en œuvre avec des objectifs et un calendrier spécifiques.
- Mettre en place un mécanisme de sensibilisation des citoyens africains aux questions d'intégration par le biais d'un forum annuel sur l'intégration qui réunira des professionnels, des universitaires, des femmes, le secteur privé, la diaspora et d'autres acteurs africains.
- Accélérer la mise en œuvre de la Décision de Kigali sur les prélèvements de 0,2 % en vue du financement de la CUA à l'effet de créer une autonomie financière pour les CER, la CUA et autres institutions continentales et régionales.

[81] Commission de l'UA, fév.2020, idem p137.

- Intensifier les efforts de plaidoyer auprès des États membres de l'UA pour qu'ils ratifient, adaptent et mettent en œuvre les instruments juridiques de l'UA tels que les traités, les protocoles relatifs aux institutions financières, à la ZLECAf, aux institutions panafricaines de statistiques, au Passeport de l'UA et autres.
- Renforcer la coopération entre la CUA et les CER en améliorant le partage de l'information et la collecte de données, en suivant l'analyse et en diffusant les progrès et les défis.
- Consolider les relations entre l'UA et les États membres en créant une entité spécifique pour les superviser ;
- Proposer une CER principale en matière d'intégration, ayant réalisé des progrès significatifs et pouvant être imitée par d'autres CER.
- Aligner les politiques en fonction des priorités, de la capacité de financement et des enjeux émergents.

Une transition énergétique équitable vers des systèmes d'énergie durable et renouvelable est primordiale en Afrique. L'absence d'un approvisionnement moderne en énergie abordable et fiable a été l'un des principaux freins à la compétitivité du continent Africain dans l'économie mondiale. Ce problème reste d'actualité dans plusieurs états. Malgré la diversité de ses sources d'énergie renouvelables et non renouvelables, l'Afrique ne produit et consomme que de très petites quantités d'énergie moderne. On estime à 600 millions le nombre d'Africains qui n'ont toujours pas accès à l'électricité. L'Afrique est également la seule région du monde où la pauvreté en termes d'énergie devrait accroitre dans les prochaines décennies[82].

[82] Groupe de la banque africaine de développement, idem

Conclusion chapitre 3

On peut constater que la majorité des communautés économiques régionales ont franchi des étapes qui sont conformes aux étapes stipulés dans le Traité d'Abuja. La libre-circulation des personnes est désormais une réalité dans la plupart d'entre elles. La signature des chefs d'État et de gouvernement de l'UA de la ZLECAf et du protocole de la libre circulation des personnes en mars 2017, constitue une avancée importante pour l'Afrique. Toutefois, bien que des institutions clés aient été mises en place, leurs pouvoirs restent limités en raison de la réticence des États membres à abandonnés leur souveraineté. La participation des états à des CER est coûteuse tant sur plan financier et ralentie la progression vers une intégration régionale et continentale plus approfondie. Le processus de prise de décisions est ralentit par les nombreux obstacles rencontrés tels que les guerres et conflits persistants sur le continent ainsi que d'autres problèmes qui ont affecté le rythme de l'intégration et détourné des ressources limitées destinées au développement.[83]

L'idée est de consolider les efforts et d'appliquer les recommandations suggérées visant à réduire l'instabilité du continent qui pèsent sur la production, la croissance et la compétitivité... etc. Les politiques en matière d'intégration Africaine doivent comporter des initiatives pour l'unité et la prospérité continentale, comme formuler dans le traité d'Abuja.

[83]Commission de l'UA, fév.2020, idem p21

Chapitre 4 : La ZLECAf et L'Agenda 2063

Chapitre 4 : La ZLECAf et L'Agenda 2063

Introduction chapitre 4

La révélation de l'Accord établissant la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en 2018, lors du Sommet de Kigali, et son lancement en 2019, à Niamey, est une réalisation importante. C'est une opportunité pour les pays du continent africains de stimuler les échanges commerciaux entre eux ; ce qui, à son tour, augmentera la croissance ainsi que le développement économique du continent. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est également l'un des projets continentaux phares dans l'Agenda 2063. Des efforts importants ont été déployés pour la réalisation de l'accord susmentionné, qui a été décrit comme un changement de cap qui permettra d'interconnecter et d'étendre les marchés pour les échanges des biens et des services au sein du continent et donc d'accroître le commerce intra-africain tout en consolidant l'intégration du continent. [84]

Nous allons abordés dans ce quatrième et dernier chapitre l'historique et l'état d'avancement de la ZLECAf, ainsi que les perspectives du continent Africain relatés dans l'Agenda 2063.

[84] RAPPORT SUR L'INTÉGRATION AFRICAINE 2020 sur https://au.int/sites/default/files/documents/40071-doc-africanintegrationreport-frenchjan28.pdf p82

Section 1 : Historique et objectifs de la ZLECAf

La ZLECAf est la plus grande initiative visant à développer le commerce intra-africain au sein des Communautés économiques régionales mais aussi, à renforcer la compétitivité entre les économies africaines et à rendre l'Afrique plus attractive pour les investissements.

1-1 Présentation de la ZLECAf

L'idée de créer une zone de libre-échange continentale (ZLECAf) a été soutenue et basée au départ sur les progrès réalisés par trois organisations régionales africaines : le COMESA, l'EAC et la SADC. Lors du 3ème sommet tripartite en Égypte le 10 juin 2015, elles ont réussi à négocier et à conclure un accord de libre-échange impliquant les 26 pays membres des trois (3) CER. La meilleure option aurait été de réunir l'autre moitié de l'Afrique, représentée par l'UMA, la CEDEAO et la CEEAC, dans le but de former une Zone de libre-échange (ZLE) continentale en Afrique. Il a été suggéré lors de la 18e Conférence de l'Union africaine que : l'Union du Maghreb arabe (UMA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) ainsi que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), puissent s'inspirer de l'accord établi entre le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) pour créer un autre pôle d'intégration, dans le but d'accélérer la création d'une Communauté économique en Afrique[85].
Le traité établissant la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) a été réalisé lors d'un sommet exceptionnel à Kigali, au Rwanda, le 21 mars 2018. Au départ, Quarante-quatre (44) États ont apposé leur signature sur l`Accord. Ensuite, huit (08) autres pays africains ont fait de même. L'accord a été signé entre le Nigéria et le Bénin lors du Sommet qui s'est tenu en juillet 2019 à Niamey, au Niger. On remarque que tous les pays, à l'exception de l'Érythrée, ont conclu l'accord. Ce texte est entré en application à Niamey une fois que 22 ratifications ont été obtenues. L'accord de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) a donc été mis en application le 30 mai 2019. On la considère comme une transformation majeure pour le continent africain. Il s'agit de la phase primordiale pour parvenir à l'inclusion totale, pour stimuler les échanges commerciaux au sein de l'Afrique, promouvoir la concurrence entre les économies africaines et rendre le continent

[85] RAPPORT SUR L'INTÉGRATION AFRICAINE 2020 sur https://au.int/sites/default/files/documents/40071-doc-africanintegrationreport-frenchjan28.pdf p82

plus attractif pour les investissements des économies africaines qui permettra d'accroître le commerce intra-africain et de diversifier les exportations commerciales sur le continent.[86]

L'entrée en vigueur de l'accord de la ZLECAf était le 1er janvier 2021 et la première phase des négociations a été entamée en 2020. Les dirigeants africains ont fait preuve d'une volonté politique incontestable, tout en prenant en considération les risques d'avoir un accord de zone de libre-échange en vigueur légalement mais non opérationnel de façon officiel.[87]

1-2 Objectifs de la ZLECAf

Les objectifs généraux de la ZLECAf sont, selon son propre Accord, de[88]:

- Libéralisation des échanges des biens et les services grâce aux négociations consécutifs en éliminant progressivement les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce des marchandises ;
- Soutenir et faciliter la circulation des personnes physiques et des capitaux et faciliter les investissements pour le développement dans les États membres ;
- Mettre en place les bases d'une Union Douanière Continentale Africaine;
- promouvoir et réaliser un développement socio-économique durable et inclusif,
- Renforcer la compétitivité des économies des États Parties,
- Résoudre les problèmes liés aux chevauchements et aux adhésions multiples et accélérer les processus d'intégration régionale et continentale.

1-3 Les États Membres et les États Parties dans le cadre de la ZLECAf

L'Accord de la ZLECAf renvoi aux États Membres et aux États Parties.

Les États Membres sont les États Membres de l'UA qui ont signés l'accord.

Les États Parties sont les États Membres de l'UA qui ont ratifié l'Accord de la ZLECAf ou y ont adhéré, et pour lesquels l'Accord de la ZLECAf est entré en vigueur. Seuls les États Parties auront

[86] RAPPORT SUR L'INTÉGRATION AFRICAINE 2020 sur https://au.int/sites/default/files/documents/40071-doc-africanintegrationreport-frenchjan28.pdf pp83 à 86

[87] https://www.tradeunionsinafcfta.org/fr/le-developpement-de-la-zlecaf-ou-cela-a-t-il-commence/ consulté le 16/09/2023 à 20h33.

[88] FAQ sur la Zone de Libre Échange Continentale Africaine sur https://www.tralac.org/documents/resources/faqs/4854-updated-tralac-afcfta-faqs-may-2023-fr-version/file.html

des droits et des obligations dans le cadre de l'Accord de la ZLECAf. Les États membres participent aux négociations en cours.

La carte 04 : l'état des signatures et des ratifications de l'Accord sur la ZLECAf fin 2019.

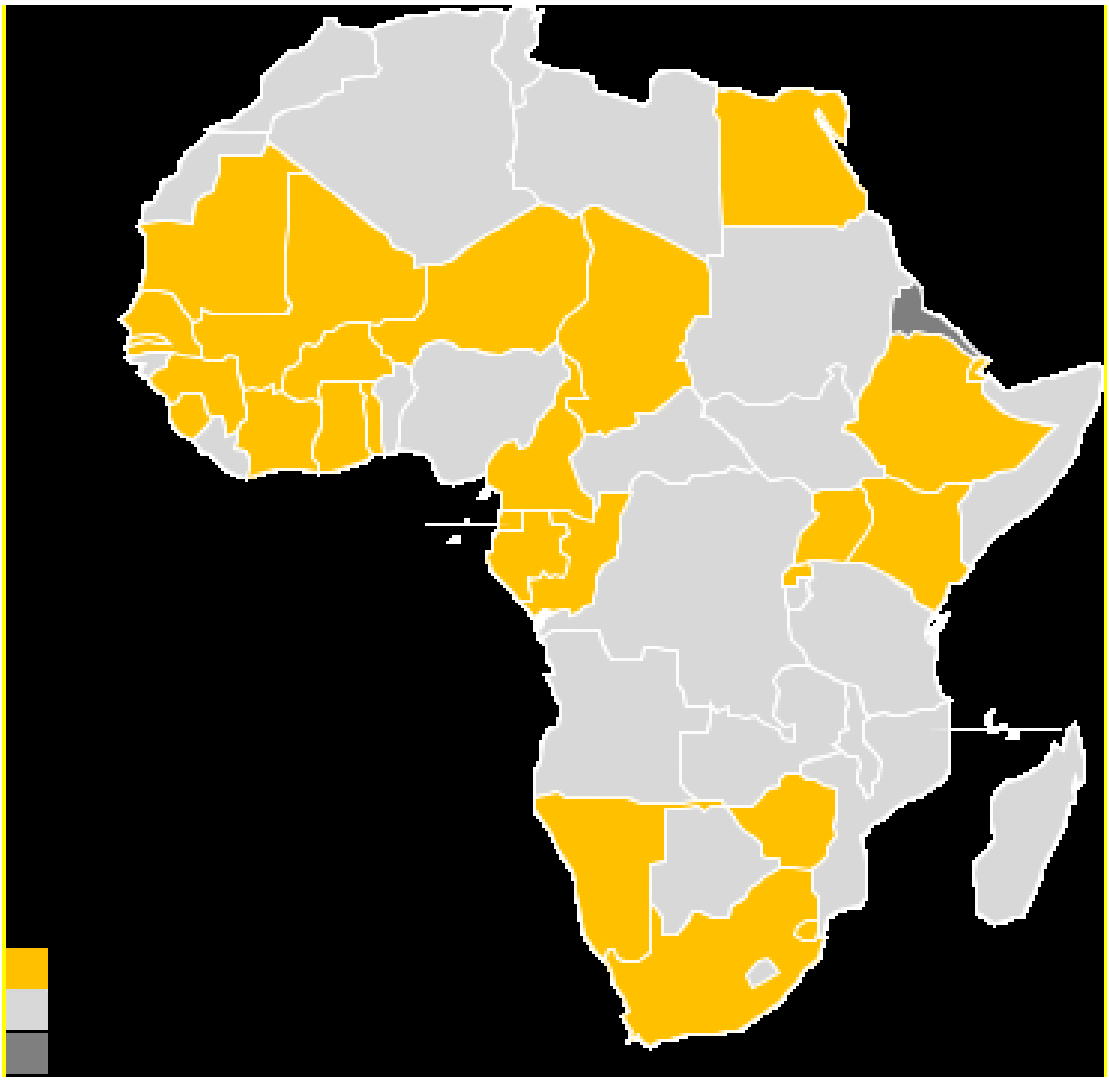

Source : RAPPORT SUR L'INTÉGRATION AFRICAINE 2020 sur https://au.int/sites/default/files/documents/40071-doc-africanintegrationreport-frenchjan28.pdf p89

Section 2 : L'état des lieux de la ZLECAf

Le processus d'intégration sur le continent a connu des progrès au cours de l'année dernière dans certaines dimensions. En termes de commerce, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) a débuté le 1er janvier 2021 a commencé ses activité dans le cadre des échanges commerciaux. Dans le cadre de cet accord commercial, les tarifs sur 90 % des marchandises seront progressivement supprimés en dix ans. Pour une Afrique unie dans le but d'avancer ensemble dans la résolution de tous les problèmes qui ne peuvent être résolus qu'à l'échelle du continent, également assuré une coordination entre les États membres pour la promotion des institutions financières en vue d'aider la Commission à plaider auprès des États africains afin d'accélérer la ratification et la mise en œuvre des institutions financières panafricaines. En février de cette année, l'UA a organisé des élections réussies pour la Commission de l'UA dans le cadre de la nouvelle structure proposée dans les réformes en cours[89].

Les Protocoles de l'Accord de la ZLECAf établissent divers comités techniques pour aider à la mise en œuvre de l'Accord. Ces comités sont composés de représentants désignés par les États Parties.

2-1 Institutions créées par la ZLECAf

Les institutions responsables de la mise en œuvre, de la facilitation, de l'administration et du suivi de la ZLECAf comprennent [90]:

- l'Assemblée,
- le Conseil des Ministres,
- le Comité des hauts fonctionnaires du commerce,
- le Secrétariat et divers comités techniques. Les décisions de ces institutions sont prises par consensus.

[89]https://archives.au.int/bitstream/handle/123456789/10363/MYCM%20AU%202%20III%20RPT_F.pdf?sequence=3&isAllowed=y

[90] FAQ sur la Zone de Libre Échange Continentale Africaine sur https://www.tralac.org/documents/resources/faqs/4854-updated-tralac-afcfta-faqs-may-2023-fr-version/file.html

Tableau 13 : récapitulatif des différents comités techniques pour aider à la mise en œuvre de l'Accord de la ZLECAf.

• La Conférence de l'Union Africaine est composée de tous les chefs d'État et de gouvernement de l'UA. Elle assure la supervision et l'orientation stratégique de la ZLECAf.
• Le Conseil des Ministres est composé des Ministres du Commerce ou d'autres personnes désignées par les États Parties. Il est distinct du Comité des Ministres du Commerce de l'Union Africaine (AMOT) sous l'égide de l'UA. Le Conseil doit veiller à la mise en œuvre et à l'application effective de l'Accord et prendre toutes les mesures nécessaires pour promouvoir les objectifs de la ZLECAf. Le Conseil des Ministres fait rapport à la Conférence de l'UA par l'intermédiaire du Conseil Exécutif de l'UA.
• Le Comité des Hauts Fonctionnaires du Commerce est composé de Secrétaires Permanents ou d'autres fonctionnaires désignés par les États Parties. Il met en œuvre les décisions du Conseil des Ministres, est responsable de l'élaboration des programmes et des plans d'action pour la mise en œuvre de l'Accord de la ZLECAf, et doit surveiller le fonctionnement de la ZLECAf.
• Le Secrétariat de la ZLECAf est une institution permanente et fonctionnellement autonome de la ZLECAf. Il est chargé de plusieurs fonctions administratives et d'appui pour coordonner la mise en œuvre de la ZLECAf. Il est basé à Accra, au Ghana. Le Parlement du Ghana a ratifié l'Accord d'accueil du Secrétariat de la ZLECAf le 03 Août 2020.
• Le mécanisme de règlement des différends de la ZLECAf reproduit, avec les adaptations nécessaires, le système de règlement des différends de l'OMC. Les principes et les procédures figurent dans un Protocole spécifique.

Source : FAQ sur la Zone de Libre Échange Continentale Africaine sur https://www.tralac.org/documents/resources/faqs/4854-updated-tralac-afcfta-faqs-may-2023-fr-version/file.html

2-2L'état d'avancement des négociations sur les échanges commerciaux de la ZLECAf :

Les conditions minimales d'une zone de libre-échange sont les concessions tarifaires préférentielles et les règles d'origine. Les tarifs et les règles d'origine sont étroitement liés, car les taux de droits préférentiels ne sont accordés qu'aux produits qui respectent les règles d'origine préférentielles. En ce qui concerne le commerce des marchandises, il y a d'autres sujets cruciaux qui doivent être pris en compte, tels que les règles relatives à la santé, à la protection des plantes, ainsi que les barrières techniques au commerce. De plus, la gestion des douanes et des frontières, la facilitation des échanges et les mesures pour faciliter le transit sont également des points importants à aborder. Les questions abordées dans les Annexes ont été finalisées dans le but de[91] :

- Le but est de libérer 90% des lignes tarifaires, pas les échanges, d'ici cinq ans. Les pays les moins avancés (PMA) devront mettre en pratique les réductions tarifaires convenues sur une période de dix ans. Les 10 dernières lignes tarifaires sont réparties en deux groupes : 7 de ces lignes peuvent être considérées comme des produits sensibles et seront libéralisées sur une période de 10 ans (les PMA bénéficient de 13 ans). Les lignes tarifaires qui représentent 3 % du total (dont la valeur des échanges n'excède pas 10 ans peuvent être exemptées de la libéralisation.
- Les critères de classification des produits considérés comme "sensibles" ou "exclus" ont été approuvés en 2019. Les produits peuvent être considérés comme "sensibles" ou "exclus" en raison de questions relatives à la sécurité alimentaire, à la sécurité nationale, aux recettes fiscales, aux moyens de subsistance et à l'industrialisation. Dans le but de simplifier la gestion de leurs tarifs extérieurs communs respectifs.
- Différentes propositions "vérifiées sur le plan technique" ont été présentées par [92]:

• CEMAC: Le Cameroun, le Tchad, la République centrafricaine, la Guinée équatoriale, le Gabon et la République du Congo ;

• CEDEAO plus Mauritanie: Le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone, le Togo + la Mauritanie.

[91] FAQ sur la Zone de Libre Échange Continentale Africaine sur https://www.tralac.org/documents/resources/faqs/4854-updated-tralac-afcfta-faqs-may-2023-fr-version/file.html
[92] FAQ sur la Zone de Libre Échange Continentale Africaine sur https://www.tralac.org/documents/resources/faqs/4854-updated-tralac-afcfta-faqs-may-2023-fr-version/file.html

• CAE: La Tanzanie, le Kenya, l'Ouganda, le Sud Soudan, le Rwanda, la République Démocratique du Congo, le Burundi.

• L'Égypte, Madagascar, le Malawi, l'île Maurice, les Seychelles, l'Algérie, la Tunisie et la Zambie

L'assemblé donné son accord à la Directive Ministérielle (qui résulte de la réunion du Conseil des Ministres, les 28 et 29 janvier 2022) concernant le commencement des échanges. Elle a ordonné que les échanges relatifs aux listes provisoires de concessions tarifaires soumises par les États membres (qui étaient au nombre de 29 à ce moment-là). L`Assemblée a également décidé que les baisses annuelles des tarifs devraient être calculées en fonction de la date de lancement des échanges, le 1er janvier 2021, et à cet effet, elle a demandé au Conseil des ministres, au Secrétariat de la ZLECAf, aux États membres et aux autorités douanières de créer le livre des tarifs de la ZLECAf afin de refléter les baisses annuelles des tarifs que les États membres mettront en œuvre. Il est nécessaire que les listes tarifaires précisent les réductions tarifaires annuelles permettant d'atteindre un taux quasi-nul des droits de douane pour 90% lignes tarifaires dans les délais convenus selon les modalités[93].

Entre-temps, les négociations se poursuivent en vue de finaliser les questions en suspens de[94] :

La phase 1 concessions tarifaires et règles d'origine, et engagements spécifiques pour les cinq secteurs de services prioritaires.

La phase II couvre les droits de propriété intellectuelle, les investissements et la politique de concurrence.

La phase III couvre le commerce numérique et les femmes ainsi que les jeunes dans le commerce.

[93] Idem
[94] https://www.tradeunionsinafcfta.org/fr/ou-en-est-le-zlecaf-en-decembre-2022/

Graphique 12 : Architecture de la ZLECAf

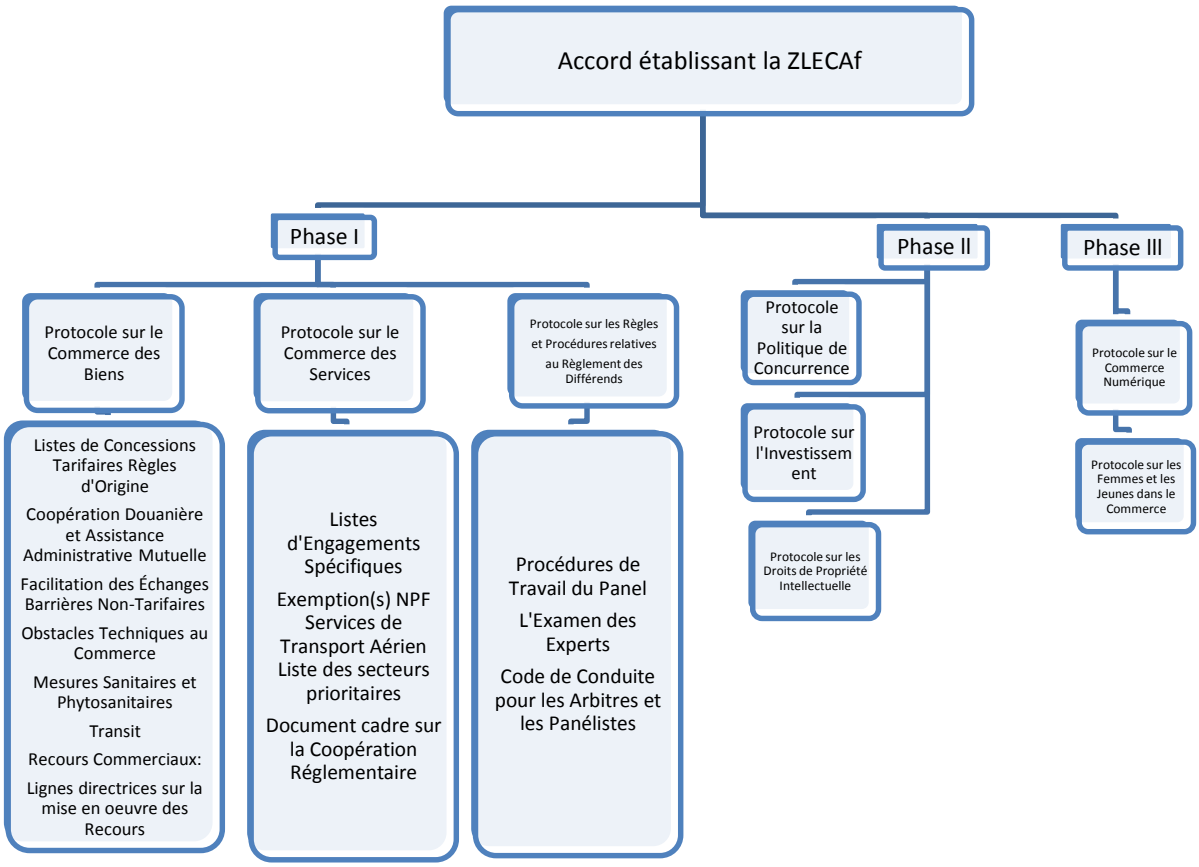

Source : La Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECA) Foire aux questions sur https://www.tralac.org/documents/resources/faqs/4854-updated-tralac-afcfta-faqs-may-2023-fr-version/file.html

2-3Structure des échanges commerciaux intra-africains :

Pour2021, les exportations intra-africaines étaient évaluées à 71 milliards de dollars US; 14% des exportations mondiales de l'Afrique. Entre 2020 et 2021, les exportations intra-africaines ont augmenté de 7% et les exportations mondiales de l'Afrique ont augmenté de 32%.

Graphique 13 : Exportations intra-Afrique en 2021

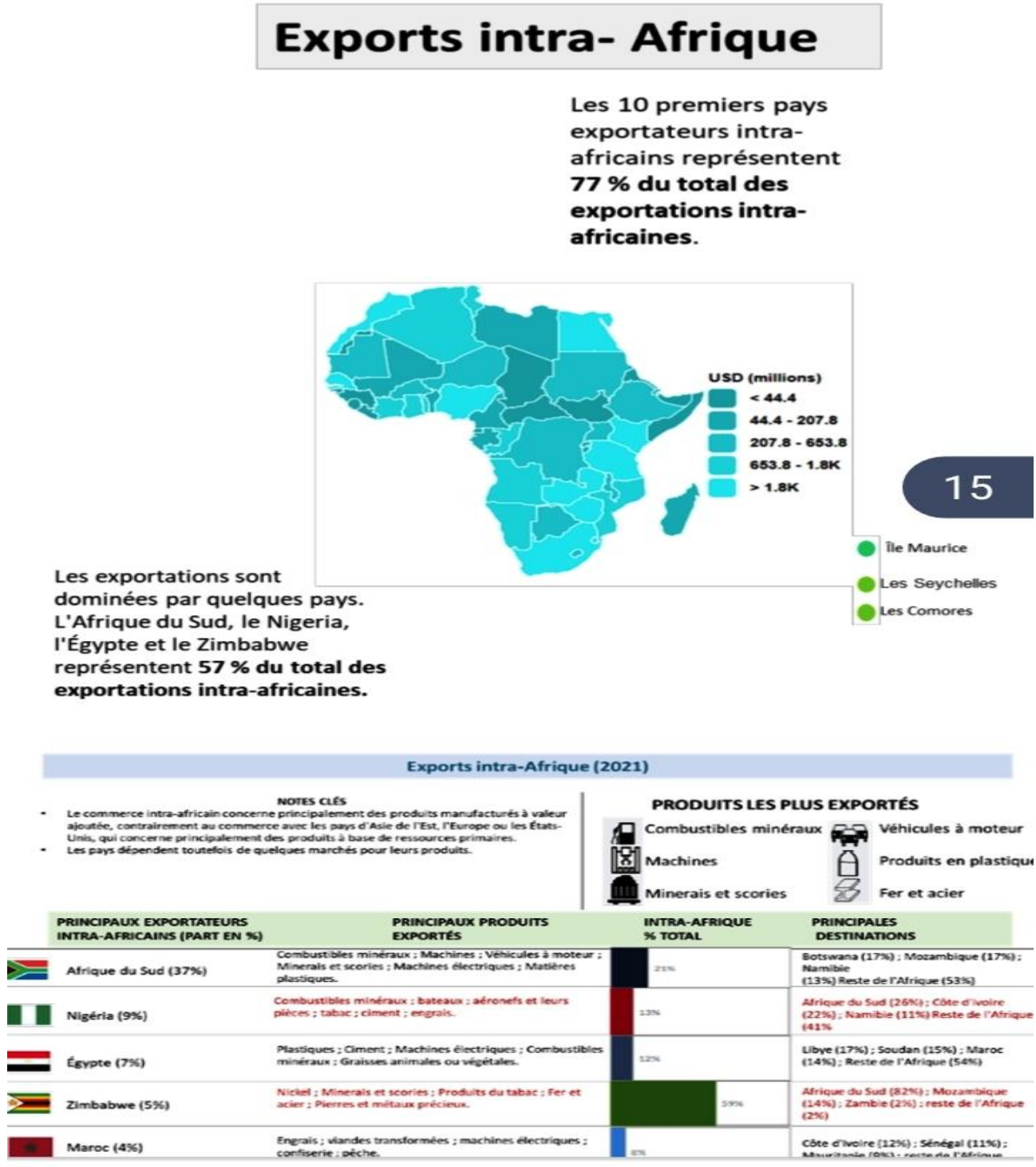

Source : https://www.tralac.org/documents/resources/booklets/4233-afcfta-a-tralac-guide-7th-edition-august-2020-french/file.html

La plupart des importations intra-africaines sont dominées par les États Membres de la SADC, à l'exception de la Côte-D'ivoire, du Maroc et du Kenya qui figurent également parmi les 10 premiers importateurs intra-africains.

Graphique 14: Importations intra-Afrique en 2021.

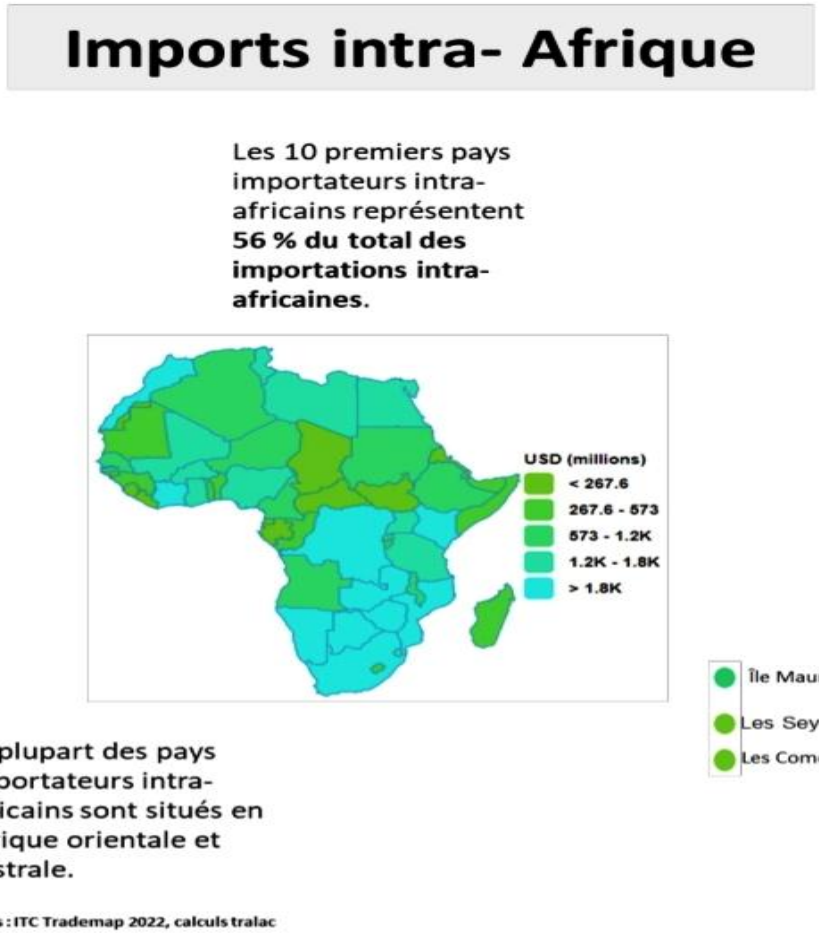

Imports intra-Afrique (2021)

NOTES CLÉS

- Le commerce intra-Afrique reste localisé en fonction de la situation géographique - les pays commercent avec les pays voisins qui sont proches et ont généralement des accords commerciaux préférentiels en place.
- La SADC et/ou la SACU sont les principaux marchés.

Combustibles minéraux · Machines · Véhicules à moteur · Produits en plastique · Machines électriques · Engrais

PRINCIPAUX IMPORTATEURS INTRA-AFRICAINS (PART EN %)	PRINCIPAUX PRODUITS IMPORTÉS	INTRA-AFRIQUE % TOTAL	PRINCIPALES SOURCES
Afrique du Sud (14%)	Combustibles minéraux ; Pierres et métaux précieux ; Vêtements et accessoires d'habillement ; Huiles essentielles	10%	Nigeria (24%) ; Eswatini (15%) ; Namibi… Reste de l'Afrique (50%
Botswana (7%)	Animaux vivants ; Viande et abats comestibles ; Pêche ; Produits laitiers ; Autres produits animaux	73%	Afrique du Sud (86%) ; Namibie (11%) ; Zimbabwe (1%) ; Reste de l'Afrique (2%)
Namibie (6%)	Animaux vivants ; Viande et abats comestibles ; Pêche ; Produits laitiers ; Autres produits animaux	73%	Afrique du Sud (57%) ; Zambie (30%) ; R… Reste de l'Afrique (4%)
Zimbabwe (6%)	Machines, combustibles minéraux, engrais, véhicules à moteur, graisses animales ou végétales	54%	Nigeria (24%) ; Eswatini (15%) ; Namibi… Reste de l'Afrique (50%)
Zambie (5%)	Engrais ; Machines ; Véhicules à moteur ; Plastiques ; Minerais et scories ; Combustibles minéraux ; Ciment ; Fer et acier ; Pêche	45%	Nigeria (24%) ; Eswatini (15%) ; Namibi… Reste de l'Afrique (50%

Source : https://www.tralac.org/documents/resources/booklets/4233-afcfta-a-tralac-guide-7th-edition-august-2020-french/file.html

Section 3 : Les perspectives : L'agenda 2063

L'Agenda 2063 est un plan stratégique ambitieux qui vise à faire de l'Afrique une puissance mondiale de premier plan, il constitue une preuve tangible de la façon dont le continent envisage de réaliser cette ambition d'ici 50 ans. L'Agenda 2063 envisage en premier, un plan décennal allant de 2014 à 2023, qui établit des objectifs, des domaines prioritaires et des cibles à atteindre aux niveaux national, régional et continental. Dans ce cadre, la Commission de l'Union africaine (UA) et l'Agence de développement de l'Union africaine (NEPAD) ont pour responsabilité de coordonner et de produire des rapports de performance tous les deux ans concernant l'Agenda 2063, sur ordre des instances politiques de l'Union africaine.[95]

3-1 Principales avancées dans l'Agenda 2063

Le continent s'est engagé dans la mise en œuvre de son plan de développement sur 50 ans en intégrant et en appliquant l'Agenda 2063 dans les stratégies de développement nationales et régionales. On constate que[96] :

- **L'Aspiration 1**, Le continent a enregistré une faible performance pour « Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable », avec un score global de 29 %. Une forte performance a été réalisée pour l'objectif « Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et un bien-être pour tous », attribuée à la croissance exponentielle du pourcentage de la population ayant accès à l'internet.

- **l'Aspiration 2**, De même, des progrès relativement bons ont été réalisés pour « Un continent intégré, politiquement uni, fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision d'une renaissance africaine », avec un score de 44 %. Cela a été réalisé grâce aux efforts collectifs et concertés des États membres pour rendre opérationnelle la zone de libre-échange continentale africaine, entre autres.

[95] PREMIER RAPPORT CONTINENTAL SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063sur https://au.int/fr/documents/20200208/premier-rapport-continental-sur-letat-de-la-mise-en-oeuvre-de-lagenda-2063p15
[96] Idem p16

- **L'Aspiration 3,** Des scores faibles ont été enregistrés sur les questions relatives à la bonne gouvernance, à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit liées à avec un score global de 16%. Cela s'explique principalement par les niveaux élevés de corruption dans la prestation des services publics, la faiblesse des mécanismes et des institutions de responsabilisation des dirigeants et la faible liberté de la presse.

- **L'Aspiration 4**, le continent a enregistré une forte performance pour « Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité » (48 %), la plupart des États membres ayant signalé l'existence de mécanismes nationaux de paix fonctionnels, en plus de l'Architecture africaine de paix et de sécurité au niveau du continent.

- **L'Aspiration 5** « Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagées », avec un score continental établi à 12 % par rapport à l'objectif de 2019, en grande partie à cause d'une faible intégration de la culture, des valeurs et de la langue africaine indigène dans les programmes des écoles primaires et secondaires.

- **L'Aspiration 6** « Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants » a enregistré une performance relativement forte de 38 %, attribuée, entre autres, à la mise en œuvre des dispositions de la Charte africaine de la jeunesse, qui a été réalisée à 77 % de l'objectif de 2019.

Tableau 14 : récapitulatif des aspirations pour l'Agenda 2063

Aspiration 1	Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable
Aspiration 2	Un continent intégré, politiquement uni, fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision d'une renaissance africaine
Aspiration 3	Une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice, et d'État de droit
Aspiration 4	Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité
Aspiration 5	Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthiques partagées
Aspiration 6	Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuient sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants
Aspiration 7	L'Afrique, un partenaire mondial fort et influent.

Source : établi à partir du PREMIER RAPPORT CONTINENTAL SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063 sur https://au.int/fr/documents/20200208/premier-rapport-continental-sur-letat-de-la-mise-en-oeuvre-de-lagenda-2063

3-2 Progrès dans la mise en œuvre des projets phares de l'Agenda 2063

L'avancement de la ZLECAf est évalué en fonction de la performance générale des États membres africains. La méthode consiste à suivre les étapes suivantes[97] :

- Elle atteint 92% de l'objectif fixé pour l'année 2019. Jusqu'à présent, 54 nations ont apposé leur signature et 29 d'entre elles ont donné leur accord officiel à la ZLECAf. Des avancées significatives ont été constatées en ce qui concerne la "mobilité des individus et le document de voyage africain". Le protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de séjour et au droit d'établissement a été signé par 32 États membres du traité instituant la Communauté économique africaine.

- L'Union africaine a initié le Marché unique du transport aérien africain (MUTAA) en janvier 2018, lors de son 30e sommet ordinaire. Après cette introduction, 29 pays membres de l'Union africaine (UA) représentant environ 80 % du trafic aérien intra-africain ont exprimé leur engagement solennel à établir le Marché unique du transport aérien africain (MUTAA).

-Pour l'année 2020 l'initiative "Silence des armes en Afrique", a été prise afin de mettre en lumière les avancées notables accomplies par le continent en termes de diminution du nombre de conflits armés.

-Il y a également eu des avancées significatives concernant le Grand Musée de l'Afrique, dont la date de lancement est fixée en 2023. À Alger, la République algérienne démocratique et populaire accueillera le Mémorial de la traite des esclaves du Musée de l'Afrique, qui aura pour objectif de mettre en valeur et de préserver le précieux patrimoine culturel du continent africain.

[97] PREMIER RAPPORT CONTINENTAL SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063 sur https://au.int/fr/documents/20200208/premier-rapport-continental-sur-letat-de-la-mise-en-oeuvre-de-lagenda-2063p16

Tableau 15: Objectifs et domaines prioritaires pour les dix premières années de l'Agenda 2063

Aspiration	Objectifs	Domaines prioritaires
1) Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable ;	(1) les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être ;	Revenus, emplois et travail décent Pauvreté, Inégalité et Faim Sécurité sociale et protection, y compris les personnes handicapées Habitats modernes et habitables et services de qualité de base
	(2) les citoyens sont bien formés et suffisamment qualifiés ayant pour support la science, la technologie et l'innovation	La révolution de l'éducation et des compétences en STI
	(3) Citoyens en bonne santé et bien nourris	Santé et Nutrition
	(4) les économies structurellement transformées	Croissance économique durable et inclusive; Fabrication / Industrialisation et ajout de valeur aux STI Diversification économique et résilience Accueil /Tourisme
	(5) Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues	Productivité et production agricoles
	(6) Une économie bleue / océanique pour une croissance économique accélérée	Ressources marines et énergie Opérations portuaires et transport maritime
	(7) Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilient au climat	Gestion durable des ressources naturelles et conservation de la biodiversité Modes de consommation et de production durables Sécurité de l'approvisionnement en eau Résilience au climat et prévention et préparation face aux catastrophes naturelles Energie renouvelable ;
2) Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du Panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine.	(8) Une Afrique unie (fédérale ou confédérée)	Cadre et institutions pour une Afrique unie
	(9) Les institutions financières et monétaires continentales sont établies et fonctionnent	Institutions financières et monétaires
	(10) Des infrastructures de classe internationale sur tout le continent	Communications et connectivité d'infrastructure

3) Une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'état de droit	(11) Les valeurs, les pratiques démocratiques, pratiques, les principes universels des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit seront pleinement ancrés	Démocratie et bonne gouvernance Droits de l'homme, justice et état de droit
	(12) des institutions capables et un leadership transformateur à tous les niveaux.	Institutions et leadership Développement participatif et gouvernance locale
4) Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité.	(13) La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées	Maintien et préservation de la paix et de la sécurité
	(14) Une Afrique stable et pacifique	Structure institutionnelle pour les instruments de l'UA sur la paix et la sécurité
	(15) Une APSA entièrement fonctionnelle et opérationnelle	Piliers APSA entièrement opérationnels et fonctionnels
5) Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagée.	(16) La Renaissance culturelle africaine est prépondérante	Valeurs et idéaux du panafricanisme Valeurs culturelles et renaissance africaine Patrimoine culturel, arts créatifs et entreprises
6) Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuient sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants.	(17) Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie	Autonomisation des femmes et des filles Violence et discrimination à l'égard des femmes et des filles
	(18) Une jeunesse engagée et responsabilisée.	Autonomisation des jeunes et des enfants
7) Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale.	(19) L'Afrique participe de façon active et égale aux affaires internationales et un pilote de la coexistence pacifique	Place de l'Afrique dans les affaires internationales. Partenariat
	(20) L'Afrique entièrement capable et dispose des moyens de financer son développement.	Marché des capitaux africains Système fiscal et revenus du secteur public Aide au développement

Source : https://au.int/fr/agenda2063/objectifs.

3-3 Recommandation concernant l'Agenda 2063

Voici quelques recommandations pour les états membres de l'UA :[98]

- Les mécanismes institutionnels nationaux et régionaux existants devraient être utilisés par les États membres pour intégrer l'Agenda 2063, et des responsables devraient être désignés pour améliorer sa compréhension, sa coordination, sa mise en œuvre et son suivi. Il est donc nécessaire de mettre en place une certaine organisation basée sur des données probantes concernant l'Agenda 2063 dans tous les États membres de l'UA, les CER et les organes de l'UA au niveau continental, afin d'évaluer régulièrement les avancées.

- Les systèmes statistiques nationaux devraient être renforcés afin de pouvoir évaluer les progrès de l'Agenda 2063 en fonction de la disponibilité des données et des informations. Uniquement à des fins de référence qui repose sur des données probantes et est mis au point par l'AUDA-NEPAD et la CUA. Il est fortement recommandé aux départements de la CUA et aux autres organes et entités de l'UA d'apporter une assistance spécifique aux CER et aux États membres, en se basant sur les informations fournies dans les rapports de progression concernant la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

- La CUA et l'AUDA-NEPAD devraient travailler plus étroitement ensemble pour coordonner l'Union africaine et le système des Nations unies. Cela permettrait de garantir que l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063, ainsi que leur alignement avec l'accord de la CCNUCC, soient intégrés dans les plans nationaux de développement des États membres africains. De cette manière, ils pourraient contribuer de manière positive au développement de l'Afrique.

3-4 Le rôle de l'Algérie dans le développement du continent Africain

L'Algérie fait partie des Pays fondateur de l'Union Africaine, elle a contribué à promouvoir le rôle de cette Organisation dans les domaines tels que: la gouvernance, la paix et de la Sécurité, l'intégration et la représentation du continent à l'échelle internationale, parmi ses contributions pour l'UA[99] :

98 PREMIER RAPPORT CONTINENTAL SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063 sur https://au.int/fr/documents/20200208/premier-rapport-continental-sur-letat-de-la-mise-en-oeuvre-de-lagenda-2063p63

99 https://www.mfa.gov.dz/fr/foreign-policy/multilateral-relations/algeria-african-union

- L'Algérie a joué un rôle actif dans l'élaboration de l'Agenda 2063, qui vise à concrétiser la vision d'une Afrique unifiée, prospère et pacifique, dirigée par ses citoyens et exerçant une influence dynamique à l'échelle mondiale.
- L'Algérie soutient l'accomplissement du projet clé de l'agenda 2063 visant à mettre fin aux conflits armés en Afrique et à éliminer les stigmates du colonialisme ;
- Elle participe à la l'Architecture de paix et de sécurité de l'Afrique (APSA). Le but est d'atteindre une pleine opérationnalisation afin de pouvoir intervenir efficacement lors de situations de crise.
- La priorité de l'Algérie en Afrique est l'intégration continentale. Depuis son indépendance, le pays a pris plusieurs initiatives pour concrétiser des projets de grande envergure sur le continent, protéger l'environnement pour préserver notre écosystème et assurer la durabilité de notre planète.
- Le projet de la Route Transsaharienne (RTS) a été initié en 1964. En Algérie, la route transsaharienne reliant Alger à Lagos est complètement aménagée, couvrant une distance de 2415 km jusqu'à la frontière avec le Niger.
  Le NEPAD inclut le projet algéro-nigérian appelé « Trans-Saharan Gas-Pipeline » (TSGP), qui s'étend sur 4128 km au total.
- L'Algérie fait également partie des cinq pays fondateurs du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), qui vise à libérer le continent des conflits et de la pauvreté.
- L'Algérie accorde une grande importance à la concrétisation de l'un des projets clés de l'agenda 2063, à savoir la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf). La participation de notre pays aux négociations aboutissant à l'Accord sur la ZLECAF a été très active.
- En matière de gouvernance, l'Algérie accorde une attention particulière au rôle de l'Union Africaine dans la promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme,
- Lors du 35ème sommet ordinaire de l'Union africaine tenu à Alger en juillet 1999, l'organisation continentale a adopté la déclaration sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique, à l'initiative de l'Algérie. En 2007, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance a été adoptée en se basant sur cette déclaration.

Conclusion chapitre 4

Malgré l'importance d'apprécier les multiples accomplissements réalisés dans le processus d'intégration africaine, il est crucial de ne pas oublier qu'il y a encore un long chemin à parcourir. Sur le continent, un grand défi se pose avec la réalisation lente ou absente des politiques, des projets et des programmes continentaux et régionaux. La ZLECAf ne se limite pas seulement au commerce, mais elle offre également une opportunité pour l'Afrique de démontrer son engagement envers l'intégration du continent et d'évaluer le rôle de la ZLECAf dans la réalisation du Traité d'Abuja.

Le début marquera un renouveau où les choix et les actions de l'Union africaine seront exécutés avec une énergie nouvelle, ce qui suscitera un nouvel optimisme quant à la concrétisation de l'Agenda 2063. Ceci est un test crucial pour évaluer l'engagement des nations africaines en faveur de l'intégration économique.[100]

[100] RAPPORT SUR L'INTÉGRATION AFRICAINE 2020 sur https://au.int/sites/default/files/documents/40071-doc-africanintegrationreport-frenchjan28.pdf, p92

Conclusion Générale

Conclusion générale

La théorie de l'intégration économique est une théorie qui traite notamment de la nature multidimensionnelle et de la diversité des communautés économiques. Les différentes communautés économiques d'Afrique s'inscrivent dans le cadre de l'intégration économique régionale pour créer une interdépendance structurelle entre les pays membres. On constate depuis la création de l'union africaine pendant les années 1960 jusqu'à la ratification du traité de la zone de libre-échange continentale en 2022 par l'action volontaire de la quasi-totalité des pays africains, la mise en place de plusieurs communautés économiques au sein du continent qui comportent des caractéristiques et des contraintes bien particulières mais dont le but est d'accroitre la croissance économique des pays africains.

Cinquante-cinq ans après la création de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), des interrogations méritent encore d'être soulevées face à l'évolution d'un contexte international caractérisé par des mutations partout dans le monde avec par exemple la Grande Bretagne qui a décidé de quitter l'Union Européenne (Le Brexit) ainsi que les états unis et le Canada qui sont en cours de révisions de leur Accord de libre-échange (L'ALENA)[101]. Depuis, plusieurs voix s'élèvent pour remettre en cause le concept d'intégration sous sa forme classique comme nous l'avons cité dans le premier chapitre qui est la forme la plus connue partant de la libre circulation à l'Union économique et monétaire (selon B.BALASSA). Dans ce contexte de remise en cause de l'intégration régionale, il paraît important de revoir l'intégration africaine pour en apprécier l'enjeu et réaffirmer la vision africaine par de nouvelles orientations et consolider le processus de l'intégration régionale.

Dans le premier chapitre, nous avons évoqués le concept de l'intégration économique régionale, ses formes et ses fondements théoriques, ainsi que ses avantages et les inconvénients.

Dans le second chapitre, nous avons évoqué l'historique de l'OUA. Le point principal qui est le Traité d'Abuja. Selon ce traité, l'intégration devait se solder par la création de la Communauté économique africaine (CEA) aux termes d'une approche séquentielle. Les différents (CER) et les États membres dans la mise en œuvre d'objectifs tracés par chacune des communautés pour le progrès des CER. Il convient de noter que les pays-membres ne sont pas encore prés à abandonner

[101] http://docplayer.fr/232089496-Rapport-sur-l-etat-de-l-integration-regionale-en-afrique.html consulté le 02/09/2023 à 10h49.

leur souveraineté dans un quelconque intérêt que ce soit, ce qui ralentit considérablement le processus d'intégration régionale[102].

Dans le troisième chapitre, nous avons parlés de l'état des lieux, des obstacles rencontrés et des perspectives d'avenir pour améliorer et trouver les solutions nécessaires aux différents problèmes sur les plans : libre-circulation des personnes, commerciales, financiers, infrastructurelles, politiques… en prenant en compte l'indice multidimensionnel IIMRA développer par l'UA, pour évaluer convenablement le développement du continent.

Dans le quatrième et dernier chapitre, la ZLECAf : zone de libre-échange continental Africaine ainsi que l'Agenda 2063, qui sont les projets phares de l'UA car ils englobent les Aspirations de l'Afrique pour l'avenir, mais identifie également les projets phares prioritaires et les activités qui peuvent stimuler la croissance économique et le développement de l'Afrique et conduire à la transformation rapide du continent et d'obtenir des résultats qui vont changés en même temps les aspects quantitatifs et qualitatifs pour les populations de l'Afrique**.**

Le plan de l'Afrique vise à transformer le continent en une puissance mondiale de l'avenir. C'est le cadre stratégique de l'UA qui à pour but d'atteindre son objectif de développement inclusif et durable. C'est la manifestation de la volonté panafricaine de prospérité, d'union, de liberté, d'autodétermination, de progrès et d'autosuffisance visés dans le cadre du panafricanisme[103].

Ces objectifs rencontrent des limites et des obstacles qui freinent la volonté des CER à les atteindre d'où la création de la ZLECAf.

La genèse de l'Agenda 2063 a été introduite après que les chefs des pays africains aient réalisés l'importance et la nécessité de recentrer et de redéfinir les prérogatives du plan de l'Afrique en commençant par la lutte contre l'apartheid et de la réalisation de l'indépendance politique du continent qui avait été l'une des priorités de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le prédécesseur de l'Union africaine; L'Agenda 2063 retrace les perspectives attendues dans le cadre de l'intégration économique régionale de l'Afrique en donnant la priorité au développement économique inclusif , commercial et social, à l'intégration régionale et continentale, et à la paix et la stabilité, parmi d'autres questions visant à repositionner l'Afrique pour devenir un acteur distingué à l'échelle mondiale[104]

[102] RAPPORT SUR L'ETAT DE L'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE, LE RESUME EXECUTIF, Comité Technique Spécialisé sur la Finance, les affaires monétaires, la Planification économique et l'Intégration, Mars 2019, Yaoundé, Cameroun.

[103] https://au.int/fr/agenda2063/vue-ensemble

[104] Idem.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages

Bela BALASSA, "The theory of Economics integration", Ed George Allen and Unwin, London, 1962

- Brahim GUENDOUZI, « Relations économiques internationales », éditions El maarifa, 2008

- Le conseil du plan, « intégration économique régionale, impact sur le monde », éditions Boeck université, 2000

- Michel RAINELLI, « La nouvelle théorie du commerce internationale », éditions Casbah, Alger

- Momar-Coumba Diop et Réal Lavergne, L'intégration régionale en l'Afrique de l'Ouest Résultats de la Conférence internationale organisée par le CRDI à Dakar, Sénégal, Publié par le Centre de recherches pour le développement international, 1994

-Philipe DECRAENE, « Le Panafricanisme » 5e édition, collection que sais-je no 847, Presse universitaire de France, Vendôme, 1976

- RAINELI Michel, la nouvelle théorie de commerce international, collections repères, Paris, éditions la découverte, 1997

- Real Lavergne, Intégration et coopération régionales en Afrique de 1'Ouest, Karthala-CRDI, Paris, 1996.

- SUAREZ Alfredo, intégration régionale, évolution d'un concept, Paris, Hachette, 2009.

-VERHILLE Philippe, les échanges internationaux, Paris, Ellipses, 1994.

Revues et Articles :

- Alfredo Suarez, Contraintes et perspectives de l'intégration économique en Afrique, Critique économique n° 37, Printemps 2018.

- ALLALI, S. (2022). Aperçu sur l'évolution de la notion « l'intégration régionale »: focus sur la Zone de libre-échange Continentale Africaine (ZLECAf). International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 3(3-1), 230-241.

- ARAB Tayeb et BOUBAKEUR Mustapha, Intégration économique régionale au Maghreb arabe: Succès ou un échec pour les pays de la région, Journal of Economic Sciences Institute /Vol:32 Num:02 Année:2020 Pages (3942/3133).

Thèses et mémoires :

- ASSOUMATINE Far Justine, GOMES Iames Marcos, Mémoire de master intitulé « Analyse et Appréciation d'une Zone d'Intégration Régionale : *Cas de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine(UEMOA) » Uni M. Mammeri, tizi ouzou, 2018,*

- KIENDREBEOGO Toundawendé Siméon, WALET ABAYA Nafissa Bocha, mémoire de Master en sciences commerciales «Relations commerciales algéro-burkinabé et algéro-malienne : difficultés et perspectives », université de tizi ouzou, 2018.

- SAADA Lynda, Intégration économique et crises : Le rôle et l'impact de la monnaie unique vis-à-vis des économies de l'Union Européenne, mémoire de magister en sciences économiques, université M.MAMMERI, tizi ouzou, 2014.

- SADOUDI Tarik, thèse de magister intitulée « Dynamique de l'intégration économique régionale au sein de l'Union Européenne : avancées, limites et perspectives »université tizi ouzou.

- SOUSSI Fatima Zohra, De l'intégration économique régionale vers un nouvel ordre mondial Les pays du Maghreb quelles perspectives, MEMOIRE DE MAGISTER EN SCIENCES ECONOMIQUES, université d'Oran, 2012.

- TALEB Fatima « LE PROJET D'INTEGRATION REGIONALE MAGHREBINE : IMPACT SUR L'ALGERIE », Thèse pour l'obtention de Doctorat en Sciences Economiques, UNIVERSITE ABOU BAKER BELKAID, TLEMCEN 2015/2016

Etudes, rapports et communications :

- AUDA-NEPAD, PREMIER RAPPORT CONTINENTAL SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA 2063, février 2020.

- Banque africaine de développement, rapport sur les « Perspectives économiques en Afrique2023, Mobiliser les financements du secteur privé en faveur du climat et de la croissance verte en Afrique » 2023

- Comité Technique Spécialisé sur la Finance, les affaires monétaires, la Planification économique et l'Intégration, RAPPORT SUR L'ETAT DE L'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE, 4-6 Mars 2019 Yaoundé, Cameroun, Eco/STC/MAEPI(III)/EXP/1.

- Commission de l'Union africaine, Troisième Publication, ETAT DE L'INTÉGRATION EN AFRIQUE Juillet 2011

- Commission de l'Union Africaine Rapport de l'intégration régionale africaine : Vers une Afrique intégrée, prospère et en paix, Addis Abeba (Ethiopie). (2019),

- Commission de l'Union Africaine, Rapport de l'intégration régionale africaine 2019 « VERS UNE AFRIQUE INTÉGRÉE, UNIE ET PROSPÈRE, Voix des CER ».

- Commission de l'UA, rapport sur l'intégration Africaine, État de l'intégration régionale en Afrique : promotion du commerce intra-africain pour le redressement post-COVID déc. 2020.

- Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest, L'Union africaine : Dernières avancées au titre de la ZLECAf

- Kouassi N.R. « L'itinéraire du processus de l'intégration africaine ». Revue africaine de l'intégration. Vol 1 No 2 2007, p 1-20. Citer dans le rapport sur l'intégration en Afrique 2011

- Le conseil de l'UA, rapport sur l'intégration de l'union Africaine, Février 2020

- Perspectives économiques en Afrique, Soutenir la résilience climatique et une transition énergétique juste en Afrique, Banque africaine de développement, 2022

- Trade Law centre (tralac), FAQ sur la Zone de Libre Échange Continentale Africaine, 2023

- Tralac, La zone de libre-échange continentale africaine, 9e édition, Octobre 2022.

- Union Africaine, rapport « Statistiques du commerce international africain », annuaire Aout 2020 en partenariat avec l'Union européenne.

-

Sites web :

- https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2001-3-page-81.htm

- https://idrc-crdi.ca/sites/default/files/openebooks/818-x/

- https://www.pimido.com/blog/nos-astuces/zones-integration-economiques-regionales-25-052020.html

- https://www.kartable.fr/ressources/ses/theories/quelle-est-la-place-de-lunion-europeenne-dans-leconomie-globale-1/10623.

- https://www.visaopenness.org/fr/nos-constatations/lunion-africaine-dernieres-avancees-au-titre-de-la-zlecaf/

- https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2001-1-page-15.htm.

- https://www.cairn.info/regionalisation-de-l-economie-mondiale--9782707144294-page-3.htm.

- https://books.google.com/books?id=z3yJCvYXaesC

- https://www.memoireonline.com/01/19/10497/m_Integration-economique-regionale-et-dynamique-de-la-croissance-economique-dans-la-sous-region-d4.html/

- https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/12553-wd-sia_frenche.pdf

- https://www.congovirtuel.com/page_rapport_travaux/page_memoire_lionzo.php
- https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/258/23/2/140932/
- https://au.int/sites/default/files/documents/40071-doc-africanintegrationreport-frenchjan28.pdf
- https://www.jeuneafrique.com/depeches/113237/politique/les-19-pays-africains-du-comesa-se-dotent-dune-union-douaniere-2/
- https://www.fao.org/3/x2095f/x2095f0i.htm
- http://www.hubrural.org/La-Communaute-economique-des-Etats.html# :~:text=Le Traité instituant la CEMAC, en vigueur en juin 201999.
- http://europavarietas.orgcsdp/cooperation_regional_et_transfrontalier_en_afrique consulté le
- https://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/nepad=objectifs_et_priorites_du_NEPAD,dans_le_processus_de_mondialisation
- https://www.au.int
- https://archives.au.int
- https://au.int/newevents.
- https://www.afbd.org,
- https://www.tradeunionsinafcfta.org/fr/le-developpement-de-la-zlecaf-ou-cela-a-t-il-commence/
- https://www.tralac.org/documents/resources/faqs/4854-updated-tralac-afcfta-faqs-may-2023-fr-version/file.html
- https://www.tradeunionsinafcfta.org/fr/ou-en-est-le-zlecaf-en-decembre-2022/
- https://au.int/fr/documents/20200208/premier-rapport-continental-sur-letat-de-la-mise-en-oeuvre-de-lagenda-2063
- http://docplayer.fr/232089496-Rapport-sur-l-etat-de-l-integration-regionale-en-afrique.html https://au.int/fr/agenda2063/vue-ensemble
- https://www.mfa.gov.dz/fr/foreign-policy/multilateral-relations/algeria-african-union
- https://au.int/fr/documents/20200208/premier-rapport-continental-sur-letat-de-la-mise-en-oeuvre-de-lagenda-2063
- https://au.int/fr/agenda2063/objectifs.

- https://www.senat.fr/rap/r13-104/r13-10434.html consulté le 10/09/2023 à 19h46.

- https://doi.org/10.5281/zenodo.6603763

- https://www.tralac.org/documents/resources/booklets/4233-afcfta-a-tralac-guide-7th-edition-august-2020-french/file.html

- http://au.int/sites/default/files/documents/39607-doc-af-trade-yearbook2020_v4_comp-compresse_1.pdf

- https://www.memoireonline.com/02/12/5386/m_Les-initiatives-dintegration-regionale-en-Afrique-de-l-ouest-analyse-du-cadre-institutionnel-d18.html

- https://archives.au.int/bitstream/handle/123456789/10363/MYCM%20AU%202%20III%20RPT_F.pdf?sequence=3&isAllowed=y

Listes des tableaux et figures

Liste des tableaux :

Tableau 01 : les étapes de l'intégration économique régionale……..18

Tableau 02 : exemples de zones d'intégration économique régionale……21

Tableau 03 récapitulatif de l'Historique de l'intégration régionale en Afrique……32

Tableau 04: L'UMA en chiffre, année 2020……34

Tableau 05 : La CEN-SAD en chiffre, année 2020……36

Tableau 06 : la CEEAC en Chiffre, année 2020 …… 37

Tableau 07 : l'CAE en chiffre, année 2020……39

Tableau 08: la COMESA en chiffre, année 2020……40

Tableau 09 : La CEDEAO en chiffre, année 2020……42

Tableau 10 : la SADC en chiffre, année 2020……44

Tableau 11 : l'IGAD en chiffre, année 2020 …… 45

Tableau 12: les acteurs de la ZLECAF au niveau continental ……65

Tableau 13 : récapitulatif des différents comités techniques pour aider à la mise en œuvre de l'Accord de la ZLECAf ……80

Tableau 14 : récapitulatif des aspirations pour l'Agenda 2063……88

Tableau 15: Objectifs et domaines prioritaires pour les dix premières années de L'Agenda 2063……**90**

Liste des figures:

Graphique 01 : Récapitulation des étapes d'intégration économique régionale……..…20

Carte 01 : les zones d'intégration régionale dans le monde…….….22

Carte 02 : situation des différente CER sur le continent Africain 2013 .....…...33

Carte 03 : situation des différente CER sur le continent Africain 2013……..….47

Graphique 02: Notes moyennes continentales par dimension par rapport aux seuils fixés …….55

Graphique 03: Analyse comparative entre les CER sur la libre circulation des personnes……..56

Graphique 04:Analyse comparative des CER en matière d'intégration politique et institutionnelle.58

Graphique 05: Analyse comparative des CER dans le domaine de l'intégration sociale……..……59

Graphique 06: Analyse comparative entre les CER dans l'intégration commerciale …….….60

Graphique 07 : Analyse comparative entre les CER dans le cadre de l'intégration monétaire…..61

Graphique 08 : Analyse comparative entre les CER dans le domaine de l'intégration financière.61

Graphique 09: Analyse comparative des CER en matière d'intégration des infrastructures …..…62

Graphique 10: Analyse comparative des CER dans l'intégration environnementale …….64

Graphique 11 : schéma mettant en montrant le chevauchement des différentes CER ……..69

Carte 04 : l'état des signatures et des ratifications de l'Accord sur la ZLECAf fin 2019……78

Graphique 12 : Architecture de la ZLECAf……..83

Graphique 13 : Exportation intra-Afrique en 2021……..84

Graphique 14 : Importations intra-Afrique en 2021……..85

Annexes

Annexes

Annexe 1 : Classification des pays africains au sein des CER.2020

Tableau / Table 9 : Appartenance aux Communautés économiques régionales / African Regional Economic Communities membership

UMA	CEN-SAD	COMESA	CAE	CEEAC	CEDEAO	IGAD	SADC
AMU	CEN-SAD	COMESA	EAC	ECCAS	ECOWAS	IGAD	SADC
05[1]	28	21	06	10	15	08	16
Algeria	Benin	Burundi	Burundi	Angola	Benin	Djibouti	Angola
Libya	Burkina Faso	Comoros	Kenya	Burundi	Burkina Faso	Eritrea	Botswana
Mauritania	CAR	DR Congo	Rwanda	Cameroon	Cabo Verde	Ethiopia	Comoros
Morocco	Chad	Djibouti	Tanzania	CAR	Côte d'Ivoire	Kenya	DR Congo
Tunisia	Comoros	Egypt	South Sudan	Chad	Gambia, The	Somalia	Eswatini
	Côte d'Ivoire	Eritrea	Uganda	Congo	Ghana	South Sudan	Lesotho
	Djibouti	Eswatini		DR Congo	Guinea	Sudan	Madagascar
	Egypt	Ethiopia		Equatorial Guinea	Guinea Bissau	Uganda	Malawi
	Eritrea	Kenya		Gabon	Liberia		Mauritius
	Gambia, The	Libya		São Tomé	Mali		Mozambique
	Ghana	Madagascar			Niger		Namibia
	Guinea	Malawi			Nigeria		Seychelles
	Guinea Bissau	Mauritius			Senegal		South Africa
	Kenya	Rwanda			Sierra Leone		Tanzania
	Liberia	Somalia			Togo		Zambia
	Libya	Seychelles					Zimbabwe
	Mali	Sudan					
	Mauritania	Tunisia					
	Morocco	Uganda					
	Niger	Zambia					
	Nigeria	Zimbabwe					
	São Tomé						
	Senegal						
	Sierra Leone						
	Somalia						
	Sudan						
	Togo						
	Tunisia						

Source : http://au.int/sites/default/files/documents/39607-doc-af-trade-yearbook2020_v4_comp-compresse_1.pdf

Annexe 2 : classification des CER par degrés d'intégration.

Communauté	Membres	Objectif fixé	Situation actuelle	Commentaires
Union du Maghreb arabe (UMA)	Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie	Union économique totale	- Zone de libre-échange non réalisée, mais conventions en vigueur pour les investissements, les paiements et le transport terrestres	L'intégration progresse lentement depuis 1995
Communauté économique et monétaire d'Afrique (CEMAC)	Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Tchad	Union économique totale	- Union douanière depuis 1994 avec un TEC opérationnel - Union monétaire avec monnaie unique et harmonisation du droit des affaires Convergence des politiques macroéconomiques	
Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)	Angola, Burundi, Comores, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Namibie, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles Soudan, Swaziland, Zambie, Zimbabwe	Marché commun	- Réalisation d'une zone de libre-échange sur le territoire de neuf membres en octobre 2001. Actuellement onze membres. - Union douanière prévue pour décembre 2004. - Définition de critères de convergence des politiques macroéconomiques	La réalisation de l'Union douanière est repoussée à une date ultérieure
Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD)	Bénin, Burkina Faso, Djibouti, Egypte, Erythrée, Gambie, Libye, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sénégal, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie	Zone de libre-échange et intégration dans certains secteurs	- Lancement d'une étude de faisabilité de la zone de libre-échange	La CEN-SAD est devenue le CER le plus large en terme de pays membres.
Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)	Kenya, Ouganda, Tanzanie	Union économique totale Union politique	- Union douanière depuis le 1er janvier 2005	CAE est passée directement à l'Union douanière sans l'étape traditionnelle de la ZLE
Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)	Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Principe, Tchad	Union économique totale	- Lancement de la Zone de libre-échange en janvier 2004. - 2008 date butoir pour le démarrage effectif de ZLE	
Communauté économique des pays des Grands lacs (CEPGL)	Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda	Union économique totale	- Signature d'accords commerciaux préférentiels	Intégration au point mort depuis 1994
Commission de l'océan Indien (COI)	Comores, Madagascar, Maurice, Réunion, Seychelles	Développement durable grâce à la coopération en matière de diplomatie, d'environnement et de commerce	-Élaboration d'un programme commercial dynamique - Création de l'Université virtuelle de l'océan Indien	Les enjeux politiques ont ralenti la progression du processus

Source : https://www.memoireonline.com/02/12/5386/m_Les-initiatives-dintegration-regionale-en-Afrique-de-l-ouest-analyse-du-cadre-institutionnel-d18.html

Annexe 3 : Principales exportations agricoles intra-Africaines 2021

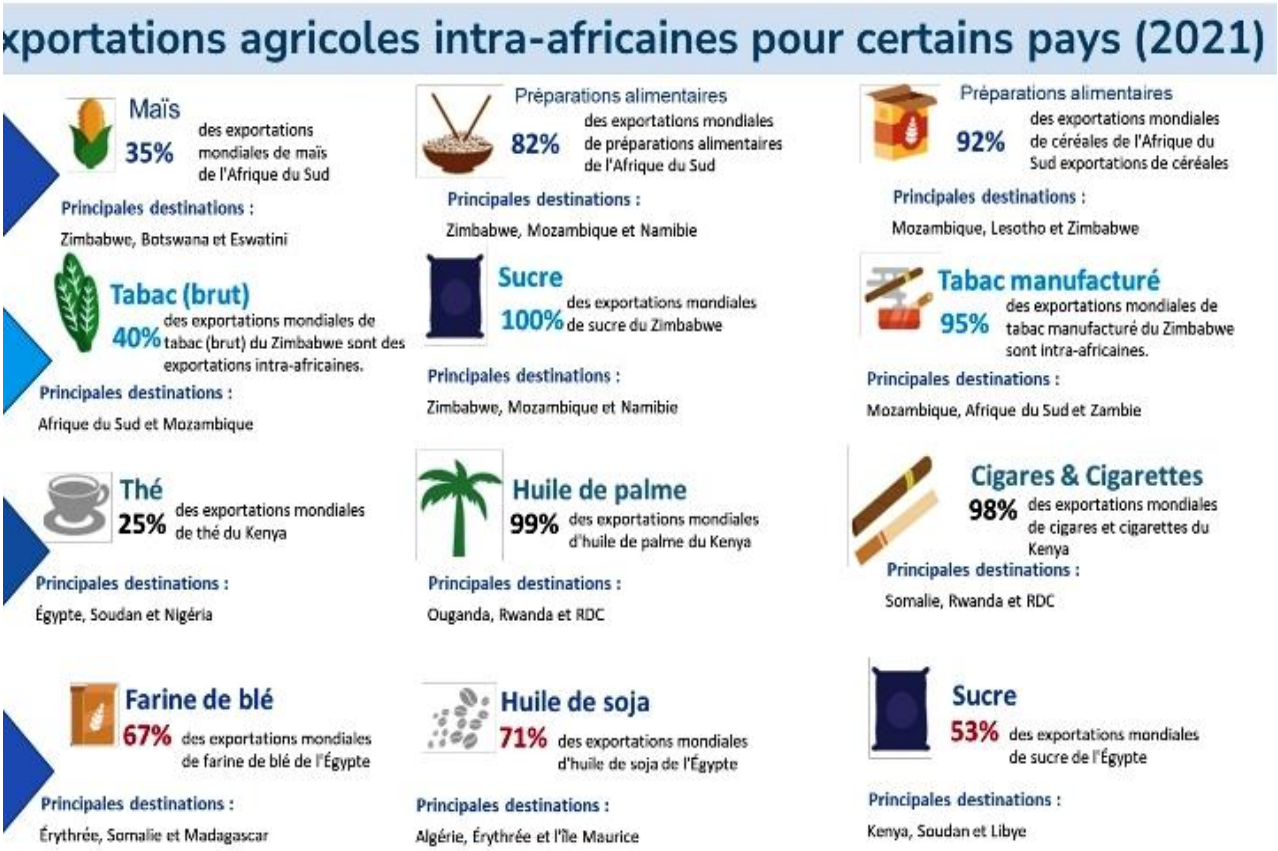

Source : https://www.tralac.org/documents/resources/booklets/4233-afcfta-a-tralac-guide-7th-edition-august-2020-french/file.html

Annexe 4 : Exportations des services en Afrique.

Commerce des Services

Les exportations de services de l'Afrique ont diminué de 35 % entre 2019 et 2020.La mise en œuvre des engagements de libéralisation des services et des cadres réglementaires dans le cadre de la ZLECA sera cruciale pour atteindre les objectifs du programme d'intégration de l'Afrique. Les États Parties ont décidé de programmer des engagements dans 5 secteurs prioritaires, comme point de départ : les services financiers, les voyages, les transports, les services aux entreprises et les communications.

Exportations : 5 secteurs de services prioritaires (2020)

Source : https://www.tralac.org/documents/resources/booklets/4233-afcfta-a-tralac-guide-7th-edition-august-2020-french/file.html

Annexe 5 : Importations intra-Africaine des biens 2021.

importations intra-Africaines (%)

	Maïs	Véhicules de tourisme	Bière	Café	Sucre
CEMAC CET	30	30	30	5; 30*	30
CAE CET	50	0; 25*	25	25	100% or US$460/ MT
CEDEAO CET	5	0; 10; 20; 35*	20	10	20
SACU CET	0	20; 25*	5	0	476.61c/kg
Algérie	5	0	60	30	30
Angola	30	0	60	50	10
Cap-Vert	20	40	50	5	5
La RDC	10	10	20	5	20
Djibouti	1	26	26	26	13
Égypte	0	10	1200	0	5
Éthiopie	5	0	35	30	5
Madagascar	10	5	20	20	10
Malawi	0	25	25	25	25
La Mauritanie	5	5	20	10	5
Île Maurice	0	0	15	0	80
Maroc	2.5	2.5	49	10	30
Mozambique	7.5	5	20	20	7.5
Tunisie	0	0	36	15	0
Zambie	15	0	25	25	25
Zimbabwe	0	40	25	40	10% + US$100/t

*Le tarif d'importation varie en fonction du produit spécifique importé au niveau de la ligne tarifaire nationale..

Source : https://www.tralac.org/documents/resources/booklets/4233-afcfta-a-tralac-guide-7th-edition-august- 2020-french/file.html

Annexe 6 : Importations des services en Afrique 2021.

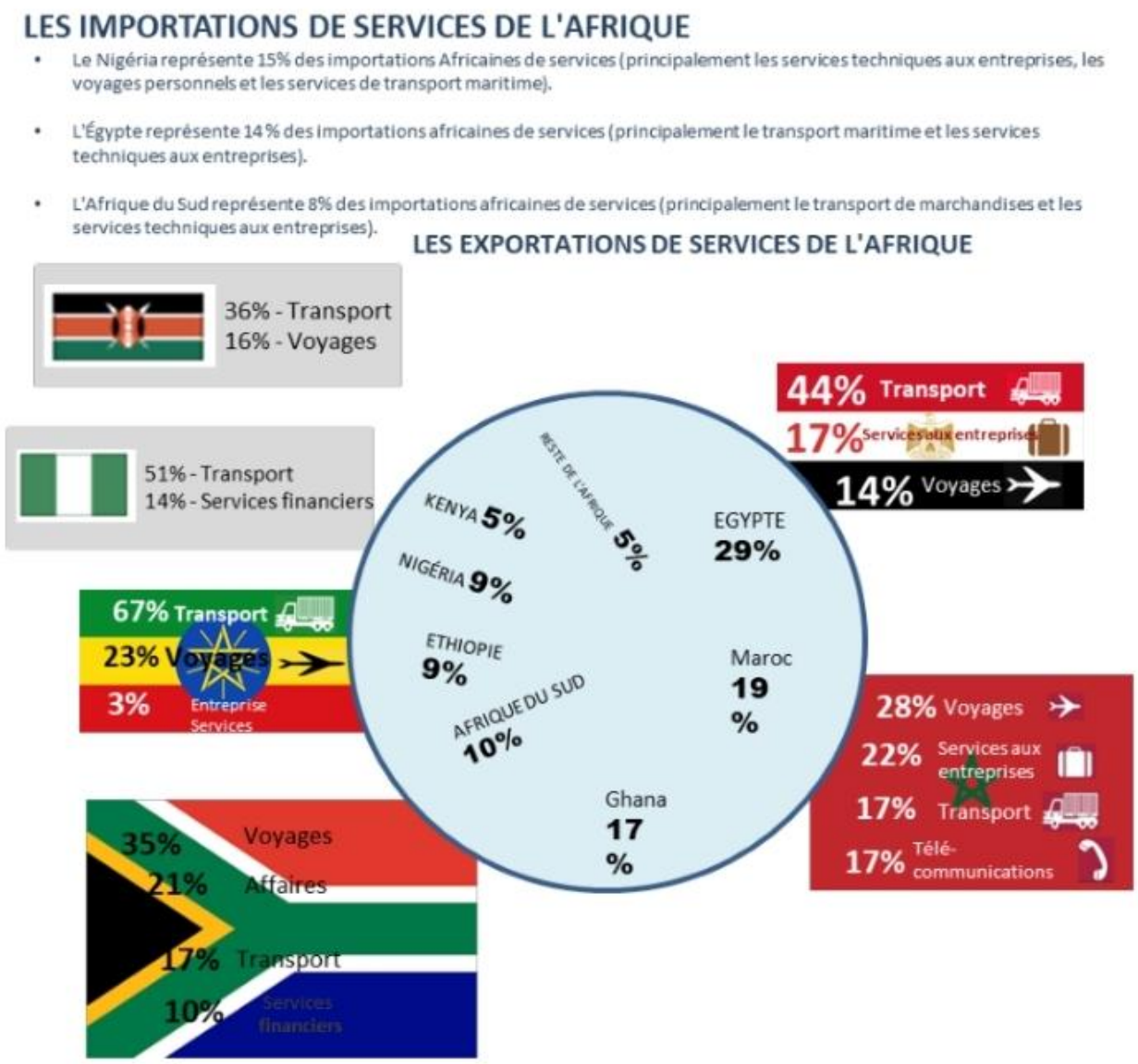

Source : https://www.tralac.org/documents/resources/booklets/4233-afcfta-a-tralac-guide-7th-edition-august-2020-french/file.html

Table des matières

Table des matières

Remerciements 1
Abréviations et Acronymes 2
Introduction générale 6
Chapitre 1 : conceptualisation de l'intégration économique régionale 11
Introduction chapitre 1 11
Section 1 : Intégration économique régionale : Principe et fondement théorique 12
1.Définitions et Concepts de l'intégration économique régionale 12
2.Fondements théorique de l'intégration économique 13
3.Les déterminants de l'intégration économique 14
3-1-Facteurs économiques et sociaux 14
3-2. Facteurs politiques et institutionnels 15
Section 2 : Les différentes formes de l'intégration économique régionale 15
1.Classification selon l'économiste Bela BALASSA 15
1.1La zone de libre-échange : 15
1.2L'union douanière : 16
1.3Le marché commun : 16
1.4L'union économique : 16
1.6L'union politique ou aux confédérations : 17
2.Le renouveau théorique l'intégration économique régionales 18
2.1La conception libérale : 18
2.2La conception volontariste : 19
2.3La conception institutionnaliste : 19
2.4La conception politique ou diplomatique : 19
2.5La conception industrielle et territoriale : 19
3.Les zones d'intégrations régionales dans le monde : 21
Section 3 : Les enjeux de l'intégration économique et monétaire 23
1.Les avantages de l'Intégration économique régionale 23
1-1Création d'opportunités commerciales. 23
1-2Intégration politique. 23
1-3Avantages économiques et financiers. 23
1-4Opportunités commerciales et sociales 24
2-1 Sur le plan économique 24
2-2 Sur le plan politique 24
2-3 Sur le plan social 24
Conclusion chapitre 1 25
Chapitre 2 : Les différentes intégrations économiques régionales en Afrique 27
Introduction chapitre 2 27
Section 1 : Aperçu historique sur l'évolution de l'intégration économique en Afrique : 28

1Le sommet panafricain d'Addis-Abeba (mai 1963) : **28**
2.Les initiatives des années 1970 et 1980 **28**
3.Le Traité d'ABUJA portant sur la création de la communauté économique Africaine (CEA) et la déclaration de Syrte. **29**
4.Acte constitutif de l'Union africaine **31**
5.L'Agenda 2063 **31**
Section 2 : Les principales communautés économiques régionales africaines : **34**
1-L'union du Maghreb Arabe UMA : **34**
•Objectifs de l'UMA : **35**
2.Communauté des états sahélo-sahariens (CEN-SAD) : **35**
•Objectifs de la CEN-SAD : **36**
3. Communauté économique des états d'Afrique centrale (CEEAC) **37**
•Objectifs de la CEEAC **37**
3La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) : **38**
•Objectifs de la CAE : **39**
4Le Marché Commun pour l'Afrique de l'Est et Australe (COMESA) : **40**
5Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) **41**
•Objectifs de la CEDEAO : **42**
6.Communauté de développement d'Afrique Australe (SADC) : **43**
•Objectifs de la SADC **44**
7Autorité Intergouvernementale sur le Développement (IGAD) **45**
•Objectifs de l'IGAD **45**
Section 3 : Autres communautés économiques régionales. **48**
1.Union Economique et Monétaire Ouest Africaine UEMOA : **48**
2.La communauté économique des états d'Afrique centrale CEMAC **48**
3.Union douanière d'Afrique australe (SACU) **49**
4.L'Agence du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique NEPAD **49**
Conclusion chapitre 2 **51**
Chapitre 3 : Etat des lieux, obstacles et perspectives pour l'intégration Africaine 53
Introduction chapitre 3 **53**
Section 1 : Etat des lieux et réalisations des Communautés économiques régionales en Afrique **54**
1-Sur le plan Libre circulation des personnes **56**
2-Sur le plan politique et institutionnel **57**
3-Sur le plan social **58**
4-Sur le plan commercial **59**
5-Sur le plan financier et monétaire **60**
6-Sur le plan Infrastructurel **62**
7-Sur le plan Environnementale **63**
Section 2 : Obstacles et défis à surmonter **66**
1.Les obstacles financiers et commerciaux **66**

2.Les obstacles politiques **67**
3.Les obstacles sociaux **67**
4.Les obstacles liés aux infrastructures **67**
5.Les obstacles Environnementaux **68**
Section3 : Perspectives et recommandations à l'égard de l'intégration économique Africaine **70**
1-Recommandations principales **70**
2-Recommandations aux états membres **70**
3-Recommandations pour l'Union Africaine **71**
Conclusion chapitre 3 ..... **73**
Chapitre 4 : La ZLECAf et L'Agenda 2063 75
Introduction chapitre 4 ..... **75**
Section 1 : Historique et objectifs de la ZLECAf **76**
1.Présentation de la ZLECAf **76**
2.Objectifs de la ZLECAf **77**
Section 2 : L'état des lieux de la ZLECAf **79**
1.Institutions créées par la ZLECAf **79**
2.'état d'avancement des négociations sur les échanges commerciaux de la ZLECAf : **81**
Section 3 : Les perspectives : L'agenda 2063 ..... **86**
Conclusion chapitre 4 ..... **94**
Conclusion générale **96**
Bibliographie **99**
Liste des tableaux : **105**
Liste des illustrations : **106**
Annexes **108**
Table des matières 115
Résumé 118

Résumé

Avec l'évolution du commerce international, on constate une augmentation de échanges commerciaux ce qui à impliqué la création de plusieurs institutions internationales telles que le GATT pour organiser et mettre en place des politiques qui régissent le libre-échange. Grace à ses changements, on constate que les pays géographiquement proches se regroupaient pour former des blocs commerciaux allant d'une simple zone de libre-échange, puis une union douanière, marché commun, union économique, et enfin, une union économique et monétaire.

Depuis 1963, le pays Africains ont tentés de se regrouper en communautés économiques pour sortir de la pauvreté et pour trouver des solutions après leurs indépendances, en créant l'OUA. Malgré plusieurs tentatives, c'est avec la ratification du traité d'Abuja en 1994, que les prémices d'une intégration économique en Afrique commencent, et c'est ainsi qu'on été crées les différentes CER en Afrique, telles que : L'UMA, la CAE, la CEEAC, la CEDEAO, la CEN-SAD, l'IGAD, et la SADC. Ces CER sont considérées comme les piliers de l'OUA. En juillet 2001, l'OUA devient l'UA et s'impose comme l'union de tous les pays africains et encouragent les pays à se développer dans plusieurs domaines.

En dépits des multiples obstacles rencontrés par le continent, la commission de l'Union africaine décide de mettre en place la ZLECAf en 2018, pour permettre aux différents pays africains de promouvoir leur autonomie et leur autosuffisance en se focalisant sur plusieurs dimensions qui sont : la libre-circulation des personnes, le plan financier, monétaire, infrastructurelles, politique, environnemental…

Enfin, pour trouver les meilleures perspectives pour l'Afrique, la conception de l'Agenda 2063 est considérée comme le projet phare de l'union Africaine avec 07 aspirations et 14 projets phares en cours d'exécution.

Abstract:

With the evolution of international trade, we notice an increase in commercial exchanges, which has involved the creation of many international institutions such as the GATT to organize and implement policies that govern free trade. Thanks to these changes, we see that geographically close countries came together to form trading blocs ranging from a simple free trade area, then a customs union, common market, economic union, and finally, an economic and monetary union.

Since 1963, African countries have tried to group together into economic communities to escape poverty and to find solutions after their independence, by creating the AUO.

Despite several attempts, it was with the ratification of the Abuja Treaty in 1994 that the beginnings of economic integration in Africa started, and this is how the different RECs in Africa were created, such as: AMU, EAC, ECCAS, ECOWAS, CEN-SAD, IGAD, and SADC. These RECs are considered the pillars of the OAU. In July 2001, the AUO became the AU and established itself as the union of all African countries and encouraged countries to develop in several areas. Despite the multiple obstacles encountered by the continent, the African Union Commission decides to establish the AfCFTA in 2018, to allow different African countries to promote their autonomy and self-sufficiency by focusing on several dimensions which are: free movement of people, financial, monetary, infrastructural, political, environmental…

Finally, to find the best prospects for Africa, the design of Agenda 2063 is considered the flagship project of the African Union with 07 aspirations and 14 flagship projects currently being implemented.